UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DE DROIT

LE MOUVEMENT SOCIAL

DANS LE

PROTESTANTISME FRANÇAIS

(1870-1909)

THÈSE POUR LE DOCTORAT

(Sciences Politiques et Economiques)

SOUTENUE DEVANT LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

Le Samedi 27 Novembre 1909, à 1 heure 1/2 du soir

PAR

Armand COLLARD

Avocat à la Cour d'Appel

Sous la présidence de M. VIGNES, *professeur*.

Suffragants { MM. DOLLÉANS, *agrégé*.
LESCURE, *chargé de cours*.

DIJON

IMPRIMERIE BARBIER. — L. MARCHAL, Sr

5, RUE DOCTEUR-CHAUSSIER, 5

(Place Darcy)

1909

LE

MOUVEMENT SOCIAL

DANS

LE PROTESTANTISME FRANÇAIS

(1870-1909)

UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DE DROIT

LE MOUVEMENT SOCIAL

DANS LE

PROTESTANTISME FRANÇAIS

(1870-1909)

THÈSE POUR LE DOCTORAT

(Sciences Politiques et Economiques)

SOUTENUE DEVANT LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

Le Samedi 27 Novembre 1909, à 1 heure 1/2 du soir

ACAD. LUGDUNENSIS

PAR

Armand COLLARD

Avocat à la Cour d'Appel

Sous la présidence de M. VIGNES, *professeur*.

Suffragants { MM. DOLLÉANS, *agrégé*.
LESCURE, *chargé de cours*.

DIJON

IMPRIMERIE BARBIER. — L. MARCHAL, Sr

5, RUE DOCTEUR-CHAUSSIER, 5

(Place Darcy)

1909

INTRODUCTION

Les conceptions sociales, en France, vers le milieu du XIX^e^ siècle, sont dominées par une certaine appréhension et un malaise général : on sent que depuis la Révolution, la société est bouleversée, et insuffisamment adaptée au régime nouveau.

M. Schatz, dans un des chapitres de son livre : *L'Individualisme économique et social*, expose que s'il en est ainsi c'est que d'une part la Révolution a rompu la hiérarchie naturelle, que d'autre part la passion du bien-être va toujours en augmentant, et qu'enfin il existe des antagonismes de classes dus à l'exploitation des souffrances populaires. C'est pour ces trois raisons, dit-il, qu'un mouvement social s'est produit au sein du catholicisme.

« L'Eglise catholique qui prétend édicter des « règles de conduite applicables, comme les lois « de l'ordre économique, à l'humanité de tous les « temps et de tous les lieux, est une organisation

« à la fois hiérarchique et créatrice de hiérarchie : « elle fait renaître, du point de vue moral, cer- « tains liens de subordination et de protection « en affermissant l'autorité du père de famille, « l'autorité du chef d'industrie, tous deux res- « ponsables, à ses yeux, du sort de leurs subor- « donnés : elle fait donc renaître les liens sociaux.

« De plus, elle dispose sur ceux qui acceptent « sa discipline, d'un pouvoir de coaction, capable « de faire accepter ces liens et qui n'est ni la con- « trainte brutale ni la raison abstraite.

« L'Eglise, en second lieu, prétend restreindre « ou amender la passion du bien-être dans la « mesure où elle fait triompher la morale chré- « tienne. Détournant l'attention de l'homme vers « un ensemble de préoccupations supra-terrestres, « obligeant les riches et les pauvres à tenir compte « dans la vie présente de la préparation d'une vie « future, elle peut leur apprendre à se dominer et « à se dompter comme elle peut leur faire préfé- « rer un certain idéal moral au simple succès « matériel et enrayer, ainsi que le dit Taine, « le « glissement insensible par lequel, incessamment « et de tout son poids originel, notre race rétro- « grade vers ses bas-fonds.

« L'Eglise enfin se donne comme un agent « d'éducation sociale et un facteur de paix so- « ciale. L'esprit de l'Evangile est un esprit de « charité : or, avec la charité il n'est pas d'anta- « gonismes de classes qui ne puissent être amen- « dés. La morale chrétienne travaille donc à dé-

« velopper la fraternité entre les hommes, sans « méconnaître cependant la nécessité du dévelop- « pement des individus, même assistés et proté- « gés, puisque c'est leur valeur seule d'individus « qui doit être pesée par la justice divine. »

C'est un mouvement du même genre que nous avons voulu étudier dans le protestantisme, et dont nous allons chercher les causes et examiner le développement.

Nous devons remercier au préalable M. Schatz, dont l'enseignement que nous avons suivi durant une année, est l'inspirateur direct de cette étude. Nous devons également rendre hommage à M. le pasteur Gouth, qui s'est si complaisamment mis à notre disposition pour nous fournir les renseignements dont nous pouvions avoir besoin, renseignements tout particulièrement précieux étant donné le grand rôle que lui-même a joué dans le mouvement social protestant. Enfin, il nous est agréable d'adresser un souvenir reconnaissant à M. le pasteur Gambier qui a suivi pas à pas nos efforts, avec la compétence et l'autorité que tout le monde lui connaît, et qui nous a communiqué de si utiles documents.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41542705_0010

CHAPITRE PREMIER

Les bases religieuses et philosophiques du protestantisme social

Nous nous proposons d'examiner, dans les pages qui suivent, les tentatives faites depuis quelques années par divers groupes de pasteurs et de laïques protestants pour étudier et résoudre les nombreuses questions sociales qui se posent actuellement. En l'absence de solutions précises, nous examinerons quels sont tout au moins les meilleurs moyens préconisés pour remédier aux maux dont souffre l'humanité.

Il y a place, en un aussi vaste champ de travail, pour toutes les activités. Chacun, quelles que soient ses opinions ou ses croyances, peut agir en vue d'améliorer le sort des malheureux et de faire régner plus de justice et de paix parmi les hommes. Lorsque l'œuvre accomplie est bonne, elle mérite de retenir l'attention et d'éveiller l'in-

térêt, quelles que soient, par ailleurs, l'inspiration des fondateurs ou les convictions qui les font agir. Ce sont les résultats surtout, qu'il faut considérer, ainsi que les exemples à suivre.

C'est dans cet esprit que nous allons envisager le mouvement que l'on désigne sous le nom de « Protestantisme social », ou mieux « Christianisme social », deux expressions que nous emploierons indifféremment l'une pour l'autre.

De quelles préoccupations, de quelle foi, de quels espoirs est sorti ce mouvement? C'est ce que nous allons brièvement rechercher au cours de ce premier chapitre.

Il est nécessaire, d'abord, d'exposer quelles sont ses bases philosophiques et religieuses.

Toute religion a un objet immédiat. Cet objet, si l'on veut employer les expressions de la théologie traditionnelle, consiste, pour chaque homme, à « être sauvé ».

Le « Salut », c'est la réalisation, pour chaque individu, de toutes les virtualités qui sont en lui, de toutes ses tendances vers l'état de perfection. Ainsi compris, si certains théologiens le donnent comme un retour à un état de perfection antérieur à la chute, il se confond aussi, semble-t-il, avec l'aboutissement de l'évolution naturelle au sens scientifique du mot.

Le Christianisme plaça longtemps le salut au-delà de l'existence terrestre.

Aujourd'hui se sont fait jour des idées nouvelles, qui ne sont peut-être que de très anciennes

pensées rajeunies et transformées par les hommes nouveaux (1).

Elles se résument en ceci : La vie éternelle commence dès à présent, puisque aussi bien la terre fait partie du ciel. La notion du « Royaume de Dieu » ne demeure donc point étrangère à la vie terrestre, et le salut doit être saisi dès ici-bas, sans qu'il faille perdre de vue pour autant les destinées supra-terrestres.

Avec l'ancienne conception, une œuvre sociale s'imposait déjà. Par cela seul que chaque homme est appelé au salut, il est nécessaire qu'il possède les moyens de répondre à cet appel, qu'il lui soit loisible de penser à l'avenir et de le préparer. Pour qu'il puisse exercer ce « droit au Salut » (nous trouvons cette expression notamment chez les pasteurs E. Bersier et T. Fallot), il faut que le milieu social lui assure le minimum de bien-être et de liberté nécessaire à la culture de son âme.

Le « droit au Salut » se lie donc au devoir d'établir sur la terre le « Royaume de Dieu ». Jésus

---

(1) De la jonction du courant théologique et du courant philosophique est née la doctrine essentielle, vitale, fondamentale du christianisme social, la doctrine du « Royaume de Dieu ». Non pas, certes, que les chrétiens sociaux l'aient inventée ou découverte ; mais, guidés par l'expérience et précédés par l'intuition, ces deux flambleaux de la pensée religieuse, ils l'ont retrouvée là où elle gisait abandonnée, inerte, inutile ; ils l'ont comme réchauffée, ranimée, tirée au grand jour de l'histoire et remise sur son piédestal, comme le flambeau de la parabole trop longtemps dissimulée sous le boisseau. J.-E. Neel, *Les origines du Christianisme social*, *R. C. S.* 1908, p. 71.

a dit : « Que ton règne vienne sur la terre comme au ciel. »

Le chrétien doit agir. Il a l'impérieux devoir de travailler à la réalisation de cette parole.

Prier pour que ce but soit atteint n'est pas suffisant ; c'est l'action qui importe surtout.

Que faut-il entendre par ce mot particulièrement cher à certains chrétiens sociaux aux allures mystiques : « Le Royaume de Dieu » ? Non seulement il ouvre des perspectives vers l'infini, mais il fait naître dès ici-bas la vision d'une terre renouvelée, qui reproduira l'idéal de perfection que nous portons en nous et dont nous trouvons dans l'Evangile l'expression la plus complète.

C'est vers cette rénovation que vont tendre les efforts de tous les chrétiens sociaux. Leur tâche sera pénible et longue, car il faut transformer à la fois des individus et leur milieu, c'est-à-dire la société.

Cette transformation des individus consistera pour une grande part à les rendre plus altruistes. Rarement l'individu s'est montré autant qu'à présent aussi peu préoccupé de la portée sociale de ses actions. Tel acte procure une satisfaction, on l'accomplit sans souci de savoir si d'autres seront lésés. Avec l'altruisme, il faudra qu'il y ait parmi les hommes plus de droiture, plus d'énergie et plus de moralité.

Si, d'autre part, l'ignorance, la misère, les iniquités disparaissent de la société, le monde deviendra meilleur et plus heureux, et chaque jour

l'avènement du « Royaume de Dieu » sera plus proche (1).

Ainsi, les hommes s'uniront pour lutter contre les forces naturelles hostiles au progrès, matériel et moral.

Où chercher maintenant les principes sur lesquels on va s'appuyer pour entreprendre une telle tâche ?

Les chrétiens sociaux se garderont, tout d'abord, de négliger rien de ce qui pourra les guider et éclairer leur route. Les conquêtes de la science, les préceptes de la raison, les enseignements de l'histoire, toutes les pensées, tous les espoirs des hommes vers une vie meilleure, autant de sources auxquelles ils puiseront largement.

Mais s'ils n'entendent rien rejeter de ce qui est humain, c'est cependant dans l'Evangile et dans certaines pages de la Bible, les prophètes d'Israël en particulier, qu'ils rencontreront surtout les idées qui vont les inspirer.

---

(1) C'est ici, je le crois, que se trouve un des filons inexplorés de la parole de Dieu. Bien des passages, jusqu'ici obscurs ou ternes, ont étincelé à mes yeux, depuis que je contemple le travail des chrétiens sociaux. Leur désir de donner sur la terre au peuple la vision et la sensation du Royaume de Dieu, selon la Bible, me paraît, à certains jours, rajeunir cette Bible et réhabiliter la Terre. Oui, le christianisme social a raison : pour que le peuple recommence à croire à la réalité du Royaume qui est au Ciel, il faut qu'il recommence à croire à la réalité du Royaume qui est sur la Terre. Nous ne pouvons pas mieux travailler à l'avènement de celui-là qu'en travaillant à la naissance de celui-ci. P. Dieterlen, *Le Protestantisme et les Ouvriers*, *R. C. S.*, 1901, p. 113.

Non pas que des textes bibliques il s'agisse de tirer aujourd'hui des règles sociales applicables à notre époque (1).

Des enseignements de Jésus et des apôtres ou des sages de l'Ancien Testament, on ne saurait déduire un système d'organisation de la société, adéquat aux nécessités de l'heure présente. Tout cela est trop évident, et on a fait fausse route quand on a reproché aux chrétiens sociaux de vouloir nous ramener aux temps des civilisations disparues en supprimant d'un trait de plume toutes les affirmations de l'esprit moderne. La question sociale elle-même d'ailleurs, si elle a existé à toutes les époques, s'est présentée sous des aspects fort variables, et les solutions qui, à un moment donné, se sont montrées les meilleures ne sauraient point être appliquées toujours une seconde fois avec le même succès.

L'Evangile ne doit offrir ni textes magiques, ni doctrines toutes faites. Dans ces paroles qui ont traversé les siècles en conservant leur saveur et leur jeunesse, c'est, ainsi que nous le disions, une inspiration que les chrétiens sociaux vont cher-

---

(1) L'Evangile ne contient, reconnaissons-le, aucune prescription de détail relativement à la vie sociale. Il ne faut pas le regretter, car si de telles règles existaient, il serait impossible de les appliquer aujourd'hui, tant les conditions économiques ont changé depuis Jésus. En revanche, l'Evangile nous trace un idéal de vie morale qui doit régir toute notre conduite et qui peut nous guider utilement dans notre activité sociale. L. Ragaz, *L'Evangile et le conflit social actuel*, p. 425. *Revue du Christianisme social*, novembre 1907.

cher ; ce sont de grands principes de morale sociale, c'est une direction, une force vivante, agissante, c'est une conception généreuse, large, élevée, de l'idéal humain. L'Evangile, c'est la « Parole de vie » ; c'est la « Bonne nouvelle » du salut offert à tous. Ce ne sont point des formules surannées qu'il doit nous offrir, mais c'est son esprit dont le protestantisme social se pénétrera pour aborder les questions actuelles (1 et 2).

Quelle sera donc sur le terrain social l'attitude de ceux qu'anime cet esprit ?

Ils seront, d'abord, les champions de la justice. Certes, les églises chrétiennes ont toujours parlé de justice, mais, durant des siècles, c'est la charité dont elles ont fait la vertu par excellence. Le christianisme social, lui, ne désavoue pas la bienfaisance, loin de là, mais il entend obéir à la parole du Christ et chercher *premièrement* le

---

(1) Celui qui veut comprendre la question sociale et contribuer à la résoudre doit avoir à sa droite des livres d'économie politique, à sa gauche ceux du socialisme scientifique et devant lui les pages ouvertes du Nouveau Testament... L'économie politique joue le rôle de l'anatomie : elle nous fait connaître la structure du corps social ; le socialisme, c'est la pathologie qui nous en décrit les maladies ; l'Evangile, c'est la thérapeutique qui apporte les remèdes. Todt, *Le Socialisme social allemand et la société chrétienne.*

(2) Il faut étudier les questions sociales en ayant à ses côtés, d'une part, les livres des économistes Smith et Stuart-Mill, de l'autre l'Evangile. Et, s'il nous semble rencontrer parfois une contradiction, suivez la voie tracée par les Ecritures. Le christianisme compris avec droiture est en lui-même la solution de toutes nos difficultés. E. de Laveleye, Lettre au Congrès de Marseille.

« Royaume de Dieu » et sa justice, la justice en toute chose et partout, vis-à-vis de qui que ce soit, au nom de tous et particulièrement des déshérités, des humbles, des méprisés. « Heureux, a dit Jésus, ceux qui ont faim et soif de justice. »

Mais la justice n'est point à elle seule l'accomplissement de la loi divine. Le disciple du Christ aimera ses frères en humanité comme Jésus les a aimés. « Tu aimeras, a-t-il été dit, ton prochain comme toi-même. » « Aimez-vous les uns les autres. » « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît. » Toute créature humaine est un enfant du même père à qui chacun doit aide fraternelle.

Si l'on considère, d'autre part, les sociétés humaines, on se trouve en présence du fait de la solidarité des hommes, solidarité fatale, établie par la nature elle-même, loi bienfaisante parfois, terrible souvent, qui a le caractère d'une nécessité inéluctable.

C'est précisément de ce fait que les chrétiens sociaux vont s'emparer pour en faire la base inébranlable de leurs doctrines et de leurs efforts. La solidarité ne doit point, diront-ils, être regardée comme une chaîne dont l'homme porte le poids ; le sentiment de la justice, l'amour pour son prochain apprendront à chacun à accepter d'un cœur joyeux ce lien qui l'unit à ses semblables. Ainsi comprise, recherchée même, au lieu d'être subie, la solidarité, qui met la sagesse, l'énergie des uns au service de la faiblesse, de la misère des autres,

tend à devenir une force de progrès matériel, moral et social; elle sera le levier de la transformation qui fera de la terre le royaume de Dieu.

Cette doctrine, que l'on a parfois appelée le « Solidarisme », réclame, pour édifier une société nouvelle, des hommes nouveaux qui ont traversé cette crise que le christianisme traditionnel appelle la conversion.

L'homme social, selon l'expression que l'on a parfois employée, sera celui qui, ayant subi un changement complet dans son être moral, verra la vie sous son vrai jour, et, fidèle à l'accomplissement de ses devoirs, aura signé un traité d'alliance avec ses semblables afin de réaliser sur la terre le règne de la solidarité.

On sait, d'ailleurs, quelle place tient cette notion de la solidarité dans la pédagogie, la sociologie et l'économie politique modernes. Esquissée d'abord, au point de vue biologique, par les évolutionnistes, elle s'est dégagée et précisée en pénétrant dans le domaine de la morale sociale. Des écrivains comme Henri Marion, Léon Bourgeois, Jules Payot, l'ont mise en lumière, et il suffit de rappeler les noms des Secrétan, des Fallot, des Gide, pour dire l'accueil qu'elle a rencontré chez les protestants de langue française. L'école coopérative française, souvent appelée école de Nîmes, lui doit sa naissance. Les « Solidarités », œuvre dont nous parlerons plus loin, n'ont pas d'autre origine. Le mot de solidarité est aujourd'hui le symbole de tout un ensemble de concep-

tions, d'aspirations, d'entreprises et d'expériences qui sont en train de transformer le monde moderne. Comme l'a dit Léon Bourgeois, c'est le mot que tout le monde dit, et comme l'a dit Fallot, c'est le mot qui dit tout. « Il est la synthèse de la liberté et de l'autorité ; il est le trait d'union de l'individu et de l'espèce ; il est le mot de l'énigme universelle et la clef du mystère éternel. Notre siècle sera, par excellence, le siècle de la solidarité » (R. C. S. 1908, p. 70).

Mais si ces principes sont aujourd'hui de plus en plus hautement affirmés, il est pourtant vrai de dire que, depuis bien des siècles, la Bible, l'Evangile en particulier, les avaient proclamés en de nombreux passages, et avaient montré à l'individu en quelle dépendance il se trouve en face du monde entier : vis-à-vis de la nature et de ses lois, solidarité naturelle ; vis-à-vis du milieu humain, solidarité économique et sociale ; vis-à-vis des autres individus, solidarité morale des consciences et des volontés.

N'est-elle pas inspirée par cette idée, la parole de l'apôtre Paul : « De même qu'une seule faute a entraîné la condamnation de tous les hommes, de même un seul acte de justice a entraîné pour tous les hommes la justification qui donne la vie » (Rom., V, 18), et cette autre : « De même qu'en Adam tous sont mortels, de même dans le Christ tous retrouveront la vie » (I, Cor., XV, 22).

Il ne faut donc pas, comme l'ont fait certains, s'imaginer que la notion de solidarité soit une

conception moderne; elle est aussi vieille au moins que le christianisme.

Avant lui déjà, dans les philosophies et les religions de l'antiquité, de l'Orient surtout, de semblables préoccupations se laissaient parfois deviner; dans les accents passionnés et vibrants des prophètes retentissait l'appel de l'humanité qui souffre et qui veut la justice. Mais, à en croire les chrétiens sociaux, il était réservé au christianisme de comprendre et d'exprimer le premier dans toute son ampleur cette grande idée. M. Gide a fort bien montré comment elle est renfermée dans le dogme traditionnel lorsqu'il a dit : « Le dogme « qui est le fonds substantiel de la doctrine « chrétienne est le suivant : Tous les hommes « sont condamnés à porter éternellement la peine « du péché originel du premier homme ; mais ils « peuvent échapper à cette condamnation en « s'appropriant les mérites d'un autre homme, « l'Homme-Dieu mort sur la croix. Ce double « dogme de la faute et de l'expiation, cette gran- « diose et tragique explication des origines et des « destinées de l'espèce humaine n'est autre évi- « demment que la théorie de la solidarité élevée « à sa plus haute expression. »

C'est cette doctrine de la solidarité, transportée dans le domaine économique et social, qui va provoquer la naissance des associations et des ligues dont nous parlerons plus loin, et qui, pour la plupart, auront pour but d'en réaliser quelque application.

En pratique, ces conceptions aboutiront à des initiatives infiniment diverses et multiples, mais qui toutes garderont certains caractères communs, marquées qu'elles seront, par l'idée maîtresse que nous avons essayé de dégager et de préciser.

Si l'on voulait définir par un seul mot l'action sociale qui découlera de ces principes, le terme qui conviendrait le mieux serait celui de « coopération », employé dans le sens le plus général et le plus vaste qu'on puisse lui donner. Il s'agit de « coopérer », c'est-à-dire de travailler ensemble à la réalisation de l'idéal aperçu. A la lutte pour l'existence se substitue l'union pour la vie et, dans la paix, les hommes s'entr'aident et marchent tous unis, la main dans la main, vers la vie meilleure.

CHAPITRE II

Cause du mouvement social dans le protestantisme français

Nous venons de voir quels sont les principes philosophiques et religieux, sur lesquels s'appuie le christianisme social.

Nous devons ajouter que ces principes n'ont jamais été entièrement perdus de vue par les chrétiens ; mais s'ils sont parfois demeurés dans l'ombre, ils ont été, depuis un certain temps, particulièrement mis en lumière au sein du protestantisme.

Comment cela s'est-il produit ? Il fut un temps assez récent où les églises demeuraient presque systématiquement à l'écart des préoccupations purement sociales. Ce reproche s'adresse peut-être surtout aux églises protestantes, qui, toujours se sont montrées nettement individualistes. Le protestantisme, par suite de sa conception morale et religieuse du monde et de la vie, envi-

sageait comme le principal but à atteindre, la régénération intégrale de l'homme, et concentrait tous ses efforts sur l'individu, sans se préoccuper toujours assez du milieu dans lequel il vit. Considérant l'individu comme isolé, il prenait à tâche de l'instruire, de le convertir, de le développer indépendamment de son entourage et parfois contre celui-ci.

On en est venu à sentir que c'était là une exagération et une vue fausse des choses. Les idées anciennes se sont modifiées, et actuellement, tout en conservant le souci de l'individualité, le protestantisme ne sépare plus arbitrairement l'individu du milieu dans lequel il évolue.

Cette transformation ne pouvait manquer de s'opérer (1).

Alors que les regards anxieux de toute une génération étaient tournés vers les questions sociales, il n'était point possible que parmi les chrétiens on affectât de s'en désintéresser. Non seulement le fondateur du christianisme avait parfois adopté,

---

(1) Un grand mouvement agite notre vieux monde et nous n'y aurions point de part ? Tous les partis politiques ou religieux travaillent, au dehors et au dedans, à résoudre la question sociale, et ce serait sans nous ! Prenons garde que ce ne soit contre nous, c'est-à-dire contre notre foi ! Nous laissons croire que l'Evangile ne renferme plus que des doctrines surannées, sans rapport avec les aspirations actuelles. Quelle infidélité ! quelle trahison ! Nous savons cependant qu'il est seul capable de donner, à la crise que nous traversons, toutes les solutions légitimement désirées. Revenons donc à l'Evangile, à nos sources d'inspiration, Jésus et ses apôtres. (L. Gouth. *Le Pasteur et les questions sociales*).

vis-à-vis des riches et des puissants (1), une attitude que l'on a souvent qualifiée de révolutionnaire ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, ses disciples ne pouvaient demeurer fidèles à son esprit, sans rechercher la justice, sans s'exposer même à être, suivant son expression, « persécutés pour elle ». Or, est-il possible, lorsqu'on a la passion de la justice, de demeurer indifférent en face de certaines iniquités sociales ?

Les chrétiens devaient à leur Maître et se devaient à eux-mêmes de ne pas rester en arrière lorsqu'il s'agit de combattre ces iniquités.

Cette considération a été très puissamment expo-

---

(1) L'enseignement de Jésus-Christ, aussi bien que ses actes, se rapportaient aux choses temporelles ; presque toutes ses paraboles, par exemple, parlent de la société des justes qui doit être fondée sur la terre, et se résument dans cette pensée : « Cherchez premièrement le Royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par dessus. » Ce qui revient à dire : Vivez comme des frères, comme des membres de la société des justes que je suis venu fonder. Dans une parabole, l'homme riche est représenté comme étant en enfer, non point assurément parce qu'il était riche, — car Jésus-Christ disait qu'il était possible, quoique très difficile, pour un homme riche, d'entrer dans son royaume, - mais parce qu'il laissait subsister le contraste qu'il y avait entre le riche et le pauvre sans le corriger, et en même temps Jésus rappelait à ce sujet la loi de Moïse, avec sa révolution obligatoire tous les cinquante ans, dont l'objet précis était qu'il n'y ait point de pauvres parmi parmi vous. Ainsi, par caractère et par tempérament, notre Seigneur était révolutionnaire, encourageant un divin mécontentement, prononçant ses huit terribles malédictions, dénonçant ceux qui dévoraient les maisons des veuves, ayant l'audace d'appeler le roi de son pays un chacal. (Extrait d'un rapport lu devant la société du jeune clergé de Londres. *The church reformer*, déc. 1887.)

sée par M. le pasteur Gouth auquel nous empruntons le passage suivant : « La répartition actuelle « des biens de la terre est injuste, car la justice « exige que chacun jouisse du produit intégral « de son travail ; il est injuste ce régime du sa- « laire le plus réduit que M. Gide a appelé un « état transitoire entre le servage et un état in- « nommé. Est-il juste que l'oisiveté du riche lui « procure le plaisir, et le chômage du travailleur, « la misère ? Il ne s'agit pas de faire passer sur « tout le niveau égalitaire, car il y aura toujours « des inégalités de fortune, comme de dons natu- « rels ; mais, avec M. Secrétan, nous demandons « que chacun puisse obtenir le pain du jour, la « sécurité du lendemain et la vie de famille au « prix d'un travail sans excès. »

Le devoir de coopérer à la solution des problèmes sociaux s'imposait au protestantisme aussi bien qu'aux autres confessions. Peut-être pourrait-on dire à lui plus qu'à d'autres ; car il nous parait difficile de nier que dans certains milieux protestants, les idées soient trés avancées. En outre, comparé à d'autres formes religieuses, le protestantisme recherche moins les satisfactions mystiques et davantage l'action pratique. Quoi qu'il en soit, c'est parce que d'une façon pressante, les questions sociales s'imposaient à leur attention, qu'en lisant mieux l'Evangile, les chrétiens protestants ont été frappés par le caractère social d'un grand nombre de ses pages, et ont songé à y puiser des enseignements.

Les églises ont encore reçu une impulsion extérieure du fait des attaques dirigées contre elles, notamment par les socialistes. On sait, en effet, avec quelle sollicitude ceux-ci s'inquiètent des misères populaires, avec quelle sympathie toujours plus grande ils accueillent les plaintes de ceux qui souffrent. Il est, du reste, facile de se faire entendre et applaudir de ceux à qui on promet l'amélioration de leur sort.

Ces attaques, dirigées contre les chrétiens, s'expliquent par des causes diverses, notamment par l'attitude souvent réactionnaire de certaines églises, attitude qui a indisposé les novateurs contre toutes formes religieuses indistinctement. Elle s'explique aussi par l'indifférence professée parfois dans certains milieux mystiques pour ce qui se passe sur la terre et, par suite, pour les souffrances et les misères sociales.

Les églises, enfin, ont été réveillées de leur inertie sociale par l'abandon de beaucoup de leurs adhérents qui les ont quittées, en leur reprochant de ne plus vivre de la vie de leur siècle, et d'être indifférentes aux préoccupations du jour.

On a pu dire, en effet, qu'on se trouve aujourd'hui en présence d'une sorte « d'irréligion nationale » que M. Faguet, dans le premier chapitre de son livre l'*Anti-Cléricalisme*, appelle « une des maladies de la race française la plus répandue, une des plus profondes à la fois et des plus aiguës ».

Est-ce à dire que les intelligences humaines soient de plus en plus détournées de la divinité ?

Est-ce au contraire que, simplement fidèles à la foi, elles se désintéressent des pratiques extérieures de leur religion? Non. C'est plutôt une sorte d'indifférence vis-à-vis des pratiques religieuses et des ministres du Culte : l'habitude est prise de vivre sans Dieu.

Il semble au plus grand nombre, que les conclusions auxquelles aboutit la religion, sont de plus en plus en désaccord avec les nécesssités de la vie. Elle promet, dit-on, le bonheur pour la vie future, espérant par là adoucir les souffrances que nous endurons : mais les individus, avant de toucher à cette félicité promise, désirent plutôt une amélioration de leur condition en ce monde, et comme celle-ci ne saurait leur être procurée par le seul attachement à des pratiques religieuses, ils tendent à s'éloigner de toute église (1).

---

(1) Telles sont les paroles d'un ouvrier réclamant sa place au banquet de la vie : « Le paradis, ô chrétiens, vous nous le montrez dans le ciel, mais vous mentez, car vous-mêmes je vous ai vus ne le chercher que sur terre. Je vous ai vus, hommes de religion, cueillir ici-bas tous les plaisirs, tous les raffinements, toutes les joies que mon travail pouvait vous procurer. Eh bien ! mon paradis, je le veux aussi sur la terre, je le veux demain, je le veux aujourd'hui. Assez longtemps vous m'avez montré le Ciel au delà de la tombe, mais la science m'a instruit, et ce n'est pas pour un insaisissable néant que je veux prodiguer ma sueur et mes larmes. Je suis las d'attendre : il me faut le bonheur dans cette vie, dont je n'ai connu jusqu'ici que les renoncements. Mon bonheur, c'est le luxe aussi, c'est la richesse, ce sont tous les fruits de la terre qui me fut donnée aussi bien qu'à vous. Mon bonheur, il est là devant moi ; pour le prendre, je n'ai qu'à vouloir. Malheur à qui voudra m'arrêter ! ! Maudit soit celui qui se placera sur ma route ! Jouir,

« Entrez dans les temples de nos plus grandes « églises ; où sont les ouvriers, les paysans atten- « tifs qui devraient former la masse compacte de « nos auditeurs ? Cette désertion du culte est-elle « uniquement causée par les efforts des démago- « gues et les convoitises mondaines ? Je ne puis « me le persuader. Il y a un immense malenten- « du entre le peuple et nous ; il nous croit com- « plices de ce qu'il y a d'injuste dans le régime « social actuel ; il nous hait, parce qu'il nous « soupçonne. N'en sommes nous pas un peu res- « ponsables ? Notre méthode n'est-elle pas suran- « née ? Notre prédication faussement populaire, « par suite de l'influence d'un piétisme d'impor- « tation ». (L. Gouth, *eod. loc. cit.*, p. 16).

Comment la religion, si tant est que l'on ne croit point sa mission terminée, mais si au contraire on considère qu'elle n'a point achevé sa tâche d'éducatrice du genre humain, et qu'elle est en droit de regarder vers l'avenir, comment disons-nous, vaincra-t-elle cette indifférence ?

Pour conserver dans nos sociétés actuelles la place à laquelle elle prétend, il lui faut, en quelque sorte, « se socialiser » et au lieu de se borner à annoncer et à enseigner les éternelles félicités d'outre tombe, s'appliquer selon le point de vue

---

c'est le dernier mot de la vie : je veux jouir ; je jouirai, car je m'appelle légion. Sur mes bras robustes, je porte la société tout entière. D'un coup d'épaule, au jour voulu, je la renverserai. » H. Appia, *Le Christianisme social*.

protestant, à réaliser dès ici bas, le « Royaume de Dieu » (1).

Certains pensent même que pour ressaisir les masses populaires qui leur échappent, les églises devraient supprimer toute espèce de culte, toutes espèces de prières. Les prolétaires, disent-ils, n'ont que faire d'homélies et d'oraisons ; pourquoi ne pas leur offrir des conférences simplement laïques ? Au lieu de faire des sermons de repentance, de conversion et de sanctification, on pourrait développer devant les ouvriers des notions positives et réelles: Plus d'évangélisation religieuse, mais uniquement de l'évangélisation sociale.

« Nos temples avec nos vieilles méthodes, nos « vieux clichés, nos prédications vagues, se vi- « dent. Il se vident vous dis-je ! Alors il faut « changer de méthode, ou rester seul à prier, à « parler et à psalmodier. Il faut se soumettre ou

---

(1) Quelques jours après l'enterrement d'Auguste Heinsch, obscur socialiste de Berlin, eut lieu une réunion de douze cents femmes et filles d'ouvriers. On y discuta sur les principes de la religion. Une femme Hahn prit la parole et dit : « Ce qui m'a engagé à quitter l'Eglise, c'est que les pasteurs n'ont jamais songé à mes cinq enfants affamés. On m'a parlé ici du dogme et du paradis dans l'autre monde, mais jamais on ne s'est préoccupé de l'avenir de mes bien-aimés sur cette terre. Je suis une honnête femme qui regarde tout le monde en face, et je trouve facile de vivre sans Bible et sans pasteurs. Citoyennes, si vous tenez à croire à quelque chose de stupide, pourquoi n'inventez-vous pas une histoire vous-même et ne choisissez-vous pas votre homme pour vous la raconter ?... » De Boyve, Rapport sur la coopération au point de vue chrétien. (Travaux du Congrès de Lyon, 1883.)

« se démettre. C'est la démocratie et c'est aussi « le Christ, l'ami des multitudes, qui posent à « l'église du Christ ce dilemne tragique : sois so- « cial, ou renonce à ta mission, à ta raison d'être. « L'évangélisation désintéressée ira vers les « masses socialistes, aussi bien que vers les « classes aisées. Elle seule peut résoudre et ré- « soudra les questions morales et sociales. L'évan- « gélisation, abstraction faite des questions mo- « rales ou sociales, est une utopie ou un non « sens. » (Elie Gounelle. *L'Avant-Garde*, 15 avril 1900).

Enfin, les églises protestantes ont passé à plusieurs reprises depuis une centaines d'années par des époques de véritable réveil intérieur ; en Angleterre à la fin du XVIII^e^ siècle, et en France dans le second quart du XIX^e^ siècle et depuis 1880.

Ainsi que le montrent certains mouvements religieux qui vont progressant d'une manière frappante, si les églises protestantes perdent peut-être quant à la quantité de leurs membres (en France au moins, car il n'en est pas partout ainsi), elles ont certainement gagné quant à la qualité et sont aujourd'hui plus vivantes, plus riches, plus actives qu'elles ne l'avaient jamais été depuis la révocation de l'Edit de Nantes.

Il était impossible que ce regain de vie et d'activité n'eût pas sa répercussion sociale. Et cela d'autant plus, que dans le protestantisme, l'individu ne saurait se reposer pour prendre une initiative ou pour excuser une défaillance en face

du devoir une fois reconnu, sur aucune direction extérieure.

De toutes ces considérations est né le mouvement dont nous allons retracer l'histoire et qui ne s'est pas manifesté dans le corps pastoral seul, mais parmi les laïques, qui, dans les églises protestantes occupent, on le sait, une place prépondérante (1).

Il importe toutefois de noter l'ardeur avec laquelle bien des pasteurs sont entrés dans cette voie. On ne saurait s'en étonner ; car, dans leurs rapports journaliers avec leurs paroissiens pauvres, ils sont les témoins attristés de toutes les misères et iniquités sociales. Par les visites constantes qu'ils doivent faire, par les soins et les dernières consolations qu'ils portent aux malades, ils sont placés mieux que quiconque pour ressentir les tristesses de notre époque. Dans telle maison, ils verront le chef de famille s'avilir peu à peu succombant au démon de l'alcool ; dans telle autre, ils devront consoler de pauvres parents honteux de l'inconduite d'une fille.

Au surplus, les pasteurs revendiquent avec un

---

(1) On sait que la base de l'organisation de presque toutes les églises protestantes a toujours été l'assemblée générale de tous les membres de la paroisse (hommes et femmes le plus souvent) ; que la paroisse est dirigée par le comité qu'élit cette assemblée et dont le pasteur, choisi par lui, fait partie ; qu'enfin les synodes des assemblées régionales ou nationales sont formés de représentants élus des paroisses, le nombre des laïcs étant toujours égal ou supérieur — jamais inférieur — à celui des pasteurs.

soin jaloux le droit de s'occuper des problèmes sociaux. On a beau leur faire l'objection suivante : aux pasteurs revient l'œuvre intérieure, spirituelle, le salut des âmes ; aux laïques les œuvres extérieures, sociales. *Cuique suum !* Sans cette division normale du travail, il n'y a plus d'église. « On trouvera toujours assez de laïques, ajoute-t-« on, pour parler des ravages de l'alcoolisme, du « progrès de la criminalité, de l'exploitation de « l'homme par l'homme, de la perversion de l'en-« fance, de l'impureté matérielle, véhicule de l'im-« pureté morale, mais on ne trouvera jamais assez « d'hommes pour nous parler de notre irrémé-« diable infirmité, du péché, du pardon, du salut « et de la vie éternelle. » M. Hausser. Journal *L'Avant-Garde*, 15 octobre 1900).

Mr le pasteur Gounelle avait répondu par avance : « Notre mission est à la fois spirituelle et « sociale, intérieure et extérieure ; car il est im-« possible en fait et en droit de séparer dans un « ministère le spirituel, qui est la source, du « social qui en est toujours la manifestation. »

Du reste le pasteur éprouve à chaque instant, combien il est difficile d'exercer l'action religieuse, but principal de son activité, sur ceux qui sont les victimes de l'état social. Miséreux, pauvres, ignorants, alcooliques, débauchés ne sont guère disposés à écouter des sermons. Ceux qui souffrent ne se contentent pas de paroles consolantes ; ce qu'il leur faut c'est un apaisement physique de leurs souffrances. Ce point de vue dirige encore

les pasteurs vers l'action sociale exercée en vue de l'action religieuse.

Enfin, ces derniers peuvent étudier les questions sociales et même travailler à leur solution sans sortir du champ ordinaire de leur activité, au lieu que, la plupart des laïques absorbés par des occupations professionnelles, ne disposent pour un labeur désintéressé que de rares moments de loisir.

CHAPITRE III

Le mouvement social parmi les protestants et les origines du protestantisme social

Nous avons dit comment il devait se produire, parmi les Eglises protestantes, de nombreuses initiatives pour améliorer le sort des malheureux, et pour assurer le perfectionnement de l'individu, envisagé comme membre du corps social.

Cette tendance s'est manifestée de façon fort diverse et a provoqué des tentatives souvent originales.

Il nous est impossible de passer en revue tout ce qui a été fait, en ce sens, par les protestants. Mais il nous faut envisager brièvement, et dans son ensemble, l'activité déployée par leurs Eglises en dehors du domaine purement religieux ; nous remarquerons d'ailleurs que ces efforts se sont produits le plus souvent indépendamment de toute considération sociale, au sens étroit et spécifique de ce mot. On doit y voir comme un déve-

loppement des convictions chrétiennes qui ne sauraient être tenues pour sincères, si elles n'inspirent point l'action, « la foi sans les œuvres est morte, » a dit un apôtre. (Epitre de Jacques. Chap. II.)

Dans la seconde partie de ce chapitre, nous verrons comment se sont fait jour, parmi les protestants, des préoccupations sociales proprement dites, qui les ont conduits à de nombreuses tentatives dont, dans les chapitres suivants, nous étudierons en détail les plus importantes.

Tout d'abord, énumérons rapidement les principales œuvres qu'a fait naître l'initiative des fidèles et de leurs pasteurs.

Un grand nombre de ces œuvres reconnaissent pour but principal la bienfaisance; et la plupart n'étendent point leur action au-delà des communautés religieuses; mais quelques-unes ont déjà une portée sociale qui mérite de retenir l'attention, et, en tous cas, on ne saurait, sans en faire mention, obtenir une idée exacte de ce qu'est l'activité sociale des protestants.

Nos citerons d'abord les Diaconats et les sociétés protestantes de bienfaisance.

Toute église s'occupe des pauvres; le « Diaconat » est la première forme de l'organisation de cette assistance; il existe dans toutes les paroisses un peu importantes. Son origine est fort ancienne, puisqu'on en trouve mention dans le Nouveau Testament. C'est une sorte de comité de bienfai-

sance qui comprend des laïques d'une même Eglise, auxquels on donne le nom de diacres, et qui a souvent à sa disposition des sommes importantes, provenant en grande partie de souscriptions. Son but? nourrir ceux qui ont faim, habiller ceux qui ont froid, loger ceux qui sont sans abri, soulager les souffrances physiques, bercer la souffrance morale, en un mot procurer le nécessaire à ceux qui en manquent.

Le premier congrès des Diaconats et Sociétés protestantes de bienfaisance a été tenu à Lille, les 23 et 24 octobre 1902. Les congressistes examinèrent les réformes qu'il pourrait être opportun de faire, et envisagèrent la possibilité d'un projet de groupements régionaux des diaconats.

A côté des Diaconats, nous trouvons les Diaconesses et les gardes-malades. Les Diaconesses sont en quelque sorte des sœurs de charité qui ne sont point liées par des vœux perpétuels, que ne saurait admettre en aucune façon l'esprit protestant; elles secondent le pasteur et les membres du Diaconat dans l'assistance aux malades et aux pauvres. Libre de tout autre travail, la Diaconesse peut répondre à tous les appels ; elle est partout, elle est à tous. Bras droit du pasteur, elle exerce la charité à titre officiel : elle est le rouage indispensable d'une organisation de charité bien comprise. M. Schepfer dit que : « Le ministère de la Diaconesse de paroisse est le cœur, le sommet, la fleur et la perle du diaconat féminin. » On peut

donc dire que la présence de la Diaconesse est un inappréciable secours pour le ministère pastoral.

Où est-elle ? Au chevet des malades pour soigner leur corps et fortifier leur cœur ; chez les indigents, pour leur apporter des secours, leur donner le goût de l'ordre et certaines notions d'hygiène. Elle prévient le pasteur quand sa présence ou son intervention sont nécessaires. Son rôle devient un ministère, celui de la miséricorde (1).

A côté des Diaconesses, il existe parfois des gardes-malades.

Il y a actuellement plusieurs écoles destinées à la formation des infirmières, parmi lesquelles nous remarquons l'Ecole professionnelle d'assistance aux vieillards et la Maison des Diaconesses à Paris. L'idée première a pris naissance à Bordeaux, avec l'Ecole hospitalière de la maison de santé protestante. Cette formation d'infirmières et de gardes-malades rend les plus réels services au protestantisme français.

La maison de santé protestante de Bordeaux fut fondée en 1863 et reconnue d'utilité publique en

---

(1) M. le pasteur Hoffet (*Actes du 1er congrès des Diaconats*, p. 176) dit à leur sujet : « Leur œuvre remplie avec dévouement et humilité, sans ostentation et sans vaine gloire, avec l'unique ambition de consoler les pauvres âmes et d'avancer le règne de notre Sauveur, est une œuvre salutaire dont l'œil de l'homme ne saurait mesurer l'étendue, mais qui, certainement, apparaîtra un jour comme une de ces actions du Saint-Esprit qui, petit à petit, sans bruit, par leur vertu irrésistible, changent la face du monde. Comme tout ministère entrepris au nom du Seigneur et pour le Seigneur, le ministère de la diaconesse de paroisse porte beaucoup de fruits. »

1867. Pendant un assez long temps, elle dû faire venir ses gardes-malades de l'étranger. En 1884, Mme Momméja organisa un cours pour les personnes qui s'intéressaient aux soins à donner aux malades. Les leçons furent données par les meilleurs médecins de la ville. En 1890, Mme Gross-Droz voulut bien collaborer à l'œuvre ; les cours se transformèrent, les élèves furent admises à assister aux consultations du dispensaire et soumises à des examens théoriques, leur conférant le diplôme de garde-malade.

En 1901, sous la direction de Mlle Hamilton, l'école fut réorganisée et, dès lors, elle servit de modèle aux autres établissements analogues. A une instruction théorique très répandue se joignirent les connaissances pratiques les plus précises. L'école ne néglige pas non plus le côté éducatif, auquel on ne songe jamais trop. S'il est bien de soigner les malades avec son dévouement et sa science, il est mieux encore de les soigner avec son cœur. Le culte n'est donc pas négligé à l'école, et chaque dimanche les pasteurs président un service à la chapelle.

L'instruction que l'on reçoit est pratique et théorique. L'instruction pratique constitue la partie la plus importante, et dure deux années. Pour l'instruction théorique, les élèves reçoivent une heure de leçons par semaine, également pendant deux années, du 15 novembre au 15 mai.

Enfin, elles subissent une série d'examens durant le cours des études, puis un examen final

pour obtenir le diplôme de « garde-malade hospitalière de la Maison de santé protestante de Bordeaux.

Cet examen a lieu à la fin de la seconde année scolaire, devant un jury composé de quatre docteurs.

Trois catégories d'élèves sont admises à l'école : 1° Les élèves internes boursières ; 2° les élèves internes payantes ; 3° les élèves externes.

Celles des deux premières catégories doivent être protestantes, avoir 21 ans au moins et 35 ans au plus.

En 1901, elle prit le nom d'Ecole hospitalière ; depuis cette époque, on a pu compter 37 élèves, dont 14 diplômées occupant aujourd'hui diverses positions, dont quelques-unes sont fort brillantes.

Une école analogue fut fondée à l'hôpital Saint-André, et on rappela de Bordeaux d'anciennes élèves pour la diriger.

Dans certaines églises se sont organisés des groupes de visiteurs des pauvres et des malades. Ce sont parfois des jeunes gens, le plus souvent des jeunes filles ou des dames, qui vont à domicile porter quelques secours aux indigents, tout en leur faisant des visites amicales. Parfois même, ils leur rendent de menus services tout matériels.

Les malades des hôpitaux ne sont point oubliés. A Paris, notamment, existe l' « Œuvre de la visite des malades protestants dans les hôpi-

taux de Paris, » qui s'est constituée, en 1867, par la formation d'un comité que présida d'abord la baronne de Staël. Après sa mort, Mme Philippe Hottinguer lui succéda. Le Consistoire de l'Eglise réformée de Paris s'adressa à l'administration de l'Assistance publique, afin d'obtenir, pour les dames et les pasteurs, des cartes d'entrée dans les hôpitaux, permettant de faire par semaine deux visites aux malades.

Le but de ces visites était de nouer d'affectueuses relations avec eux, de leur procurer de bons livres ou quelques douceurs pouvant améliorer leur sort ou atténuer leurs souffrances. La correspondance avec leurs familles était faite par les visiteurs qui, de ce fait, rendirent parfois de réels services aux uns et aux autres. Aux étrangers principalement l'œuvre fait du bien : la visite adoucit la tristesse de leur isolement.

Les secours à donner dans certains cas et l'entretien des bibliothèques entraînent beaucoup de frais; le budget de l'œuvre ne s'élève cependant qu'à 2.500 francs. Une maison de convalescence est située rue de Longchamps, 127, et contient une trentaine de lits; pendant un mois, on y reçoit gratuitement les convalescents.

La moyenne des malades visités annuellement dans les hôpitaux est de 1.497. Ce nombre pourrait être plus considérable, mais de nouveaux règlements entraînent de nombreuses difficultés, car ils limitent l'action des pasteurs qui ne peuvent visiter un malade que sur sa demande. En outre,

le registre d'entrée ne mentionnant plus à quelle religion le malade appartient, il faut aller à la recherche du protestant de salle en salle ; la tâche est donc plus difficile ; mais, loin que ce soit un motif de découragement, les membres de l'œuvre y voient un stimulant.

Beaucoup d'églises possèdent un ouvroir ou des Sociétés de couture pour les pauvres ou les jeunes filles.

L'ouvroir, sous sa forme la plus simple, est organisé le plus souvent par la femme du pasteur, parfois par une autre dame qui, une fois par semaine, réunit chez elle les personnes qui peuvent ou qui veulent bien consacrer une partie de leur temps à tailler et à coudre du linge et des vêtements destinés aux pauvres ou aux missions.

Certains ouvroirs ont une organisation moins rudimentaire ou une installation plus étendue. Il en est où l'on apprend aux femmes de condition modeste à confectionner, entretenir et réparer la garde-robe de leur famille. D'autres où l'on donne aux petites filles des leçons de couture et où on les groupe en patronages.

Citons entre autres l'ouvroir de la rue du Val-de-Grâce, à Paris, où l'on vend de la lingerie fine et où l'on confectionne des trousseaux et des layettes. Les femmes sans travail y sont employées à fabriquer des vêtements pour les pauvres ; l'ouvroir accepte des commandes pour la province.

En certaines paroisses, des dames ont fondé une « Œuvre des layettes » qui s'occupe des femmes en couches et fournit aux nécessiteuses ce qui est indispensable aux nouveaux-nés.

Signalons encore la « « Société des Fourmis », fondée en 1889. Toutes les jeunes filles protestantes de France sont invitées à s'unir dans le but de procurer pour l'hiver des vêtements aux pauvres. La Société, dirigée par un comité central, se divise en sections ; chaque section en groupes, dont chacun se compose environ de dix fourmis. Le rapport de 1906 accuse 83 sections, comprenant 7.033 membres.

La « Société de la Ruche », rue d'Hauteville (fondée en 1862), distribue également des vêtements aux enfants sans distinction de culte.

C'est à l'initiative protestante qu'il faut, croyons-nous, attribuer les premiers essais qui aient été faits en France pour organiser des colonies de vacances.

En 1881 a été fondée l' « Œuvre des Trois Semaines » du pasteur Lorriaux ; elle a débuté avec trois enfants. En 1908 elle avait 2.145 colons, dont 181 mères de famille. Elle possède plusieurs maisons ou établissements, dont deux au bord de la mer.

En 1882, des colonies de vacances ont été créées par l' « Œuvre de la Chaussée du Maine », pour envoyer les petits parisiens pauvres à la campagne et à la mer. Les prix sont de 35 francs par mois,

voyage compris, pour les enfants de 5 à 12 ans, et de 40 francs pour ceux de 12 à 15 ans. Les prix de la colonie maritime de Coutainville (Manche) sont de 60 francs par mois. En 1907, l'œuvre a envoyé 3.044 enfants à la campagne et à la mer, représentant 5.021 mois de séjour.

Depuis lors il s'est fondé dans un grand nombre de villes, à Dijon notamment, un certain nombre d'œuvres analogues. Quelques-unes sont demeurées exclusivement protestantes et recrutent leurs colons parmi les enfants de la paroisse dont elles dépendent. D'autres, établies d'abord par des protestants, ont étendu leur action à tous les enfants. Enfin, à l'imitation de ces tentatives couronnées d'un plein succès, des colonies de vacances sont nées depuis quelques années dans les milieux les plus divers.

Parmi les plus florissantes et les mieux organisées, signalons l' « Œuvre des Enfants à la Montagne », de M. le pasteur Comte ; elle est très populaire, parce qu'elle rend d'inappréciables services aux familles pauvres des grandes villes.

Une œuvre de ce genre ne saurait toutefois réussir qu'à diverses conditions dont voici les principales.

Il faut réunir un groupe de messieurs et de dames qui ne craignent pas de donner leur temps et leurs peines, et qui sachent faire preuve d'un véritable amour pour la jeunesse pauvre et déshéritée. Il importe de trouver des fermes à la montagne, où le séjour des enfants ne coûte pas trop

cher, comme dans la Haute-Loire, où M. le pasteur Comte a rencontré des familles qui se contentent de o fr. 60 par enfant et par jour.

On ne saurait se passer de souscriptions, qui, jointes aux pensions payées par les parents de certains enfants, sont nécessaires pour équilibrer le budget.

Une surveillance bien organisée est indispensable pour éviter les accidents et maintenir une sage discipline. Pour que le résultat désiré soit obtenu, il convient que le séjour dure un certain temps, six semaines, s'il est possible. Un examen médical a lieu au départ et à l'arrivée pour la constatation précise des bienfaits de la cure de montagne. Enfin, il est bon de contracter une assurance contre les accidents possibles.

Comme dernier exemple, citons encore la « Brise de mer Nantaise », œuvre protestante fondée en 1899 avec le concours de Mlle Urvoy, par M. Samuel Diény, alors pasteur à Nantes.

Encouragé par l'exemple de M. et Mme Lorriaux et de M. Comte, M. Diény eut la pensée de procurer le même bienfait à ses paroissiens. Les obstacles, les difficultés matérielles surgirent de toutes parts ; sans se laisser décourager, M. Diény continua sa propagande, et sa parole éloquente conquit l'église de Nantes tout entière. Une première somme lui permit de faire un essai. Il loua à Saint-Michel-Chef-Chef, village entre Saint-Nazaire et Pornic, une maison où 17 enfants furent installés par ses soins.

Peu après, M. Hippolyte Durand-Gasselin acheta à Saint-Michel une maison plus grande où la « Brise » fut installée le 21 juillet 1901, et qui, l'année suivante, fut encore agrandie.

Pendant deux mois, du 20 juillet au 20 septembre, les petits protégés animent le domaine, et puisent au bon air des provisions de force et de joie.

En 1903, la « Brise » a reçu 53 enfants et encaissé 4.249 fr. 60 de recettes, sur lesquels 666 fr. 20 employés en frais d'installation et de mobilier. Les pensionnaires de l'œuvre doivent être protestants ou membres d'une école protestante ; le prix de la pension est de 30 francs par mois et par enfant ; mais quelques-uns sont reçus gratuitement. La « Brise de Mer » n'est pas une œuvre de simple assistance, mais aussi de coopération. Tous les enfants reçoivent les mêmes soins et sont traités avec la même affection. Elle alimente sa caisse avec des souscriptions modestes et des offrandes qui ne lui manquent jamais. La portée de l'œuvre est à la fois sociale et chrétienne, puisqu'elle cherche à fortifier le corps des enfants, mais plus encore à exercer sur eux une influence moralisatrice.

Nous venons de parler des colonies de vacances organisées pour les enfants. Mentionnons l'existence de quelques établissements situés à la mer ou à la montagne, et destinés aux adolescents ou aux adultes. A côté de ses « Enfants à la Montagne », M. le pasteur Comte a fondé les « Marguerites », colonie pour jeunes filles, et l' « Œuvre des Mères nourrices à la Montagne ».

Disons aussi qu'à l'exemple de ce qui se fait largement dans certains pays voisins, en Suisse, notamment, beaucoup d'Eglises organisent pour leurs enfants de l'Ecole du dimanche, du catéchisme ou du patronage, des excursions, promenades ou expéditions de plusieurs jours vers l'Océan, dans les forêts ou à la montagne (1).

Plusieurs églises possèdent des crèches. On trouve aussi des écoles ménagères pour fillettes, des établissements comme le « catéchuménat » de Dijon, sorte de pensionnat qui, au prix d'une pension modeste, ou même gratuitement, reçoit des enfants de protestants isolés et leur permet de suivre les cours des écoles de la ville et de recevoir une instruction religieuse.

Dans un certain nombre d'églises, il existe des « Sociétés de secours mutuels » ; nous ne pouvons songer à en parler en détail, car elles sont toutes à peu près organisées de la même façon que les sociétés identiques non protestantes.

On a tenté aussi de créer dans certaines églises des « Sociétés de prêts gratuits ».

---

(1) Il serait à désirer que, chez nous, les excursions scolaires, par qui et de quelque façon qu'elles soient organisées, trouvent auprès des compagnies de chemins de fer et du public les encouragements qu'elles rencontrent, par exemple, en Suisse, où on ne saurait voyager sans croiser souvent des groupes d'écoliers et d'écolières qui, sous la conduite de leurs maîtres, visitent les merveilles naturelles ou les lieux historiques de leur pays.

Nous dirons quelques mots de la « Société de prévoyance et de secours en faveur des veuves et orphelins de pasteurs », société particulièrement intéressante. Cette société a été fondée à Bordeaux en 1829 et reconnue d'utilité publique par ordonnance royale du 19 janvier 1832.

Elle a surtout pour but de donner des secours aux veuves et aux orphelins de pasteurs au moyen de pensions, afin de leur assurer une vie convenable après la mort du chef de famille.

Les fondateurs de cette société s'étaient bornés à déterminer le quantum de la cotisation que l'on pourrait demander à un modeste budget de pasteur et aussi quelle somme serait nécessaire à l'entretien de la veuve et des orphelins. Ils étaient ainsi arrivés à établir que les cotisations ne dépasseraient pas 60 francs et que les pensions de veuves seraient fixées à 600 francs. Mais les cotisations furent vite portées à ce maximum de 60 francs, et les pensions durent être réduites à 450 francs. Or, pour assurer le service d'une pension de 450 francs, la cotisation du pasteur devrait être de 140 francs, ce chiffre est incontestablement bien trop élevé pour un traitement modeste.

Aussi est-il devenu nécessaire que la bienfaisance privée des fidèles, vienne s'ajouter aux effets déjà si précieux de la mutualité ; en fait, ce concours n'a jamais fait défaut à la société. De généreux bienfaiteurs ont toujours, par des dons charitables, amélioré une situation financière assez obérée.

Des « Sociétés d'Activité Chrétienne » groupent différents membres d'une paroisse et ont pour but tout d'abord l'action religieuse en général. Mais souvent elles prennent l'initiative de quelques-unes des tâches plus haut énumérées, en l'absence d'œuvres spécialement instituées à cet effet.

Les « Unions Chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles » dont nous parlerons plus loin avec quelques détails, sont une œuvre qui présente un aspect social assez marqué, et n'a point en général un caractère ecclésiastique.

Des bibliothèques, fixes ou circulantes, plus ou moins riches, existent dans presque toutes les paroisses. Une des plus importantes bibliothèques circulantes est celle de « l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales » dont il va être parlé.

A la longue énumération qui précède il faut ajouter des œuvres qui, ne pouvant avoir, à cause de leur nature même, un caractère local, sont soutenues par des souscriptions de groupes d'églises, tels des orphelinats, des asiles pour incurables (Asiles John Bost, à Laforce (Dordogne), fondés en 1848, reconnue d'utilité publique en 1877), des institutions, pensionnats, etc.

Ajoutons enfin que le protestantisme de langue française comptait en 1908 exactement 222 jour-

naux, bulletins et périodiques divers, dont l'énumération se trouve dans l'agenda annuaire protestant publié par M. le pasteur H. Gambier, de Dijon.

Par tout ce que nous venons d'exposer on peut se rendre compte de l'activité sociale des églises protestantes. Sous la direction et sur l'initiative du pasteur, de sa femme et du plus grand nombre possible de laïques, toute église vivante tend à devenir, suivant l'expression du pasteur Fallot, une sorte de « Fraternité » au sein de laquelle chacun doit trouver à côté de la satisfaction de ses besoins religieux, un foyer, de l'affection, une aide discrète et bienveillante, qui sauvegarde sa dignité, et surtout l'occasion de se dépenser, sans compter, pour autrui.

Remarquons ici que selon l'esprit protestant, l'aumône n'est regardée que comme un pis aller et que l'on conserve toujours la préoccupation de former des individualités vigoureuses.

On pourrait donc conclure que les églises protestantes, si le rêve de Fallot se réalisait, pourraient (autant que certains essais communistes mais dans un autre esprit) se considérer comme les premières cellules de la société future.

Mais, si, à les regarder comme un seul corps animé d'une même vie, elles tendent vers cet idéal, il s'en faut pourtant que ce mouvement ait été aussi rapide qu'on le pourrait souhaiter. En outre, l'action dont nous venons d'esquisser les

grandes lignes, s'exerce surtout au sein des églises et l'on comprend que bien des protestants, parmi les plus actifs et les plus distingués, aient estimé que cela ne suffisait pas, et aient songé à une activité plus vaste et moins particulariste.

Ils ont cru qu'il était de leur devoir et du devoir de leurs corréligionnaires — sans négliger les œuvres protestantes, — de mettre une partie de leurs forces et de leurs ressources au service de la société dont ils sont membres, et cela sans faire exception des personnes ou des croyances.

C'était une conséquence logique des considérations solidaristes dont nous avons parlé, et une application des préceptes du Christ. De là, un mouvement social qui a été engagé non plus seulement parmi les protestants, mais par les protestants, et dont nous allons retracer les origines et le développement (1).

Dès avant les révolutions du milieu du XIX^e^ siè-

---

(1) A un Joseph de Maistre, reprenant à son compte toutes les vieilles prétentions papales, il fallait opposer un Vinet, revendiquant les droits sacrés de l'individualité en matière religieuse et faisant de la séparation des Eglises et de l'Etat la conséquence nécessaire de cette affirmation. Encore a-t-il fallu que plus de cinquante ans s'écoulent depuis la mort du grand penseur vaudois pour que ses doctrines aient reçu une sérieuse application et que l'indépendance réciproque des divers ordres de pouvoirs soit définitivement entrée dans la loi et dans les mœurs. Comme les fleuves ne remontent pas vers leurs sources, l'acquisition peut être tenue pour définitive. C'est bien ici le lieu de répéter le mot fameux des gueux de Hollande : Nous maintiendrons ! — M. le pasteur NÉEL, La Rochelle, 1907.

cle, deux noms ne peuvent pas être passés sous silence, et doivent être prononcés avec un sentiment reconnaissant, ce sont ceux d'Oberlin et de Félix Neff. Le premier (31 août 1740 - 1er juin 1826), pasteur au Ban de la Roche, se signala par l'élévation de ses sentiments chrétiens. Il fit, de façon si active, œuvre de réforme sociale, prononça des discours d'une portée si élevée, que son nom fut célèbre à l'époque dans tout le protestantisme européen. Félix Neff (8 octobre 1798-12 avril 1829), émule d'Oberlin, pasteur d'une petite paroisse perdue dans le département des Hautes-Alpes, parvint à en améliorer la population sauvage et agreste, comme il l'avait déjà fait précédemment dans une petite vallée des Vosges.

A côté de ces deux français, nous pourrions mentionner des étrangers dont le souvenir mérite au même titre d'être conservé ; citons en Angleterre : Charles Kingsley (12 juin 1819 - 23 janvier 1875), qui exerça une action des plus bienfaisantes par sa parole et surtout par sa vie.

Pasteur à Eversley, au milieu d'une population grossière et ayant perdu toutes habitudes religieuses, il entreprit de gagner les cœurs pour sauver les âmes. Les résultats qu'il obtint montrent bien que pour accomplir de grandes choses, il faut avant tout une âme généreuse, un cœur droit, une foi agissante.

A peine installé, il visita les malades, intruisit les enfants, organisa pour eux des jeux, des soirées, et pour les ouvriers des conférences popu-

laires. Il fonda des écoles, des caisses de secours, des unions de jeunes filles et des réunions de famille, disant toujours « qu'on arrive au cœur par d'autres chemins que les discours ».

Estimant « que lorsqu'on parle du ciel à des gens qui meurent de faim », la chance est mince de se faire écouter, Kingsley entreprit d'améliorer la condition sociale de ses paroissiens, disant qu'il ne fallait pas discourir mais agir, et porter remède aux misères matérielles. Au moment où le choléra sévit à Londres, Kingsley prêcha une croisade contre les logements insalubres et intercéda auprès de ses amis pour en saisir le parlement.

Plus tard, nous voyons en France quelques pasteurs, notamment Léon Pilatte (2 septembre 1822-31 mars 1893), Edmond de Pressensé (3 juin 1824-8 avril 1891), qui organisent des sociétés d'études économiques, ne craignent pas de se montrer et de prendre la parole dans les différents clubs, si agités cependant à leur époque. Dès ce moment leur idée et leur but étaient d'indiquer que la solution de tous les grands problèmes sociaux est contenue dans les principes proclamés par l'Evangile de Jésus-Christ.

Sous l'empire de Napoléon III, nous devons encore citer le pasteur Adolphe Monod, puis son gendre le professeur Bouvier, de la faculté de théologie de Genève (1) et le professeur Jalaguier,

(1) Métaphysicien dans l'âme, théoricien de la vie divine,

de Montauban, mais sans que nous puissions nous étendre spécialement sur leur influence particulière (1).

Pendant une vingtaine d'années l'idée du protestantisme social qui venait de prendre naissance demeura stationnaire ; cependant au lendemain même de la guerre Franço-Allemande dès 1871 et 1872, Ch. Bois, doyen de la faculté de théologie protestante de Montauban, faisait des conférences sur les questions sociales, et, dans quelques articles de la *Revue Chrétienne* de 1872, préconisait déjà le système économique de la participation aux bénéfices.

De plus, en 1875-1876, il inaugurait son cours de « Statistique morale », M. Bois ne faisait pas ce cours uniquement pour enseigner des « méthodes sociales ». Il ne prononçait pas de condamnations, ne formulait pas de revendications

---

Auguste Bouvier, que nous signalons ici, quoique Suisse, à cause des nombreuses générations d'étudiants français qu'il a formées, fut un chrétien social avant la lettre. Il ne perdait jamais de vue, dans son enseignement de la morale, la portée sociale du christianisme, dont il faisait en quelque sorte la pierre de touche de sa vérité. Il a développé avec beaucoup de force le principe associationiste et peut être envisagé comme l'un des précurseurs du solidarisme contemporain.

(1) Le professeur Jalaguier, non content d'exalter la vertu sociale de l'Evangile, saluait comme l'avènement d'une ère nouvelle, sinon comme le triomphe du Royaume de Dieu, l'heure bénie où le christianisme et le socialisme réconciliés ne formeraient plus qu'un seul et même fleuve, aux eaux larges et puissantes, emportant l'humanité affranchie vers ses destinées définitives.

nettes. En exposant les problèmes sociaux, il montrait l'influence néfaste de certains milieux, de certaines lois et de l'organisation sociale en général, faisait de l'histoire, cherchait surtout à défendre l'idée de liberté philosophique et morale contre le déterminisme ; enfin, il recommandait l'étude des questions sociales aux futurs pasteurs, et conseillait l'action individuelle des chrétiens sur la société. La conclusion de son cours était la suivante : « l'action religieuse est le véritable et l'unique remède des maux sociaux (1).

Ce cours professé à Montauban exerça une grande influence sur l'esprit de ses auditeurs, dont plusieurs sont devenus d'ardents propagateurs du protestantisme social. Parmi ceux qui furent particulièrement impressionnés par son exposé, nous devons mentionner MM. les pasteurs Fallot, Gouth et Comte.

Le premier d'entre eux, T. Fallot, fut le véri-

---

(1) Dans le domaine de la théorie, Charles Bois allait encore plus au fond des choses et enseignait à ses étudiants les méthodes à ses yeux les plus aptes à réconcilier la démocratie contemporaine avec l'Evangile éternel. Dans ses leçons perfectionnées d'année en année, il se prononçait pour la solidarité contre un individualisme sans contrepoids. Il condamnait le laissez-faire des économistes classiques et tirait au grand jour les devoirs de l'Etat vis-à-vis des classes laborieuses, ignorantes, souffrantes, indignement asservies aux exigences du capital. Il demandait, par exemple, l'instruction obligatoire et laïque bien avant que le Parlement la votât, protestant contre l'insalubrité des logements, l'insuffisance des salaires et l'immoralité des masses ouvrières, due surtout aux conditions économiques de leur vie. (*R. C. S.*, année 1907.

table initiateur, l'apôtre du christianisme social protestant. C'était un alsacien; élève de la Faculté de Strasbourg, il avait été à même de voir de près les conditions de la vie ouvrière, et, en examinant l'organisation des grandes manufactures de son pays natal, il s'était préparé à l'étude approfondie des questions sociales. Parvenu au pastorat, il était tout désigné par sa haute valeur, par la façon brillante dont s'étaient terminées ses études, pour occuper un poste à Paris. A la Chapelle du Nord de l'Union des églises libres, il fonda les « Sociétés fraternelles » qui le mirent en contact avec les ouvriers. Il faisait, d'une part, de l'évangélisation au sens étroit du mot, et, d'autre part, il s'efforçait de lutter contre des préjugés profondément enracinés, et d'amener les chrétiens protestants à reconnaître l'existence de leurs devoirs sociaux.

En 1883, devant le Synode des églises libres réuni à Mazamet, Fallot prononça un discours sur la religion laïque, qui devint un véritable programme d'action (1).

---

(1) C'est également en 1883 qu'étant secrétaire général et fondateur de la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique, il soulevait la France et la Suisse par ses inoubliables conférences sur le vice patenté dont la femme esclave est restée le type le plus achevé. C'était aussi le temps où des laïques comme les Charles Robert, les de Boyve, les Charles Gide commençaient leurs magnifiques campagnes en faveur de la coopération, de la participation, de la mutualité, et où l'Ecole de Nîmes, si visiblement protestante et chrétienne d'inspiration, s'imposait à l'attention des économistes et faisait entrer

En 1885, M. le pasteur Comte, aujourd'hui à Saint-Etienne (Loire), proclamait hautement, le premier, devant la conférence libérale réunie à Montpellier, qu'un des principaux devoirs du pasteur était de s'occuper des questions sociales.

Mais ces généreuses initiatives demeuraient des efforts isolés quand un événement se produisit qui hâta l'éclosion du mouvement.

En 1885, la conférence nationale évangélique du midi, réunie à Dieulefit, chargea M. le pasteur Gouth de faire un rapport sur le sujet suivant, réclamé par lui avec insistance : « Le pasteur et les questions sociales. »

Pendant un an, M. le pasteur Gouth prépara cet intéressant rapport qui devait avoir un si grand retentissement, puis, l'année suivante, le présenta à la même conférence réunie à Alais.

Après avoir exposé que le sujet est grave et s'impose sérieusement aux méditations, que d'ailleurs sans être nouveau il n'en est pas moins à l'ordre du jour, le rapporteur montrait qu'en présence du flot toujours montant et menaçant du socialisme, les revendications des classes ouvrières prennent souvent des allures très inquiétantes.

En effet, à l'époque de ce rapport, Vierzon, Montceau-les-Mines, Decazeville, s'étaient signa-

---

dans le grand courant de la pensée sociale l'idée féconde de la solidarité. *Revue du Christianisme social*, année 1907.

lés par leurs troubles ouvriers ; en Allemagne, Karl-Marx et Lassalle ; en Russie Bakounine ; en Hollande un ancien pasteur, Doméla Nieuwenhuis, faisaient une propagande des plus actives, et la colossale association des Trades-Unions en Angleterre, les Knights of Labour (les chevaliers du travail) aux Etats-Unis, prétendaient préparer un nouvel état social. La conclusion du rapporteur était que, devant un tel mouvement, le pasteur, plus que tout autre, doit étudier les graves problèmes sociaux de notre temps.

Ce rapport de M. le pasteur Gouth produisit une sensation considérable, mais les idées qu'il mettait en avant ne rencontrèrent point une approbation unanime.

Un autre pasteur, M. Charles Babut, de Nîmes, et quelques laïques lui firent, il est vrai, un accueil sympathique. M. Babut dépassa même la conclusion générale du rapport, qui se bornait à recommander l'étude des problèmes sociaux. Il proposa la réunion pour le printemps suivant, dans le Midi, d'une grande conférence spéciale comprenant toute les fractions et toutes les tendances du protestantisme. Malheureusement cette proposition fut repoussée.

Encouragé néanmoins par ce demi-succès, M. Gouth, un mois après, demanda à M. le pasteur Fallot de l'aider à fonder une association d'études sociales pratiques qui, dans son esprit, devait préparer le terrain et avoir des conséquences plus considérables. Cette association de-

vait avoir comme premier but la création d'une bibliothèque circulante.

M. Fallot répondit à l'appel de M. Gouth, il lui accorda son appui, sa collaboration et ses conseils.

Le 2 juillet 1887, tous les pasteurs de France et un grand nombre de laïques protestants reçurent de M. Gouth, alors pasteur à Aubenas (Ardèche), une circulaire ayant comme titre : « Un projet d'association », et comme sous-titre : « Aux pasteurs et aux chrétiens protestants de France. »

Cette circulaire exposait que les questions sociales, trop souvent considérées comme appartenant exclusivement au domaine politique, ont enfin pris pied dans le cercle des préoccupations religieuses (1).

A l'étranger, en particulier en Amérique, en Angleterre et en Allemagne, les œuvres inspirées par l'Evangile ont pris, disait-elle, un grand essor, alors qu'en France un mouvement analogue commence seulement à se dessiner.

---

(1) Les progrès étonnants du socialisme sous tous les régimes politiques, depuis l'Allemagne et la Russie jusqu'aux Etats-Unis, le nombre croissant des journaux et revues qui traitent exclusivement des questions économiques et sociales, l'extension rapide prise par les sociétés coopératives récemment fédérées, la multiplicité des syndicats ouvriers et la fréquence des congrès qu'ils organisent, sans parler des grèves sanglantes et des meetings formidables, nous disent assez la gravité de la situation.

Le peuple, affamé de justice sociale, cherche sa voie et réclame une réforme nouvelle : quelle voie, quelle réforme lui indiquerons-nous ? *Travaux du Congrès de Nîmes 1888*, p. 6.

Mais, ajoutait l'auteur de la circulaire, ce n'est pas suffisant : la situation est grave ; les masses populaires réclament des réformes, lesquelles indiquera-t-on ? L'Evangile ne renferme-t-il donc que des doctrines surannées et peu en rapport avec les conditions de la vie sociale moderne, ou, au contraire, peut-on y trouver les principes et les bases d'une réforme?

Puis, après avoir proclamé que les questions sociales et morales sont liées de façon indissoluble, il posait en principe que ce que l'on peut appeler « la tâche sociale » n'incombe pas seulement aux laïques mais encore aux pasteurs ; la seule difficulté consiste à mener de front ce surcroît d'occupations avec les travaux ordinaires du ministère pastoral : l'association devra donc venir en aide à l'initiative individuelle (1).

La circulaire proposait, outre la création de l'Association, la fondation immédiate d'une bibliothèque circulante.

---

(1) Il nous a semblé que nous pouvions vaincre la difficulté en demandant à l'association les facilités que nous ne pouvons avoir individuellement.

Nous venons donc vous convier, monsieur et honoré frère, à vous joindre à nous pour constituer une Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales. Cette association, fondée sur le terrain de la plus grande largeur chrétienne, se composera spécialement de tous les pasteurs de France qui enverront leur adhésion, à quelque tendance ou dénomination qu'ils appartiennent. Mais elle sera heureuse d'ouvrir ses rangs à tous les laïques protestants qui lui feront l'honneur de lui offrir leur concours. *Travaux du Congrès de Nîmes 1888*, p. 8.

Enfin elle se terminait par une demande d'adhésion comportant le paiement d'une cotisation minime le cas échéant.

Les plus grands noms du protestantisme donnaient leur appui à cette tentative : parmi eux les pasteurs Babut, J. Bianquis, El. Bost, G. Chastand, L. Comte, Ebersolt, T. Fallot, M. Lelièvre, P. Minault, Monod, Mouchon, Nyegaard, Roberty, A Roufineau, Trial, Tarrou, Viénot, et les laïques de Boyve, Ch. Gide, etc.

Cette circulaire eut un retentissement énorme et un très vif succès. Les feuilles religieuses, la répandirent à profusion ; non seulement elles en publièrent le texte, mais elles firent suivre celui-ci de sympathiques commentaires et d'enthousiastes approbations. Les adhésions vinrent de tous les côtés, et ainsi fut fondée (1887) « l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales ».

C'est également vers cette même année que fut fondée, sans entente préalable, par M. le pasteur Gédéon Chastand, la *Revue du christianisme social*, qui devait aider si puissamment l'association naissante et favoriser l'éclosion du mouvement social protestant.

Le premier comité de l'Association fut présidé par M. Fallot; M. le professeur Gide en était vice-président; les pasteurs Gouth et Comte furent nommés secrétaires.

Ainsi fut créée cette Association qui pendant plus de vingt ans mènera le bon combat et for-

mera les pionniers sociaux du protestantisme de France.

L'Association dut combattre d'abord certaines idées préconçues et surtout encourager le zèle de ses membres.

M. le pasteur Comte obtint en 1888 que les deux grandes conférences du protestantisme, la conférence libérale de Nîmes et la conférence évangélique de Montauban, tinssent leur session annuelle dans des villes peu éloignées l'une de l'autre, afin de permettre aux adhérents de la nouvelle association de se réunir.

Au mois de Juillet 1888, son comité fit arrêter l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, qui eut lieu à Nîmes au mois d'Octobre de la même année.

Nous ne voulons pas terminer cet historique des origines du protestantisme social sans faire remarquer et sans signaler le rôle prépondérant tenu en la circonstance par M. le pasteur Gouth, grâce à l'activité et à l'initiative de qui fut fondée l'Association.

« Quels que soient les sentiments qu'elle a « provoqués, l'Association a sa raison d'être et « l'aura encore longtemps : obtenir un centre de « ralliement à tous ceux qui veulent travailler « aux œuvres de relèvement social, à toutes les « bonnes volontés dispersées, isolées et trop sou- « vent impuissantes.

« Quelles que soient pour elles les perspectives « de l'avenir, son programme s'impose désormais

« à tout cœur vraiment chrétien : au nom du « Christ consolateur, rechercher toutes les causes « sociales de souffrance et de malheur et les « moyens pratiques de les faire cesser ; au nom « du Christ rédempteur, dissiper à force d'amour « le malentendu désastreux qui sépare les masses « de la foi, retrouver l'âme du peuple qui se dé- « robe de plus en plus et frayer de nouveau la « voie au Seigneur méconnu.

« Puisse notre christianisme protestant qui, « par nos pères, nous a donné jadis la liberté, « nous donner aujourd'hui la paix sociale par la « justice et la fraternité. » *(Travaux du Congrès de Nîmes*, 1888, p. 11.)

Depuis 1888, les congrès de cette Association se sont réunis à peu près régulièrement dans les principales villes protestantes de langue française, et successivement, par ordre chronologique, à Nîmes (1888), Lyon (1889), Montbéliard (1890), Marseille (1891), Le Havre (1893), Montauban (1894), Bordeaux (1895), Rouen (1897), Nîmes (1900), Roubaix (1902), Nantes (1904), Genève (1906), Paris (1908).

Dans chacune de ces assemblées ont été successivement passées en revue les différentes questions, dont quelques-unes feront l'objet des chapitres suivants (1).

(1) Mentionnons qu'en 1896 se réunit à Lyon une assemblée ecclésiastique officieuse, dite « Conférence ». Cette assemblée comptait 206 membres, savoir un pasteur et un laïque pour chacun des 103 consistoires officiels de France. Cette assemblée

D'après ses statuts, le but de l'association est le suivant : faire appel, sans distinction d'opinion, à tous les protestants, hommes ou femmes, qui comprennent leurs responsabilités, leurs devoirs, en face des souffrances et des périls de la société actuelle, et qui sont résolus à poursuivre dans l'organisation de la société aussi bien que dans la vie des individus l'application des principes de justice et d'amour proclamés par Jésus-Christ. (Art. 2.)

Se plaçant avant tout sur le terrain social et religieux, elle a également pour mission de rechercher et de mettre en lumière tout ce qui, dans l'ordre de choses existant, est contraire à la justice, à la solidarité, tout ce qui est de nature à empêcher le développement moral et religieux de l'individu, par conséquent son salut. (Art. 3.)

Son ambition est encore de travailler à la réparation des maux dont nous souffrons, en indiquant aux chrétiens leurs devoirs sociaux, en suggérant à leur initiative des œuvres de fraternité et de relèvement et en agissant sur l'opinion, sur les pouvoirs publics, pour déterminer les réformes nécessaires. (Art. 4.)

Comme suite à la bibliographie de ce travail et pour permettre une vue d'ensemble des préoccu-

---

cherchait à rapprocher ecclésiastiquement les parties de l'Eglise réformée. A la suite de l'intervention des chrétiens sociaux, on constitua la commission d'action sur le terrain moral et social, qui existe encore et comprend des membres de tout le protestantisme français avec des sous-commissions.

pations sociales des protestants français, nous donnons une liste des principaux sujets qui ont été discutés et qui ont fait l'objet de rapports au cours des différents congrès de l'Association.

Aujourd'hui, l'Association protestante continue son œuvre, mais elle n'a jamais voulu formuler de doctrine, ni prendre l'initiative d'une action quelconque : elle se borne à être une société d'études. A ce titre, elle groupe des gens de milieux religieux, politiques et sociaux fort divers, qui se rencontrent pour échanger des idées, les discuter parfois très vivement, mais fraternellement, pour examiner des solutions, émettre parfois des vœux, tout cela sans jamais formuler de *credo* économique.

Il est vrai de dire toutefois que souvent, on a vu clairement la majorité de ses membres montrer des préférences marquées pour certaines des solutions proposées.

Le système coopératif notamment, entendu dans son sens le plus large, y jouit d'une grande faveur. Plusieurs des membres les plus éminents de l'école de Nîmes sont à sa tête, et il serait facile de tracer, d'après plusieurs des rapports de ses congrès, le tableau d'une société à base coopérative, où la concurrence et le salariat auraient disparu avec les intermédiaires et les « exploiteurs », quels qu'ils soient. Mais, encore une fois, l'Association ne s'est jamais départie du principe de libre examen cher au protestantisme, et elle comprend aujourd'hui, outre les coopérateurs, des

représentants déterminés du patronat, des propagandistes de la participation aux bénéfices et tout un groupe de jeunes chrétiens sociaux qui tendent ouvertement vers le socialisme sous sa forme collectiviste ou même communiste.

Ce dernier groupe serait intéressant à étudier ; mais les idées mises en avant ont encore quelque chose de fort ondoyant. Si ceux qui les représentent expriment très éloquemment leurs aspirations vers plus de justice, vers l'abolition de tous les préjugés, vers une réforme radicale de la société, ils ne disent pas toujours clairement en quoi consisterait cette réforme.

Si l'Association n'agit pas elle-même comme association, elle engage ses membres à agir. C'est à juste titre qu'elle s'intitule « pratique », car beaucoup ont appris chez elle comment travailler utilement dans le domaine social et ont trouvé parmi ses membres des compagnons de travail.

C'est surtout grâce à ses efforts que sont nées en France, à côté des œuvres d'Eglise dont nous avons parlé, un grand nombre d'organisations soit purement protestantes, soit dues à l'initiative protestante, soit auxquelles un grand nombre de protestants ont apporté leur concours.

Il est impossible de les passer toutes en revue. Mais nous allons choisir, pour en parler avec détail, quelques-unes des initiatives les plus typiques, les plus originales ou les plus efficaces. Nous nous attacherons à celles qui dénotent plus particulièrement des préoccupations sociales au sens

où nous avons pris ce mot, à celles dans lesquelles le rôle des protestants apparaît le plus dégagé de préoccupations ecclésiastiques, et qui cependant portent nettement le cachet de leur activité (1).

---

(1) Rappelons qu'il existe un livre qui publie chaque année la liste de toutes les œuvres du protestantisme de langue française et spécialement de France : cette nomenclature est complète, minutieuse et longue, et son titre est *L'Agenda annuaire protestant*, rédigé depuis 1894 par M. le pasteur H. Gambier, de Dijon.

CHAPITRE IV

L'Alcoolisme

L'alcoolisme, en France, constitue un véritable danger national. Une bibliothèque ne suffirait pas à contenir les ouvrages, brochures, rapports, études qui ont pris l'alcoolisme pour objet. Personne ne songe à contester le mal, et les statistiques sont suffisamment éloquentes pour enlever à ceux qui en auraient conservé leurs dernières illusions.

L'alcoolisme a des causes multiples dont un protestant donnait dans la *Revue du Christianisme social* l'énumération indiquée en note (1).

(1) Voici les principales causes de l'alcoolisme : 1° Avant tout, la fabrication croissante des alcools industriels découverts dans ce siècle et qui versent dans la circulation des torrents d'eau-de-vie ; 2° l'augmentation du nombre des débits de boissons. Jusqu'en 1881, il fallait une autorisation préfectorale pour ouvrir un débit ; depuis 1881, une simple déclaration suffit. A partir de cette date, le nombre des débits a augmenté en

Quels sont les remèdes proposés et adoptés dans les milieux protestants ?

Deux moyens d'action peuvent être mis en œuvre pour améliorer les hommes. On peut agir sur chaque individu pris isolément ou avoir recours à l'association.

Dans le domaine qui nous occupe, ces deux moyens pourront être employés concurremment. Le but à atteindre est d'obtenir que celui qui n'a pas encore bu ne boive pas et que celui qui boit ne boive plus. L'homme qui possède une volonté ferme, un caractère suffisamment trempé, saura, sous l'influence des bons conseils, des conférences,

---

moyenne de 6,000 par an. Il est aujourd'hui de plus de 440,000. On a essayé de contester que l'augmentation du nombre des débits soit une cause d'aggravation. Mais les observations très précises faites dans d'autres pays, en Allemagne surtout, ont prouvé qu'il y a un effet certain, immédiat, du nombre des débits sur les progrès de la consommation. 3° La fabrication de liqueurs variées qui sollicitent le goût des consommateurs ; des maisons considérables s'élèvent et produisent des quantités effrayantes de ces spiritueux particulièrement délétères. La réclame et l'extrême bon marché les répandent partout. 4° L'abaissement de l'esprit et des mœurs publiques ; le goût de la vie de café, l'influence politique de plus en plus grande des débitants, leur rôle dans la formation des grèves, etc. 5° L'hérédité. Les enfants d'alcooliques sont, si aucune intervention favorable ne se produit, sérieusement prédisposés à l'alcoolisme. 6° Les conditions de la vie moderne, qui surmènent les hommes et leur donnent le besoin et le désir des excitations artificielles. 7° L'absence presque complète de lutte contre l'alcoolisme. L'Etat se borne à la loi sur l'ivresse, loi d'ailleurs mal exécutée. L'Eglise commence à peine à voir ce qu'elle peut et doit faire. L'opinion publique est à peu près inerte. Jean Monnier, *L'Alcoolisme et la Croix-bleue (Rev. du christ. prat.*, novembre 1893.)

des instructions, résister à sa terrible passion ; mais si sa volonté est chancelante, s'il n'est pas doué d'une grande énergie morale, toutes les exhortations échoueront. Il deviendra nécessaire qu'une sorte de contrainte morale soit exercée sur lui pour le faire renoncer à son vice. C'est alors que l'association sous ses différentes formes trouvera son application.

En suivant la lutte engagée contre l'alcoolisme, nous allons précisément assister à l'un des plus puissants efforts qui aient été tentés par le protestantisme français. C'est la formation, par ses soins, de la *« Société de la Croix-Bleue »*, l'une des plus anciennes et des plus efficaces ligues antialcooliques de France.

A la suite d'une conférence faite à Genève le 21 septembre 1877 par M. le pasteur Louis-Lucien Rochat, une société de tempérance se créait d'abord sous le nom de « Société suisse de la Croix-Bleue ». En 1886, s'étant étendue sur les pays voisins, elle se transforma en « Fédération internationale des Sociétés de tempérance de la Croix-Bleue » qui compte aujourd'hui quatre associations filiales : la Société suisse, la Société française, la Société belge et la Société allemande. Cette fédération comprend, en outre, un certain nombre d'adhérents appartenant à d'autres nationalités, et dont le nombre dépassait 17,000 en 1897. Tous doivent s'abstenir complètement de boissons énivrantes, distillées ou fermentées.

La Société française de la Croix-Bleue s'est for-

mée à Paris dans le courant de décembre 1893. Elle groupait, au 1er septembre 1906, 3,279 membres, dont 2,428 membres actifs, c'est-à-dire ayant pris l'engagement de s'abstenir de boissons enivrantes pendant une année au moins. Ces engagements sont fidèlement tenus et beaucoup observent la même abstinence au delà du terme primitivement fixé.

Les groupes les plus importants se trouvent à Paris, le Hâvre, Rouen, Roubaix, Saint-Quentin, Amiens, Valenciennes, Montbéliard, Nancy, Lyon, Marseille. L'Association est dirigée par un comité national ; elle possède aussi un agent général qui exerce sa fonction dans toute la France. La publicité est assurée par un bulletin mensuel.

L'œuvre a pour but principal de « travailler avec l'aide de Dieu et de sa parole au relèvement des victimes de l'intempérance ». Pour atteindre ce but, l'article premier des statuts ajoute : « Convaincue par l'expérience que le renoncement absolu à toutes les boissons enivrantes est, avec l'aide de Dieu, le meilleur et le plus sûr moyen de guérir les buveurs, la Société exige de ses membres et adhérents l'abstinence complète de toute boisson enivrante, sauf usage religieux ou prescription médicale (1). »

---

(1) Voici d'ailleurs qu'elle est la formule d'engagement que l'on doit signer pour entrer dans la Croix-Bleue : « Je promets avec l'aide de Dieu de m'abstenir pendant. . . . . à partir d'aujourd'hui, sauf usage religieux ou prescription médicale, de toute boisson enivrante et d'en combattre l'abus chez autrui.

L'obligation d'abstinence est aussi imposée à tous les membres de la Société et n'a pas été, à raison des termes rigoureux dans lesquels elle est formulée, sans soulever certaines critiques que nous rappelons plus loin.

Est-il besoin de faire remarquer qu'en tous cas la « Croix-Bleue » n'entend pas interdire à ceux qui n'en font pas partie l'usage modéré des boissons fermentées ? Cette prohibition aurait dépassé sa sphère d'action.

Tel est brièvement exposé le but de l'œuvre de cette société, dont l'utilité se fait cruellement sentir, dont tous les bons citoyens doivent désirer le succès et favoriser l'essor.

Subissant en cela le sort de toutes les idées nouvelles, la Croix-Bleue a été, depuis sa fondation, l'objet de critiques que nous ne croyons pas devoir passer sous silence. Si ces attaques étaient venues seulement des buveurs incorrigibles, elles auraient été trop naturelles pour qu'on songeât à les relever. Ils ne sauraient voir d'un œil favorable une réforme qui vient troubler leurs mauvaises habitudes et essaie de réprimer leurs vices. Mais les griefs invoqués contre la société naissante lui ont été d'autant plus sensibles que, par un curieux phénomène, ils émanaient de chrétiens sincères et dévoués, sur le concours et la sympathie desquels elle croyait pouvoir compter.

Les protestations visaient surtout l'article 2 des statuts, dont nous avons cité le texte et qui pose le principe de l'abstinence complète de toutes les

boissons enivrantes. Il semblait aux critiques que les enseignements de la parole de Dieu se trouvaient dépassés, que le vin notamment, loin d'être prescrit par la Bible, s'y trouvait en maints passages vanté et recommandé, comme étant un don de Dieu dont on devait user en lui rendant des actions de grâces. Interdire cette boisson, disaient-ils, c'est faire preuve d'un ascétisme pur, c'est importer d'Amérique ou d'Angleterre des pratiques exagérées qui n'ont pas leur raison d'être en France.

Nous ne croyons pas devoir entrer dans les discussions d'ordre quelque peu théologique qui se sont élevées entre les partisans de la « Croix-Bleue et certains de leurs adversaires. Les premiers répondent aux arguments de ceux-ci par des paroles du Christ qui a dit : « Si ta main ou ton pied est pour toi une occasion de chute, coupe-les et jette-les loin de toi. » Mais leur désir était avant tout de fonder une œuvre pratique, et, sur ce terrain, les raisons d'agir n'étaient que trop nombreuses et trop pressantes.

On objectait encore : Exiger l'abstinence complète d'un buveur, c'est lui demander l'impossible, c'est attendre de la faiblesse humaine un effort irréalisable.

Certes, les promoteurs de la « Croix-Bleue » ne songent pas à nier cette difficulté. Mais à leurs yeux, le remède contre l'alcoolisme ne peut être efficace que s'il est radical, s'il coupe le mal dans sa racine. Ils estiment, non sans raison, que les

buveurs auront moins de peine à s'abstenir qu'à se modérer. Il en est de même des fumeurs que leur santé compromise oblige à renoncer à leurs excès. A peine une semaine d'abstention complète de tabac est-elle passée qu'ils n'ont plus pour lui qu'un regard indifférent. Le charme est rompu pour toujours.

Conseiller à un ivrogne de boire avec modération, c'est lui dire de jouer avec le feu ou de rester en équilibre sur une pente qui donne le vertige. Il subit souvent la loi fatale de l'atavisme. Peut-être a-t-il grandi et été élevé dans un milieu d'intempérance et respiré ainsi, dès son enfance, une atmosphère saturée d'alcool.

Toutes ces considérations viennent fortifier et rendre préférable la thèse de l'abstinence totale. Elles répondent aux objections qui lui avaient été faites. Un peu, c'est un régime bon pour les observateurs du juste milieu; mais pour les impulsifs, incapables de se dominer, le vrai remède, c'est l'abstention radicale.

Les critiques ne s'arrêtent pas là. Si, dit-on, pour les ivrognes seulement, l'abstention totale est le seul moyen de salut, pourquoi imposer cette même abstinence à ceux qui n'ont jamais fait du vin qu'une consommation sage et modérée? Pourquoi les priver de cette boisson dont l'abus seul est nuisible à la santé? Prêcher l'abstinence aux buveurs, rien de mieux. Mais la demander aux autres, n'est-ce pas excessif? Ne dépassez-vous pas la parole de l'Evangile et les exigences de la raison!

On répondit à cette nouvelle objection que c'est par esprit de sacrifice qu'on doit s'abstenir, et pour donner aux buveurs endurcis un salutaire exemple. Il est bon, tant la fragilité humaine est grande, de ne pas semer les tentations autour de soi. Si chacun observe la règle de l'abstinence, et c'est pour cela qu'elle est conseillée, cette pratique déterminera un entraînement général vers le bien.

« Il est permis d'user de toutes choses, mais il « n'est pas toujours bon de le faire ; il est per- « mis d'user de toutes choses, mais tout n'édifie « pas. Que personne ne cherche son propre avan- « tage, mais qu'il cherche celui d'autrui. » (Cor. X, 23, 24.)

« Or, nous devons, nous qui sommes forts, sup- « porter les infirmités des faibles et ne pas cher- « cher notre propre satisfaction. Que chacun de « nous aie donc de la condescendance pour son « prochain, en vue du bien qui en résulte pour « l'édification; car aussi Christ n'a point cherché « sa propre satisfaction. » (Rom, XV, 1-3.)

On ne doit pas s'arrêter seulement à ses convenances personnelles. Il faut descendre du haut de son droit et savoir, par amour, par esprit de solidarité, considérer l'intérêt d'autrui. Celui qui, même n'étant pas disposé à en abuser, ne boira pas de vin, donnera ainsi une puissante leçon de choses et encouragera ceux avec lesquels il se solidarise.

Nous venons de voir les moyens employés par la « Croix-Bleue » pour amener le buveur à l'a-

mendement définitif; examinons les résultats sociaux qu'elle poursuit.

Une des premières facultés humaines qu'elle cherche à réveiller dans l'âme du buveur, c'est la sensibilité morale. Il n'est pas impossible, sous la cendre qui le recouvre, d'y retrouver des étincelles et de rendre sa flamme à ce foyer. Le buveur le plus endurci n'est pas incapable de ressentir des sentiments d'affection et d'amour, surtout si on le traite avec douceur, ce qui n'exclut pas la fermeté. Si, au contraire, on le traite avec dureté, il se replie sur lui-même; il n'oppose qu'un front fermé aux reproches dont on l'accable, et tous les bons sentiments qu'il a encore en lui, loin de revenir au jour, s'enfoncent dans la nuit profonde.

« Semblable à une sœur de charité sur le « champ de bataille, la Croix-Bleue se penche sur « le blessé évanoui, et, avant tout pansement et « toute opération — il en faudra, hélas! et sa « main si douce saura se faire impitoyable — « avant tout pansement, elle ranime le malheureux et lui rend conscience de lui au moyen « d'un cordial. Le cordial par lequel la Croix-« Bleue relève la sensibilité du buveur et touche « son cœur, c'est l'amour chrétien. Je n'ai pas dit « l'amour de Dieu. Le buveur n'est pas encore « capable ni de le comprendre, ni de le sentir. « La plupart du temps, il ignore Dieu ou est en « pleine révolte contre lui. Encore fermé à l'amour « divin, son pauvre cœur d'homme déchu ne l'est

« pas complètement à l'amour humain, et la com-
« passion intense qu'il trouve chez l'abstinent
« venu le voir est le premier rayon qui dégèlera
« les glaces de son âme ». (P. Dieterlen, *La Psychologie du Buveur.*)

On explique ainsi le rôle considérable qu'on veut faire jouer aux femmes en les enrôlant dans la Croix-Bleue; très souvent, où l'homme a échoué, la femme réussira, qui sait toucher les plaies avec une délicatesse infinie.

Après la sensibilité, on cherche à faire réapparaître chez l'alcoolique le sentiment de la dignité humaine. Par d'heureux exemples, on lui montrera combien il est dégradant pour un homme de se montrer en état d'ivresse. Les visites répétées qu'il recevra de l'abstinent, l'intérêt, l'affection, la confiance que ce dernier lui manifestera contribueront puissamment à son relèvement moral. Il sera reconnaissant au ligueur de la « Croix-Bleue » de ne pas lui faire sentir son état de décadence et de ne pas l'abandonner à sa dégradation.

« Aux yeux du monde, dit la Croix-Bleue au
« buveur, tu n'es plus qu'une loque humaine,
« une épave, un être inutile, répugnant et dan-
« gereux. Mais, aux yeux de Dieu, tu comptes en-
« core; il voit en toi sa créature et même son
« enfant. Les hommes te foulent à leurs pieds,
« dans la boue où tu es tombé; Dieu se penche
« sur toi, il veut te relever, et, sous la fange qui
« te recouvre, il voit encore et fera reparaître sa
« divine effigie. Ta dignité d'homme est compro-

« mise; elle n'est pas à jamais perdue ». *(Le Conseiller du Tempérent.)*

En troisième lieu, la Société tente de réveiller la conscience endormie de l'ivrogne. Elle s'adresse enfin à sa volonté, dont elle essaie de lui faire recouvrer progressivement le libre exercice. Lorsque le buveur a tenu fidèlement l'engagement qu'il a signé pour un temps plus ou moins long, il est arrivé parfois à son dernier jour de lutte. Ses mauvais instincts reparaissent. La terrible soif mal apaisée le saisit de nouveau et lui montre le chemin du cabaret. Pour éloigner cette vision tentatrice, il lui faut une volonté énergique et tenace, car à la moindre défaillance l'ennemi reprend sa proie, et tout est à recommencer.

Quoi qu'on ait dit de la promesse signée par chaque adhérent, elle n'est pas inefficace; ce n'est pas de gaieté de cœur qu'un homme manque à la parole donnée, à un serment fait avec l'aide de Dieu. Car si le sentiment de la divinité et du respect qui lui est dû est lettre morte dans quelques consciences, parfois aussi il reste assez puissant pour arrêter celui qui est sur le point de trahir la foi jurée. En effet, souvent, dans ce papier revêtu d'une signature, il y a sinon la confession personnelle d'un péché précis, du moins une sorte de prière qui ressemble étrangement à un cri de détresse. La signature, c'est le lien qui attache à la tempérance celui qui l'a méconnue jusque-là; c'est aussi la formation d'un contrat qu'il a passé avec sa conscience et qu'il n'osera pas rompre.

Dans sa lutte contre l'alcoolisme, la « Croix-Bleue » procède comme avec un convalescent qui relève d'une grave maladie. Elle sait que ses forces reviendront lentement et en l'entourant de soins attentifs et assidus; elle soutiendra ses premiers pas, veillera à ce que ses promenades de chaque jour n'amènent pas de fatigue, et ne permettra les longs parcours que lorsque les forces seront revenues. Pour le buveur, il en sera de même : on commence par lui faire signer un engagement d'abstinence de courte durée; il le respecte et s'aperçoit qu'il s'en trouve bien. Alors, pour le guérir définitivement, on lui fait signer d'autres engagements dont la durée augmente progressivement. Ainsi, on encouragera sans relâche son énergie personnelle que l'alcool aurait anéantie.

Pour faire de la propagande anti-alcoolique, bien des moyens ont été mis en œuvre, et la Croix-Bleue française s'est véritablement ingéniée à en imaginer de nouveaux.

Citons une baraque du jour de l'an élevée à Paris, sur un champ de foire, en 1905, et installée en face le n° 8 du boulevard Bonne-Nouvelle, avec cette enseigne peinte sur calicot : « *Au Bonheur à Bon Marché* ». Ce qu'on y trouvait répondait bien à ce titre, puisque c'était des publications anti-alcooliques de la Croix-Bleue offertes gratuitement aux passants. Cette petite propagande s'est terminée par un déficit financier prévu, mais elle a eu un rendement moral qu'on ne doit pas dédaigner et qui s'est manifesté, soit par les con-

versations de ceux qui approuvaient, soit même par les réflexions déplacées des adversaires (1).

On a également beaucoup employé la publicité par l'affiche (affiche Burnand) et par la vente d'almanachs (almanach du tempérant). En ce qui concerne la propagande au moyen d'affiches, signalons, entre autres choses ingénieuses, les candidatures à la députation posées par quinze membres de la Croix-Bleue, le jour d'un renouvellement de législature. Evidemment, les candidats ne se faisaient pas d'illusions sur la réponse qui allait sortir des urnes. Mais comme leurs affi-

---

(1) Nous extrayons de l'*Annuaire de la Croix-Bleue* (1907-1908) ces paroles d'un des « aides-camelots » de M. Junod, le tenancier de cette installation éphémère, qui a résumé comme suit ses impressions d'une soirée :

« De 8 h. 1/2 à 9 heures, les gens passent rapidement. A partir de 9 heures, quelques badauds paraissent et daignent s'arrêter devant notre étalage. Je les y invite en me tenant devant la boutique avec quelques brochures à la main et en interpellant toutes les personnes qui me paraissent susceptibles de devenir nos clients. Beaucoup passent sans s'intéresser, mais pas un n'a une parole désagréable. Un jeune homme seulement me répond : « Moi, je suis intempérant » et s'éloigne rapidement, pendant que je lui réplique : « Il faut devenir tempérant ». Beaucoup de passants approuvent la lutte contre l'alcoolisme : « Vous avez bien raison, monsieur ; c'est triste de voir combien il y a de gens qui se dégradent avec l'ivresse. »

« Eh bien ! monsieur, aidez-nous en achetant quelques-unes de nos brochures et en les répandant. » Mais on nous répond d'une façon évasive, et l'on s'en va.

« Vers 11 heures, les passants commencent à se raréfier. Nous arrêtons la caisse avec 8 fr. 65 de recettes pour la journée, dont 5 francs pour la soirée. C'est un bien petit gain financier, et pourtant ç'a été une œuvre utile ; et il avait raison le promeneur qui disait : « Ce n'est pas une, mais dix, mais trente baraques qu'il faudrait comme celle-là ! »

ches, en période électorale, sont affranchies du droit de timbre, c'était pour eux une occasion excellente de répandre dans le public les idées qui leur étaient chères à un prix relativement modéré. Qui oserait leur reprocher cet innocent subterfuge ?

Indiquons encore les affiches trimestrielles de Wilfred Monod, grand format, placardées un peu partout et dont quelques-unes sont de véritables mercuriales avec titre toujours alléchant. Exemple : « Pourquoi l'on boit ? » — « La séparation de l'Etat et de l'alcool ». — « J'accuse », — Ces affiches, pour attirer l'attention des passants, doivent naturellement avoir un caractère d'actualité et ne paraissent qu'au moment d'événements sensationnels. Mais l'effet salutaire est produit ou du moins le bon grain est semé : qu'il tombe dans un terrain favorable et voilà une bonne moisson assurée.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence les « campagnes de tempérance » qui ont été faites en France par M. Greene. Domicilié en Suisse, dans le canton de Vaud, il recruta en grande partie ses collaborateurs autour de lui parmi les pasteurs ou les buveurs convertis, et il se mit en route. A Lyon, au printemps de 1904, à Paris en 1905, à Saint-Etienne en 1906, cet intrépide champion de la bonne cause fit entendre sa parole vibrante et persuasive. Mais surtout, du 7 février au 4 mars 1907, il fit, durant 22 jours, plus de 80 réunions de tempérance plus ou moins

nombreuses à Paris, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing, Fives-Lille, Valenciennes et Anzin (1).

Au cours de cette longue et fructueuse campagne, on a recueilli près de 320 signatures représentant soit des renouvellements d'anciens engagements, soit des adhésions nouvelles à la Croix-Bleue. Les résultats de cet effort se sont fait sentir d'une façon très appréciable dans toutes les régions, au grand mécontentement des débitants et cabaretiers, qui commençaient à s'inquiéter sérieusement du « zèle intempestif de ces nouveaux gêneurs » (2).

---

(1) Quelques mots sur l'organisation de ces campagnes seront bien à leur place. Autant que possible, rien n'est laissé à l'imprévu. Un horaire était dressé pour chaque journée et pour chaque collaborateur. Au jour du travail, aucune préoccupation étrangère ne doit retenir l'attention des ouvriers. Chacun sait ce qu'il a à faire, et le domaine de l'un n'empiète jamais sur celui de l'autre. Voici le... précurseur, le courrier, si vous voulez, qui s'en va, vingt-quatre heures avant ses camarades, afficher sur toutes les salles une grande inscription sur calicot :

GUÉRISON DES BUVEURS

CONFÉRENCE PAR DES MEMBRES DE LA CROIX-BLEUE SUISSE

puis le directeur de salle, portant toute la responsabilité de la séance du soir : à lui d'ouvrir la réunion, d'introduire le sujet, de donner la parole aux témoins, d'adresser l'appel final, de préciser le sens de la formule d'engagement, etc ; enfin, les témoins qui racontent les *délivrances* que Dieu leur a accordées, et qui, la réunion terminée, nouent des entretiens avec les assistants et les engagent à essayer du régime de l'abstinence. (*Annuaire de la Croix-Bleue*, 1907-1908.)

(2) Nous pouvons signaler un moyen original de propagande de tempérance employé à Glascow : une voiture-restaurant dont l'intérieur est aménagé en cuisine.

Le tenancier conduit le cheval de l'intérieur et vend différentes consommations à des prix des plus raisonnables : pour

La matinée de chaque propagandiste était consacrée à un culte et à divers travaux ; l'après-midi était employée aux visites à faire dans divers quartiers de la ville, sous la conduite d'un guide qui, dans l'espèce, était toujours un ami habitant la localité visitée.

Il faut souhaiter rencontrer souvent de tels hommes faisant preuve d'une pareille ardeur, déployant une telle activité pour soutenir une entreprise de nature à procurer à tous un bien moral et physique et à ramener dans beaucoup de foyers malheureux la paix et la joie familiale.

Enfin, un dernier moyen de combat fut la création à Lyon, à Toulon, à Paris, à Tourcoing, à Mazamet, à Nancy, à Toul et ailleurs, de cafés de tempérance et de restaurants dont sont bannies avec soin toute espèce de boissons alcooliques et que le public commence à fréquenter.

Il nous faut, après avoir parlé de la « Croix-Bleue », œuvre plus particulièrement protestante, mentionner que celle-ci n'est point en France la seule ligue qui ait entrepris de lutter contre l'alcoolisme.

Depuis de longues années existait la « Société française de tempérance ». Il y a quelque quinze ou vingt ans fut créée « l'Union française anti-

---

une tasse de thé, de café ou de soupe, 1 penny ; un petit pain beurré, un penny ; etc.

Ce café ambulant fut créé spécialement pour les cochers de fiacre (cabsmen) que leurs stations prolongées au froid et à l'humidité incitent à entrer au cabaret.

alcoolique ». Celle-ci, fondée par le docteur Legrain, n'avait aucun caractère confessionnel, mais elle réunit immédiatement les adhésions d'un grand nombre de protestants ; elle préconisait l'abstention totale des spiritueux seulement et l'usage modéré des boissons fermentées, vin, bière, cidre ; elle se proposait, en outre, non plus seulement comme la « Croix-Bleue », de travailler au relèvement des individus, mais d'agir largement sur l'opinion publique, le Parlement et les lois.

En 1906, ces deux sociétés et une autre encore, « L'Etoile universitaire », se sont réunies pour former la « Ligue nationale contre l'alcoolisme ». Cette ligue, dont le bulletin mensuel se nomme « L'Etoile bleue », compte aujourd'hui un grand nombre de sections par toute la France ; elle a entrepris cette année une vigoureuse campagne en Normandie, province particulièrement éprouvée par le fléau ; elle étend sa propagande d'une façon spéciale dans les écoles et l'armée ; elle tient des congrès annuels (en 1909 à Epinal) et a reçu du gouvernement une importante subvention. A l'heure actuelle, la ligue porte son principal effort à lutter contre l'absinthe qu'elle espère arriver à faire prohiber en France comme elle vient de l'être dans la Suisse entière, à la suite d'un référendum fédéral.

Une autre œuvre, « L'Espoir », société de tempérance pour la jeunesse, est un des meilleurs moyens de la propagande antialcoolique. Une société d'enfants abstinents qui reçoivent réguliè-

rement des leçons antialcooliques bien préparées, qui apprennent des chants nombreux, paroles et musique, et qui se proposent nettement de lutter partout contre l'alcoolisme ; c'est à la fois le meilleur moyen d'enrôler les enfants de buveurs en les préservant d'un péril pour eux spécialement redoutable, et de donner aux enfants de familles chrétiennes une occasion de manifester altruisme, solidarité, charité, envers les victimes innocentes comme envers les coupables. Il n'y a aucun doute que les enfants peuvent devenir abstinents sans dommage pour leur santé, et des enfants abstinents nous permettent d'espérer pour demain une société plus sobre.

En terminant ce chapitre, nous devons dire qu'à côté de l'action individuelle les protestants ont fortement préconisé l'action légale.

Cette dernière se traduirait principalement par l'abrogation de cette loi néfaste du 17 juillet 1880 qui a établi la liberté des débits de boissons. Pour arriver à ce but, il faudrait que chacun travaillât, dans sa sphère particulière, à envoyer au Parlement des hommes décidés à prendre les mesures de salut, même au prix d'une non-réélection.

Il serait peut-être nécessaire aussi de rappeler au gouvernement l'existence de certaines lois, en même temps qu'on le prierait de les faire appliquer plus rigoureusement. En effet, en France, les lois qui combattent l'alcoolisme sont peu nombreuses. Parmi elles, citons-en au moins une dont les intentions sont excellentes : c'est la loi du

23 janvier 1873, tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme. Elle frappe de condamnations diverses le cabaretier coupable d'avoir donné à boire à des personnes déjà en état d'ivresse manifeste ou à des mineurs âgés de moins de 16 ans ; il encourt notamment des amendes de 1 à 5 francs, et, en cas de récidive, 6 jours à 1 mois de prison, avec amende de 16 à 300 francs. L'ivresse publique est frappée des mêmes peines. Pourquoi, dans la pratique, cette loi n'est-elle pas plus souvent appliquée ?

Il faut essayer d'obtenir du ministère de la justice et des Procureurs généraux des circulaires pressantes prescrivant aux parquets et aux agents de police de veiller scrupuleusement à l'observation de la loi, de verbaliser impitoyablement contre les infractions incessantes qui lui sont faites.

Une autre réforme à faire serait celle de la loi de 1875 sur le privilège des bouilleurs de cru. Ce privilège, dit-on, est une source d'immoralités et de tromperies sans nombre ; il n'est nullement fondé en droit. Mais il a pour lui des intérêts si puissants qu'on n'en triompherait que par un syndicat de tous les bons citoyens qui s'intéressent à la moralité publique et à la cause de la tempérance.

CHAPITRE V

Le vagabondage et la mendicité

Dans l'introduction de son livre *Hospitalité et Travail*, M. le pasteur Robin, définit nettement et indique très exactement les conditions dans lesquelles se pose le problème qui va nous occuper.

Adoptant la méthode suivie par les sciences médicales, où l'on s'efforce non de guérir les maladies mais de les prévenir, il dit que le meilleur moyen d'éviter le vagabondage et la mendicité est d'observer une scrupuleuse hygiène sociale, c'est-à-dire d'éliminer absolument toutes les causes à la faveur desquelles pourraient naître ces deux maux sociaux (1).

De cette façon l'aspect du problème se trouve

(1) Dans tous les pays où la réforme pénitentiaire présente un ensemble complet on a apporté une grande attention aux mesures préventives. C'est l'hygiène qui précède le traitement des malades et qui souvent est le moyen efficace de prévenir la maladie. Ce principe est la grande préoccupation de la science médicale de notre époque. Il s'agit aussi pour nous d'une véri-

totalement transformé. Il ne s'agit plus de se demander ce que deviendront les mendiants; la question ne se pose plus de savoir si les vagabonds devront être condamnés à de fortes ou à de légères peines. On recherchera simplement les moyens d'arriver à ce qu'il n'y ait plus ni des uns ni des autres : si on devient chemineau, ce n'est pas sans motif: ces motifs il faut les trouver et les combattre.

Parmi ceux qui ont contribué à faire envisager ainsi le problème (car auparavant on se préoccupait simplement de punir et de réprimer sévèrement le vagabondage) citons en particulier le fait d'une alarmante recrudescence de la criminalité infantile : on s'est ému vivement des périls que courait l'enfance. Les colonies agricoles ou correctionnelles, les maisons de corrections étaient au complet; les statistiques judiciaires indiquaient un nombre énorme de poursuites exercées contre les mineurs. De tous ces faits ressortait clairement le danger redoutable pour l'enfance, de l'absence de contrôle et de direction; car ce sont les enfants moralement abandonnés qui deviennent plus tard ces incorrigibles vagabonds que rien ne saurait plus retenir ou fixer où que ce soit.

En 1880 le conseil général de la Seine fonda

---

table hygiène morale, et ce sera l'honneur de la science pénitentiaire moderne d'en obtenir l'application énergique et persévérante pour prévenir le crime, en même temps qu'elle recherche les meilleurs moyens de corriger et d'amender les criminels. E. Robin, *Hospitalité et Travail.*

« l'Œuvre des enfants moralement abandonnés », qui peu de temps après sa fondation avait fait déjà notablement diminuer le nombre des jeunes détenus de ce département : à tel point qu'on pouvait se demander si cette œuvre poursuivie avec persévérance n'aurait pas été capable d'abaisser considérablement le niveau de la criminalité.

Puisqu'un résultat aussi appréciable avait été obtenu pour les mineurs par l'emploi de la méthode préventive, il était peut-être raisonnable d'espérer d'aussi bons résultats de la même méthode appliquée aux adultes, mendiants et vagabonds. Au premier abord cependant on pouvait en douter; car il va de soi que l'on rencontre chez les adultes des habitudes parfois invétérées, une sorte « d'entraînement pénal », pourrait-on dire, que ne connaissent point les mineurs. Quoiqu'il en soit, il valait la peine tout au moins de tenter quelque chose.

Avant d'exposer en détail les méthodes employées dans les milieux protestants pour défendre la société contre ces plaies sociales, il importe d'indiquer la distinction capitale qui s'impose, entre les vagabonds proprement dit et les sans travail.

Il est arrivé à chacun de nous d'entendre sonner à sa porte, de rencontrer au coin de quelque rue ou auprès des églises, un individu vêtu le plus ordinairement de façon sordide qui vous tend la main en murmurant « Secourez un pauvre ouvrier sans travail ».

Emu par la pitié, on se dit : « c'est peut-être vrai, cet homme a pu chercher du travail et n'en pas trouver » puis on donne sa pièce et l'on passe.

Cependant le problème « déconcertant et angoissant » selon l'expression de M. Gide, qui vient soudainement de surgir devant vous sous la forme de ce mendiant est celui des sans travail (1).

Il y a des hommes qui ont la volonté de travailler, qui sont capables de le faire, et qui, malgré tout, ne peuvent y parvenir.

Ces sans travail sont-ils réellement très nombreux ? Une statistique récente évalue leur nombre de 280 à 300 mille, c'est-à-dire à peu près cinq pour cent de la population ouvrière.

Autant les auteurs protestants sont partisans de mesures rigoureuses contre ceux qui manifestent l'intention de vivre aux dépens de la société, autant ils sont d'avis d'accorder assistance et pro-

(1) La société frappe l'homme dénué, privé d'abri et de logement. Elle confond l'ouvrier sans travail avec des gens sans aveu qui, selon la définition du Code, n'exercent aucun métier et n'ont aucun moyen d'existence ; cette confusion est injuste, et la sévérité qui en est la conséquence est imméritée. Pourquoi cette flétrissure ? Qu'on applique des mesures de rigueur aux paresseux et aux indignes qui veulent vivre sans travailler, mais qu'on ait pitié des malheureux auxquels l'ouvrage manque et qu'on leur vienne efficacement en aide ! Qu'on organise pour les vieillards des mesures hospitalières suffisantes ! Qu'on assure un abri aux hommes frappés d'incapacité de travail ! A l'homme valide auquel le travail fait défaut ou dont le gain est insuffisant, qu'on accorde une assistance momentanée, et on verra diminuer le nombre des condamnations pour mendicité et pour vagabondage. E. Robin, *Hospitalité et Travail*.

tection aux malheureux qui sont dignes de sympathie (1).

Disons d'ailleurs que si en France, ils forment des vœux pour que les pouvoirs partagent cette manière de voir, dans plusieurs pays protestants ces principes sont appliqués déjà. Nous pouvons citer la Hollande, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne et la Suisse.

Si l'on se demande comment un homme qui n'est point un mendiant d'habitude peut cependant arriver à être considéré et frappé comme tel, il est possible, selon les cas, de reconnaître à sa déchéance deux sortes de causes. Les unes d'ordre moral, paresse, alcoolisme, penchants à l'instabi-

---

(1) Il y a, parmi tous les gens qui courent dans les rues de nos villes ou sur les routes de la campagne, à la recherche d'un travail quelconque ou d'une aumône, des malheureux qui ne sont ni des paresseux, ni des incapables ; il y a en grand nombre, dans nos jours de crises industrielles, des ouvriers sans ouvrage victimes de l'égoïsme d'un patron ou d'une société d'actionnaires qui, après s'être enrichis par leur moyen dans les jours de prospérité commerciale, les ont jetés sur le pavé sitôt que la crise est venue, sans se soucier de ce qu'ils allaient devenir ; il y a aussi de pauvres convalescents qui, à leur sortie de l'hôpital, n'ont plus eu la force de reprendre le dur métier qui les a épuisés, et qui, subissant la loi du darwinisme social, ont dû céder la place à de plus forts qu'eux ; il y a encore de pauvres ignorants, naïfs, qui ont quitté leur pays sur la foi de quelque brillante promesse d'un gain superbe, et qui, dans leur exode, ont bien vite épuisé leurs faibles ressources avant d'atteindre la terre promise. C'est surtout dans les grandes villes qu'on les rencontre ces délaissés, sortes de détritus rejetés par cette grande machine insensible qui est la société, dans son mouvement puissant et brutal. (*Revue de théol. pratique et d'homeletique*, 1887, p. 143.)

lité (ce qu'on a appelé la « dromomanie ») ; les autres plus particulièrement d'ordre social : chômage, mauvaise préparation professionnelle, fermetures d'usines, abondance trop grande de la main-d'œuvre sur un point donné, etc.

On peut aussi, suivant les circonstances, estimer meilleur de pratiquer l'assistance proprement dite ou l'assistance par le travail, mais en pratique il est difficile de s'en tenir strictement à ces distinctions et la plupart des œuvres dont nous allons parler recourent à ces deux modes d'assistance.

M. le pasteur Robin dont nous avons cité le livre remarquable *Hospitalité et Travail* et qui est mort en 1905, à Belleville, chevalier de la Légion d'honneur, fut le premier à passer de la théorie à la pratique. Comme le pasteur Lorriaux, il fut chrétien social avant le christianisme social et sans connaître cette expression. Il fonda en 1869 la société de patronage des prisonniers libérés protestants, reconnue par la suite d'utilité publique. Le comité de cette société organisa à son tour une maison hospitalière ayant pour but de prévenir le vagabondage et d'aider l'ouvrier sans travail à s'en procurer. Elle occupe les hommes à la confection des petits fagots dits margotins. Toute personne peut se procurer des bons au moyen desquels ceux qui désirent vivre de leur travail sont admis dans la maison ; on peut aussi s'associer à cette bonne œuvre en achetant ses petits fagots. Signalons en passant que les

mendiants de profession ne sont pas admis. En outre cette société a entretenu pendant longtemps un aumonier à Nouméa, actuellement elle en a un encore à Cayenne.

A Nîmes, depuis l'hiver de 1889, un certain nombre de notables protestants, entre autres MM. Babut, de Boyve, Schulz et Trial caressaient le rêve de créer à leur tour dans leur ville une œuvre d'assistance par le travail : ce rêve s'est réalisé dès l'année 1891.

Leur idée était celle du pasteur Robin : offrir du travail aux pauvres, départager de cette façon ceux qui souffrent vraiment d'un chômage forcé et ceux qui font métier de mendicité. Ils considéraient comme un devoir d'aider les premiers à se relever et d'obliger les autres à travailler.

L'assistance de Nîmes comprend 1° un bureau de renseignements ; 2° un fourneau économique ; 3° une maison de travail renfermant un atelier de travail pour les hommes et un ouvroir pour les femmes ; 4° un asile de nuit La direction et la surveillance de l'établissement sont confiées à un directeur dont la femme s'occupe en même temps de la cuisine destinée aux malheureux qui y sont employés.

Au moyen d'une cotisation minima de deux francs on peut se procurer un carnet à souches ; chaque fois qu'un mendiant ou un vagabond viendra solliciter un secours ou une aumône, on lui remettra un coupon du carnet qui lui assurera la nourriture et le logement durant une semaine,

avec, comme prestation équivalente, un travail à la portée de tous et peu fatigant. L'œuvre est administrée par un comité de 25 hommes auquel est adjoint un comité de dames.

De son côté, à Lyon, M. le pasteur Æschimann, dès 1889, rêvait aussi d'assistance par le travail. Après la lecture suggestive du livre « Hospitalité et Travail », de M. le pasteur Robin, profondément frappé par quelques-uns des faits qui y étaient rapportés (1), il pensa qu'une ville de l'importance de Lyon devait également posséder sa maison d'assistance. Un congrès de l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales, qui se tint à Lyon au mois de novembre 1889, le fortifia dans cette idée, et il s'en ouvrit à plusieurs membres importants de l'église protestante lyonnaise. Au mois de février 1890 il réunissait chez M. de Riaz une première assem-

---

(1) Un jeune soldat, après avoir terminé son congé, quitte sa ville natale et vient s'établir à Paris, dans l'espoir d'y trouver aisément une place. Toujours la même illusion. Après dix jours, il est réduit à chercher le soir un refuge à l'hospitalité de nuit ; on l'y garde trois nuits, selon le règlement. La quatrième, il la passe sur la chaussée d'un boulevard avec des travailleurs de nuit qui lui ont permis de se chauffer à leur feu et de les aider à remuer le bitume dans les chaudières. La nuit suivante, il s'abrite imprudemment dans une gare, où des agents le remarquent. Questionné par eux, il répond qu'il est sans asile et sans moyen de s'en procurer. C'est un vagabond, et comme tel il est conduit à la préfecture de police, puis livré au parquet il est condamné à quinze jours de prison. Voilà ce jeune homme classé désormais dans la catégorie des vagabonds et des repris de justice. (*Travaux du Congrès de Marseille*, 1891.)

blée pour y exposer ses idées sur l'œuvre à entreprendre. On nomma une commission chargée de faire un rapport sur l'opportunité de la création d'une telle œuvre à Lyon : ce rapport fut des plus favorables.

Un comité de sept membres fut choisi, et une soixantaine de donateurs offrirent une somme d'environ six mille francs nécessaire à la fondation de l'œuvre. On loua un local d'un loyer de 800 francs, comprenant cuisine-réfectoire, dortoir, appartement pour le directeur et un hangar-atelier. Le 13 août 1890, le premier client se présenta, qui fut suivi de nombreux autres ; si bien que pendant l'hiver rigoureux de 1891, on hospitalisa jusqu'à 27 individus par jour. Peu à peu, l'œuvre s'enracina solidement et fit de rapides progrès. Une semaine n'est pas le temps maximum durant lequel les ouvriers peuvent séjourner : lorsqu'on est satisfait d'eux, les règlements permettent de les retenir 15 jours et même davantage (1).

---

(1) Dès qu'un individu quelconque se présente à l'asile avec une carte, détachée d'un des carnets à souche que nous mettons à la disposition de nos souscripteurs, et qui contient dix de ces cartes, le directeur inscrit son nom sur le grand registre avec le numéro du carnet. (Le prix de la carte n'est réclamé au bienfaiteur que dans le cas où elle est utilisée.) Le directeur envoie tout de suite l'homme au travail. S'il s'y refuse, il est congédié séance tenante. S'il comprend, au contraire, qu'il s'agit de mériter par son travail l'hospitalité qu'on lui donne, il coupe du petit bois scié de longueur par un de ses camarades affecté exclusivement à la scie et le lie en fagots avec une ficelle, ou encore, s'il est trop maladroit pour faire des margotins, tourne la roue de la scie à rubans débitant le bois néces-

Cette œuvre a été accueillie avec intérêt par la presse lyonnaise, en particulier par le *Lyon Républicain* et l'*Express*.

Ajoutons que si elle est due à l'initiative protestante, elle demeure ouverte à toutes les confessions : durant une année, 620 catholiques, 50 protestants 5 israélites y ont été reçus.

En face de ces heureux résultats l'œuvre dut se transporter à Montplaisir (banlieue de Lyon), afin de trouver un local plus vaste.

Mentionnons aussi la création. à Lyon, d'une autre œuvre d'assistance par le travail destinée exclusivement aux femmes (1).

A Nancy, sur l'initiative d'un membres de l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales, le bureau de bienfaisance a organisé aussi une œuvre d'assistance pour hommes et en a conservé la direction. D'autres encore, en nombre assez considérable, furent créées en bien des villes de France, notamment à Rouen, par M. le pasteur Bianquis.

---

saire à la confection des fagots (*Travaux du Congrès de Marseille*, p. 44.)

(1) On rencontre ordinairement plus de difficultés à organiser une œuvre d'assistance par le travail pour les femmes que lorsqu'il s'agit des hommes. Il est, en effet, plus malaisé de trouver pour elles un travail facile, simple, exigeant des fournitures ou un outillage peu compliqué et dont les produits trouvent un écoulement presque indéfini, comme la confection par les hommes de margotins ; en outre, un homme même chargé de famille peut travailler à l'atelier d'asssistance, au lieu que, dans ce cas, la place de la femme est au foyer, si misérable que soit celui-ci,

Le protestantisme, qui est toujours un des premiers lorsqu'il y a œuvre utile à tenter, ne devait pas se laisser distancer en ce qui concerne les questions relatives à l'enfance malheureuse ou coupable.

Le père à l'usine, la mère travaillant à la journée, les enfants laissés à eux-mêmes : tel est trop souvent l'aspect que nous présente une famille d'indigents. Rien d'étonnant alors à ce qu'élevés de cette façon, exposés à toutes les tentations de la faim et du vice, un trop grand nombre de ces enfants soient destinés à devenir des recrues certaines pour l'armée du crime.

Il y avait donc là un sauvetage à opérer. Depuis cinquante ans et plus, les églises protestantes travaillent à cette œuvre sociale, dont l'épanouissement est la colonie agricole de Sainte-Foy.

A la fois répressive et préventive, destinée soit à l'enfance malheureuse, soit à l'enfance coupable, elle fut fondée dès 1842 par l'amiral Verhuell, le comte de Gasparin, Jean André, Frédéric Monod, Vernes, Delessert, etc., etc.

Elle reçoit trois catégories différentes d'enfants : les moralement abandonnés, sur lesquels aucune autorité paternelle ou maternelle n'est capable de s'exercer ; ceux qui sont insoumis ; et enfin ceux qui, ayant été acquittés par un tribunal, sont néanmoins envoyés en maison de correction.

La colonie agricole de Sainte-Foy n'est pas un

pénitencier, mais une maison de réforme et d'amendement moral. Il aurait été en conséquence souverainement regrettable de donner un aspect attristant à cet établissement. En fait, il n'y a rien de cela; point de murailles ou de grilles, point d'enceinte continue, une simple haie, interrompue même en certains endroits : le sîte est des plus riants dans la vallée gracieuse de la Dordogne, entre des coteaux couverts de vignes florissantes.

Le noyau primitif de la colonie actuelle s'élève sur l'ancien domaine des Bardoulets : d'après une tradition subsistant dans le pays, cet enclos passait pour avoir été un des lieux de réunion des protestants de Sainte-Foy au temps des guerres civiles et des persécutions religieuses qui n'ont point épargné cette belle contrée. Après avoir traversé la rivière, ils s'y réunissaient dans l'ombre et le mystère, pour unir ensemble leurs pensées et leurs prières, loin des regards des hommes et sous la protection de Dieu. Il semble qu'on ait voulu voir là pour la colonie comme le gage d'une bénédiction attachée à cet antique souvenir.

La colonie proprement dite fut fondée en 1842. En 1879, M. le pasteur Rey, qui en était alors directeur, fonda comme annexe l'asile maternel, maison destinée aux jeunes enfants qui peuvent y être admis dès l'âge de sept ans (1).

---

(1) Natures difficiles et ingrates que le vice a déjà effleurées, ou simplement pauvres petits délaissés en butte aux sévices et, ce qui est pis, aux détestables exemples de parents indignes,

A Sainte-Foy, on compte réformer plutôt que punir. Il y a donc à l'égard des pensionnaires une double cure à opérer : la régénération du corps et celle de l'âme.

Une sérieuse éducation physique, la vie au grand air, l'hygiène, assurent la santé et la vigueur corporelle des pupilles.

La culture de l'âme se fait en entourant les enfants de soins et d'affection, en leur faisant sentir qu'on les aime, mais que ce sentiment n'exclut pas la fermeté.

Travailler manuellement plus qu'intellectuellement est la règle de la colonie. Et elle se justifie. Les jeunes gens placés dans ces établissements ne sont pas destinés à entreprendre des études approfondies, mais ils doivent sortir de Sainte-Foy pourvus d'un métier susceptible de leur faire gagner largement et honnêtement leur vie.

Le travail des champs est celui qui est le plus en honneur ; toutefois il n'est pas le seul. Sainte-Foy forme également des menuisiers, forgerons, tonneliers, cordonniers, tailleurs et boulangers.

---

tous trouvent à l'asile maternel ce qui leur a généralement le plus manqué, une famille digne de ce nom, la chaude et vivifiante atmosphère d'un foyer chrétien. Ces enfants sont placés sous la direction d'une femme. On a pensé, avec grande raison, qu'il faut avant tout à ces petits une mère ; et c'est bien une mère qu'ils trouvent là, s'il est vrai que le cœur, plus encore que la nature, fait la maternité. Plus tard, à 12 ou 13 ans, quand le besoin d'une autorité plus ferme se sera fait sentir, alors ils quitteront l'asile maternel pour la colonie proprement dite, où ils seront en contact avec des enfants plus âgés. (*Revue du Christianisme pratique*, 1892.)

Quelques-uns même des sujets les plus remarquables sont employés dans les services administratifs de l'établissement ; presque toujours on peut se louer de leur travail (1).

Comme dans beaucoup de maisons, on a partagé l'établissement en trois principales divisions, en trois « familles », ainsi nommées à la colonie, ayant chacune leur vie propre et particulière : celle des grands, des moyens et des petits.

Un « frère aîné », secondé par deux aspirants, est à la tête de chaque famille. On devine que pour être appelé à posséder ce titre de « frère aîné » il faut avoir une conduite exempte de tout reproche, savoir donner le bon exemple en toute occasion, avoir une certaine autorité et un grand ascendant.

Les peines disciplinaires, puisqu'il en faut encore, sont le pain sec, le piquet et la cellule.

Le suicide récent de l'un des pupilles d'une maison de réforme a attiré l'attention publique sur les procédés de coercition en usage dans cer-

---

(1) Aucun régime n'est plus éloigné de la terreur qui fausse et déprime. Tout, au contraire, tend à relever et à encourager. On cherche à éveiller chez l'enfant le sentiment fécond de la responsabilité. On fait appel à tout ce qui peut rester encore, dans l'âme déchue, de bons sentiments, d'affection, de dignité, de justice. On s'applique, par des soins éclairés et incessants, à vivifier ces pauvres plantes étiolées, et, grâce à l'action d'un directeur au cœur chaud et excellemment qualifié, vivant en contact permanent avec ses élèves, grâce à l'influence chrétienne qui s'exerce sur eux sans relâche, on obtient des restaurations morales qui sont de véritables résurrections. Elie Loux, *Les Œuvres du Protestantisme français.*

tains établissements : la presse ayant fait plusieurs enquêtes a révélé les choses les plus répréhensibles, et l'on se sent honteux de penser que certains cachots où l'on n'aurait pas mis des prisonniers étaient réservés à des enfants. A Sainte-Foy, ces pratiques sont inconnues.

Après les peines disciplinaires, les récompenses. La principale est un système de bons points : celui qui, au bout du mois, en a obtenu un certain nombre, a droit à une légère rémunération en argent pouvant atteindre de 3 à 4 francs et formant ainsi pour chaque enfant un petit pécule. Ce dernier est confié au directeur qui l'administre, et, quand le pensionnaire sort, le lui remet. Il y a, en outre, l'inscription au tableau d'honneur et la citation à l'ordre du jour. Enfin, suprême récompense, la « famille » qui a eu les meilleures notes de la semaine a la garde du drapeau et marche en tête pour la promenade du dimanche.

Garder un drapeau est un honneur auquel des enfants n'attachent pas tout le prix qu'il mérite ; pour le rendre plus appréciable, la famille qui portera le drapeau aura, au dîner du soir, le rôti à la place du traditionnel bouilli (1).

---

(1) Dans les petites choses comme dans les grandes, c'est toujours le même système. Développer, non comprimer ; amener à l'obéissance en gagnant le cœur et en inclinant la volonté : voilà la méthode. Méthode d'un usage délicat et difficile. Il n'y suffit pas de l'application mécanique d'un règlement, si bon qu'il soit ; il y faut du discernement, du tact, de la patience, beaucoup de douceur unie à beaucoup de fermeté, et surtout, au cœur, l'amour ardent de ces déchus que l'on veut

Mais il ne s'agit pas uniquement d'élever des enfants selon les préceptes de l'Evangile et de les préserver de tout contact fâcheux, il faut encore, une fois leur éducation achevée, les suivre un peu plus avant dans la vie. C'est alors qu'intervient la société de patronage fondée en 1876 sous la présidence de M. de Vieil-Castel, qui est pour ainsi dire la continuation de la colonie au dehors. Elle fonctionne comme toutes les œuvres de patronage en prenant l'enfant à sa sortie, et en le suivant au cours des places successives qu'il pourra occuper. On prie même les patrons d'envoyer tous les ans des notes sur chacun des jeunes gens sortis de la colonie.

Ajoutons, pour terminer, que, de tous côtés, aussi bien dans la presse qu'aux tribunes de notre Parlement, les éloges n'ont jamais manqué à la colonie protestante de Sainte-Foy (1).

Depuis 1863, elle a été reconnue d'utilité pu-

---

sauver. Mais de tout cela, grâce à Dieu, il y a ample provision à la colonie. (*Revue du Christianisme pratique*, 1892.)

(1) Il y a quelques années, à la tribune du Sénat, dans un rapport présenté, s'il nous en souvient bien, par le regretté Claude des Vosges, la colonie de Sainte-Foy était mentionnée avec grand éloge. Les inspecteurs de l'Etat lui rendent le meilleur témoignage. L'un d'eux, au cours d'une visite, disait à M. Thénaud : « Je reconnais chez vous les bons effets de l'éducation protestante ». Et, l'an dernier encore, un autre inspecteur, M. Félix Accolas, dans un interview publié par le journal *L'Eclair*, après s'être plaint amèrement du mauvais fonctionnement des établissements pénitentiaires, concluait : « Il n'y a qu'une colonie en France qui donne de bons résultats, c'est la colonie de Sainte-Foy. (*Revue du Christianisme pratique*, 1892.)

blique par décret, ce qui lui confère le droit de recevoir des legs et de posséder.

Si nous passons en Angleterre, nous voyons fonctionner depuis quarante ans bientôt les asiles pour l'enfance abandonnée du Docteur Bernardo.

Il est peu d'œuvre philanthropique aussi belle que celle-là. Les asiles du docteur ont leur siège à Londres, mais possèdent des succursales dans toute l'Angleterre. Depuis leur création, ils ont secouru 52,000 enfants.

Le système employé est assez ingénieux : c'est celui de la « porte toujours ouverte », c'est-a-dire que, à toute heure du jour ou de la nuit, les enfants malheureux sont reçus gratuitement dans les refuges. On les recherche en outre dans toutes les rues et quartiers des localités, et l'on en trouve en grand nombre. Il est procédé ensuite à un triage indispensable ; le cas de chacun est examiné en détail et fait l'objet d'un rapport dressé par un enquêteur ; car il faut éviter l'exploitation trop facile des parents sans scrupules, trop enclins à se décharger du fardeau de l'éducation et de l'entretien de leurs enfants.

Tous étant reçus sans dictinction d'âge, d'antécédents ou de moralité, on se représente le nombreux défilé des misères qui passent dans ces asiles.

Ce sont d'abord les enfants qui végètent dans les « garnis » des grandes villes avec des malfaiteurs de profession ; puis ceux qui ont été victimes de la brutalité de leurs parents ou qui sont

exposés à la contagion de l'immoralité dans des logements où ils sont témoins de scènes révoltantes au milieu d'une déplorable promiscuité. Il y a ensuite les petits vagabonds des rues, couverts de loques, vivant de mendicité, couchant sous les ponts et errant toute la journée. Il y a enfin les orphelins et les enfants élevés dans d'honnêtes familles, mais privés de leurs parents par suite de catastrophes imprévues, accidents, mort ou maladie.

Tous ces enfants reçoivent dans les asiles une éducation qui leur permet de reprendre leur place dans la société comme domestiques, garçons de ferme ou ouvriers répartis dans tous les corps de métiers.

Nous pourrions, en terminant, citer une branche de l'œuvre, celle de l'émigration au Canada, où, en 1903, on a placé 1,237 élèves des asiles : 2 pour 100 seulement n'ont pas donné de résultats satisfaisants.

Ainsi nous semble suffisamment établi qu'en ce qui concerne le problème social du vagabondage et de la mendicité, aussi bien en France qu'à l'étranger, le protestantisme tient largement sa place.

CHAPITRE VI

L'immoralité et la pornographie.

L'immoralité est, sans contredit, la plaie sociale la plus sérieuse aux yeux des protestants, qui s'accordent généralement à reconnaître que nous sommes à un moment de crise.

On ne doit pas, disent-ils, chercher les causes de cette crise dans l'ordre politique, mais dans l'ordre moral. C'est à un fléchissement de la moralité publique et privée qu'il faut attribuer la plupart des maux qui sévissent aujourd'hui sur notre pays.

Dans le chapitre consacré à l'alcoolisme, nous avons vu déjà que les progrès de ce fléau étaient un des facteurs les plus importants de cette crise morale. Or, de pair avec l'alcoolisme, marche la débauche dont les ravages s'étendent tous les jours.

Tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet sont unanimes à reconnaître que l'un des symptômes

les plus évidents de l'accroissement de la débauche est l'augmentation de la prostitution libre. Si, depuis cinquante ans, le nombre des maisons de tolérance et celui des filles inscrites sur les registres de police va toujours en diminuant, on peut, par contre, sans exagération, évaluer à 300,000 le nombre des filles qui se livrent à la prostitution clandestine.

En outre, le nombre des prostituées mineures augmente sans cesse, ainsi que celui des naissances illégitimes et des enfants abandonnés. En citant des statistiques dans l'un de ses ouvrages, M. le comte d'Haussonville disait « qu'une aggravation aussi continue et aussi sensible des délits de toute nature ne pouvait s'expliquer que par une aggravation dans la grossièreté des mœurs de la nation, par une sorte de retour à l'instinct animal ».

Où faut-il, selon les sociologues ou les moralistes protestants, chercher les causes de cette démoralisation ?

La principale leur a paru résider dans la mauvaise éducation donnée aux enfants, ou plutôt dans l'abandon moral ou la plupart sont trop souvent laissés.

Chacun sait que dans beaucoup d'établissements d'enseignement, depuis l'école primaire jusqu'aux lycées, se cachent des vices honteux ou solitaires qui déjouent toutes les surveillances.

De l'éducation à la caserne et à l'atelier nous ne dirons rien ; nous serons moins bref sur le carac-

tère pernicieux de la contre-éducation que l'enfant et l'adolescent reçoivent dans la rue et que leur donnent les brochures à bon marché, les images, les spectacles, la presse (1).

Les journaux immoraux, presque certains de l'impunité, s'adressent effrontément à l'enfance et à la jeunesse. Partout on voit leurs feuilles s'étaler à la disposition du passant. Si la vente en était clandestine et ne s'adressait qu'à une clientèle spéciale, avide de cette littérature dépravante, le mal serait moindre ; mais on va plus loin, et parfois les abords des écoles et des lycées sont assiégés de gens sans scrupules qui glissent entre les mains des enfants des feuilles plus ou moins obscènes. En 1882, un ministre de la Justice déclarait à ce sujet, à la tribune de la Chambre, que chaque jour on répandait dans Paris plus de trente mille feuilletons immoraux (2).

---

(1) Un jour, raconte M. Fouillée dans la *Revue des Deux-Mondes*, partant pour Bellecour, je vis une charmante enfant d'une douzaine d'années acheter pour cinq centimes le supplément illustré d'un journal ; par curiosité, je l'achetai aussi ; il contenait, outre des gravures licencieuses, une petite nouvelle qui était une excitation manifeste non à la débauche en général, mais au viol, dont un décadent analysait les sensations avec complaisance. Un autre récit excitait à l'inceste. J'eus peine à poursuivre jusqu'au bout ma lecture ; l'enfant ne passa pas une ligne. L. Fouillée, *Revue des Deux-Mondes*, 1897.

(2) On ne peut pas se soustraire à cette presse de vampire. Elle vous suit partout, elle s'installe avec vous dans un compartiment de 1re ou de 3e classe ; elle se présente à vous chez votre marchand de tabac, elle sollicite votre attention quand vous passez devant un kiosque, elle se glisse aimablement dans votre main sous forme de prospectus quand vous allez à vos

La conclusion de tout ceci est facile à déduire. M. le professeur Carrière disait un jour : « Les peuples, comme les individus, ne peuvent vivre longtemps qu'à la condition d'être sobres et vertueux. Dès l'instant où ils perdent ces deux qualités, ils sont destinés à périr : la preuve s'en trouve à chaque page de l'histoire. »

Devons-nous être aussi pessimistes ? Nous ne le pensons pas. Mais l'opinion publique tolère, le gouvernement laisse faire : on demeure indifférent, et, quand on déplore l'impureté publique, on feint d'en ignorer le danger.

Bien que la France ne soit pas seule contaminée, c'est chez nous que l'indifférence est le plus générale. Partout ailleurs, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Norvège, en Suède, en Suisse, la lutte est commencée, et quelques résultats ont déjà été obtenus.

Pour les protestants français, la chose paraît certaine : la source de tous nos maux vient du mal

---

affaires ou que vous vous promenez ; elle vous poursuit dans la rue et s'impose à votre ouie sous la forme de refrains obscènes que chantent des êtres faméliques dans les carrefours, à la sortie des ateliers ; elle entre chez vous, dans votre domicile, enveloppant un livre ou un paquet. Le facteur vous l'apporte le matin, sous forme de cartes postales ou de prospectus adressés à votre jeune fille, quand il ne vous livre pas quelques spécimens des beautés de la capitale habillées comme on ne se déshabille pas ; et, comme ces cartes et ces photographies ne sont pas assez parlantes, on a soin de placer dans les principales rues des mutoscopes qui vous donnent la sensation de scènes animées. (*Travaux du Congrès de Roubaix*, p. 28.)

moral. Ce qui est atteint, c'est l'âme du pays ; ce qu'il faut refaire, c'est la conscience française. L'œuvre, sans doute, sera longue et demandera beaucoup de dévouement et de persévérance. Il faudra affirmer les principes qui forment la base de toute vie normale : la tempérance, la pureté, le travail, le respect du foyer, l'amour de la patrie et l'autorité suprême de la loi morale. En même temps qu'il s'agit de retremper fortement la conscience publique, une autre œuvre s'impose : l'éducation de la jeunesse et de l'enfance. Elle devra être faite au foyer et à l'école ; mais, en attendant, pour servir la bonne cause, il faut avoir recours à la presse, aux brochures, aux livres, aux conférences, aux fêtes populaires, etc.

Pour assurer, en partie au moins, la réalisation de ce vaste programme de réformes, ici, comme lorsque nous parlions de l'alcoolisme, des ligues se sont formées. De l'une d'elles, dirigée spécialement contre la licence des rues et fondée par M. le sénateur Bérenger, nous ferons mention seulement, sans en rien dire de plus, car l'examen de son action ne rentre point dans notre plan, puisqu'il ne s'agit pas d'une œuvre d'inspiration protestante.

En ce qui touche la Ligue de la moralité publique qui, non confessionnelle, a trouvé dans les milieux protestants la première impulsion, nous donnerons plus loin quelques développements.

Pour étudier et caractériser l'action spécifiquement protestante dans le domaine qui nous oc-

cupe, nous allons nous arrêter à une troisième ligue, dont le but essentiel est de répandre les idées morales dans les milieux populaires.

La vision du mal et l'insuffisance des moyens employés jusqu'alors ont poussé, il y a quelques années, deux pasteurs de province, aidés de quelques amis, à créer et à organiser cette nouvelle ligue dite de « l'Etoile blanche ».

A ceux qui trouvaient excessive cette éclosion de ligues et qui pensaient pouvoir lutter contre l'immoralité par l'action des seules églises protestantes, les promoteurs de la nouvelle institution faisaient, à juste titre, remarquer que si les églises comptent parmi leurs fidèles « des disciples décidés du Christ », elles comptent aussi « des menteurs, des adultères et des débauchés ». A ceux-là on ne saurait raisonnablement imposer aucune obligation morale ni tracer aucune ligne de conduite ; tout effort en ce sens serait vain. La conclusion logique était que, comme moyen de moralisation, les églises sont tout à fait insuffisantes.

Enfin, un mobile plus élevé encore poussait les partisans de « l'Etoile blanche » à agir. Ils entendaient faire non seulement œuvre sociale protestante, mais œuvre sociale française, en travaillant non pas pour eux, mais pour la patrie (1).

---

(1) ... Si vous êtes des socialistes ou des libres-penseurs, dites-le hardiment. Si vous croyez que l'Etoile blanche doit mener au socialisme ou à tout autre idéal, proclamez-le libre-

L'Etoile Blanche, ou Ligue contre l'immoralité publique ou privée, fut fondée le 8 janvier 1899 à Roubaix, puis s'étendit à Lille. Elle compta au début une trentaine d'adhérents. Mais, au lieu de chercher à atteindre le but généralement visé, c'est-à-dire de recueillir le plus d'affiliés possible, elle s'assura, au préalable, de la trempe morale et du degré de volonté des nouveaux membres : on s'attacha plus à la qualité qu'à la quantité des ligueurs. Voyant venir à elle d'énergiques adhésions, la société naissante, confiante dans sa force, monta résolument à l'assaut « des bastilles de l'immoralité ».

Guidés par cette idée qu'il fallait d'abord soutenir les volontés chancelantes en les plaçant parmi les fortes, les organisateurs de l'Etoile Blanche ont été amenés à donner à leur ligue un caractère original et tout à fait distinctif. Nous voulons parler de l'adhésion personnelle qui est réclamée à chaque ligueur et qui implique de sa

---

ment. A chacun de proclamer son idéal, pourvu que la pureté soit une avenue qui mène à cet idéal..... Nous sommes prêts à envahir les loges maçonniques et les universités populaires et le parti socialiste et tous les groupements existants, s'ils veulent bien nous ouvrir leurs portes..... La Ligue, en elle-même, n'est pas une œuvre de prosélytisme. Elle a comme seul but la moralité publique et privée ; elle ne demande qu'à servir toutes les églises et tous les partis : elle ne veut être accaparée par aucun. Comme l'étoile du matin qui brille à la fois sur les montagnes et sur les plaines, sur les mers et sur les forêts, sur les villes et sur les campagnes, nous souhaitons que l'étoile de la pureté brille sur tous les groupements humains. A. Quiévrex, *Le passé de l'Etoile blanche.*

part « la résolution formelle de s'abstenir de la débauche et de lutter selon ses forces contre toutes les manifestations de l'immoralité, soit publiques, soit privées ». Cette forme d'engagement était d'ailleurs déjà employée, dans sa campagne anti-alcoolique, par la Ligue de la Croix-Bleue. Tout naturellement aussi, elle devait être appliquée à la Ligue contre l'immortalité,

On reconnaît d'ailleurs à cette formule la base individualiste puissante donnée à la ligue. Ce n'est pas avec des lois mortes ou des principes abstraits que l'on peut tenter de régénérer les hommes, mais avec des bonnes volontés et surtout des énergies vivantes et conscientes.

« On a voulu attaquer l'immoralité dans ses « manifestations extérieures ; on a voulu suppri- « mer les excitants publics à la débauche ; on a « voulu nettoyer le bourbier d'où partaient les « miasmes empoisonnés. Et, certes, on a eu rai- « son. Mais, hélas ! les microbes pathogènes ne « viennent pas seulement du dehors, ils sont aussi « en nous. Et devant la vision de la débilité mo- « rale des foules, nous avons eu l'impression poi- « gnante que, sans renoncer à faire de la mora- « lité publique (ce qui serait nous condamner à « un rôle mesquin et égoïste), il fallait faire « d'abord de la moralité personnelle, il fallait « aller à la racine intérieure du mal : il fallait « créer des individualités morales en vue de la « moralité publique. » (A. Quiévreux, *Le passé de l'Etoile Blanche. R. C. S.*, 1904, p. 341.)

C'est d'ailleurs la conséquence de l'esprit individualiste dont toutes les œuvres protestantes portent la marque. On cherche à agir sur l'individu considéré en lui-même et non pas seulement sur la masse. L'amélioration de chacun entraînera, croit-on, celle de la société entière. Les partisans d'une telle méthode d'action devaient donc, pour être logiques, s'attaquer directement à l'homme et ne point se borner à combattre les influences extérieures qui pourraient s'exercer sur lui.

L'Etoile Blanche, en outre (et ceci montre une fois de plus l'esprit de tolérance qui anime les œuvres protestantes), est absolument neutre aux deux points de vue politique et confessionnel. On concevrait d'ailleurs fort malaisément une ligue ayant un but analogue à celui de l'Etoile Blanche et se préoccupant en même temps des idées politiques de ses membres. S'il en était ainsi, l'œuvre de l'association risquerait fort d'être complètement inefficace ; son existence même serait compromise. L'Etoile Blanche est donc ouverte à tous : catholiques, protestants, israélites, francs-maçons, sillonnistes, socialistes, etc..., à condition, bien entendu, que tous adhèrent au programme et aux statuts.

Tels sont, en quelques mots, le but et la direction de cette ligue qui s'est fait un devoir rigoureux de signaler à l'attention de toutes les consciences droites, la décadence morale qui menace notre pays et de lutter efficacement contre elle.

De quelle façon cette ligue va-t-elle exercer son influence? Elle s'est d'abord assurée de la valeur morale de chacun des adhérents, parce qu'elle est la condition d'une active propagande. L'action personnelle de chaque ligueur devra donc être mise à contribution dans le combat. Cette tâche, bien que remplie de difficultés, est cependant imposée à chacun.

En dehors de la propagande individuelle et au-dessus d'elle se place celle des sections locales. Chacune d'elles doit avoir à sa tête un comité d'étude d'initiative et posséder une bibliothèque choisie. Les membres adhérents pourront s'y instruire et se documenter utilement sur les questions de moralité publique et privée. Pour faciliter la composition de chaque bibliothèque, le comité national a dressé une liste des brochures, articles et livres à collectionner. Chaque membre est, en outre, invité à s'abonner au journal *Le Relèvement social* et au *Bulletin de l'Etoile Blanche*. De plus, les dossiers des enquêtes auxquelles il a été procédé doivent être mis à la disposition de tous ceux qui désirent les consulter.

Enfin, et surtout, il est recommandé de tenir des séances très régulières et bien préparées ; une au moins par trimestre, toute de propagande, et une tous les mois ou tous les deux mois pour les membres eux-mêmes. On insiste tout spécialement sur le programme des séances plus encore que sur leur nombre ; si elles sont rares, elles doivent être préparées sérieusement, de façon à être pro-

fitables à tous. Si l'on n'est pas capable d'aborder et de traiter des sujets délicats, mieux vaut discuter des questions morales plus accessibles, telles que le jeu, l'alcoolisme, les mauvaises lectures, etc... Il importe, en outre, que ces campagnes en faveur de la pureté soient menées par des hommes ou des femmes possédant les qualités de véritables éducateurs sachant mettre l'enthousiasme de l'amour et de la foi au service de la cause qu'ils défendent.

A côté de l'action personnelle et de celle des sections locales, on a fondé de grands espoirs sur l'action combinée de tous les milieux religieux protestants, mais, jusqu'à présent, elle n'a pas produit les résultats qu'on était en droit d'en attendre.

L'Etoile Blanche, nous l'avons dit, a pour but de lutter contre l'immoralité sous toutes ses formes (1).

Les ligueurs ont été particulièrement frappés des dangers courus par les jeunes filles. De l'école primaire au lycée ou à la pension privée, de l'atelier au magasin ou à la chambre de la jeune fille bourgeoise, toutes sont plus ou moins mises en

---

(1) Un des principes de l'Etoile blanche, qui est celui de tous les protestants croyants, c'est qu'il ne peut pas y avoir deux morales, une pour la femme, une pour l'homme ; que si le jeune homme exige en se mariant de sa femme la virginité, il doit, lui aussi, être de même. Cela fait sourire et provoque des railleries ; mais c'est un principe indiscutable pour les adhérents de l'Etoile blanche et que l'on retrouve dans les écrits des principaux de ses membres : Frank Thomas, Gounelle, Quiévreux, Monod, etc...)

péril par les mauvaises lectures, feuilletons et journaux pornographiques que l'on distribue sur la voie publique, ou par la fréquentation de jeunes filles déjà perverties. Si les efforts de bien des protestants ont tendu, comme nous le verrons, à protéger dans la personne de la jeune fille la femme qu'elle doit être plus tard, c'est qu'ils voudraient faire comprendre à celle-ci combien l'heure est grave et quel rôle important elle pourrait jouer dans le monde par son influence. Edgard Quinet l'a dit : « Si la femme ne fait pas les lois, du moins fait-elle les mœurs, et l'instruction qu'elle reçoit lui donne-t-elle une influence toujours plus grande. »

On a dit souvent que c'est la femme qui tient le sceptre de l'opinion publique et que son influence purifiante doit s'étendre sur la société et le monde. Ce sont là, évidemment, des points de vue particuliers, mais qui expliquent la sollicitude avec laquelle on doit veiller à l'Etoile Blanche sur le développement moral de la jeune fille.

Le souci de l'association est de former des femmes intelligemment pieuses, actives, énergiques, capables de résister au mal sous ses formes les plus insinuantes et les plus subtiles, promptes au contraire à se dévouer et à faire œuvre de pitié et de charité.

C'est pour mettre en pratique ces idées que l'on a entrepris dans beaucoup de localités la création de sections féminines de l'Etoile Blanche et que les unions chrétiennes s'occupent si activement

de toutes les questions ayant trait à la lutte contre l'immoralité.

En 1891, la ligue « Perce-Neige » était fondée à Genève, et en 1897 à Marseille. Elle a quelque analogie avec les sections de l'Etoile Blanche. Son engagement était ainsi rédigé : « Je promets de faire, avec le concours de Dieu, de sérieux efforts pour m'abstenir des conversations légères, des mauvaises lectures, de la médisance, des toilettes et des coiffures qui pourraient me faire remarquer ainsi que de tous plaisirs malsains pour mon imagination et mon cœur (1). »

Au jour où nous écrivons, une section féminine de l'Etoile Blanche existe à Genève et compte une cinquantaine d'adhérents environ.

Dans le nord de la France, les sections féminines sont assez nombreuses et fonctionnent notamment à Fives-Lille, Lille, Le Havre, Rouen, Roubaix, Saint-Quentin, Walincourt ; dans le centre, il en existe à Annonay, Besançon, Clermont-Ferrand, Cognac, Lyon, Montbéliard ; dans le midi, à Alais, Bordeaux, Bergerac, Mazamet, Montpellier, Nice et Saint-Jean-du-Gard.

La ligue entend surtout combattre la débauche et l'impureté ; en s'attaquant à ces vices, elle

---

(1) La ligue Perce-Neige repose tout entière sur cet admirable texte de Pierre (1 Pierre III, 3) : « Recherchez, non cette parure extérieure qui consiste dans les cheveux artistement frisés, les bijoux d'or ou les habits somptueux, mais la beauté cachée du cœur, le charme impérissable d'un esprit doux et paisible. »

espère arracher la racine la plus profonde de l'immoralité. En effet, la mauvaise presse, les spectacles à scandale et ceux où le sang coule, comme les courses de taureaux dans le Midi et les combats de coqs dans le Nord, l'alcoolisme, les jeux d'argent, ne servent qu'à exciter ou satisfaire des passions malsaines. Ce sont ces ennemis dangereux pour la moralité d'un pays que « l'Etoile Blanche » entend combattre et faire reculer, s'il en est temps encore. Les différents problèmes de la réglementation de la police des mœurs, de la prophylaxie sanitaire, de la traite des blanches, ont leurs causes originelles dans l'impureté.

Insistons encore, en terminant, sur ce qui caractérise, ainsi que nous l'avons remarqué à plusieurs reprises, la méthode employée par l'Etoile Blanche pour arriver à son but. Cette méthode est non seulement différente, mais radicalement opposée à celles employées par les autres ligues ; alors que ces dernières (en particulier les ligues contre la licence des rues, l'immoralité publique, la pornographie, etc.) ont en quelque sorte extériorisé la morale, celle dont nous nous occupons, au contraire, cherche à la rendre intérieure. Expliquons-nous : au lieu de lutter au dehors, de s'attaquer aux ennemis extérieurs, au lieu de combattre le mal sans se préoccuper de l'état interne de celui qui en est atteint, elle lutte contre les instincts dépravés qui sont en nous.

Après l'Etoile Blanche, ou plutôt concurrem-

ment avec elle, fonctionne une autre œuvre d'origine protestante, la « Ligue française de la moralité publique ». Mais, quoique fondée par des protestants, cette œuvre, aujourd'hui, est neutre au point de vue confessionnel.

A l'instar de l'autre, elle est conçue dans un large esprit de justice et de respect des opinions d'autrui. On lit quelque part à son sujet : « Elle est tout indiquée pour grouper autour de son programme les citoyens qui, venus de tous les points de l'horizon intellectuel, sont impatients de faire faire rendre gorge à tous les pourrisseurs d'âmes dont le trottoir est encombré. »

De même que celui de l'Etoile Blanche, son programme est des plus vastes et ne comprend pas uniquement la répression de la pornographie et de la licence des rues, mais encore la lutte contre la prostitution réglementée, les jeux d'argent, les jeux cruels quelle que soit leur nature, l'alcoolisme, les haines de races et de classes. Elle fait une active propagande en faveur du relèvement et de l'émancipation de la femme et s'occupe spécialement de la protection des enfants mineurs ou des enfants abandonnés.

On voit par cette énumération qu'une variété infinie de sujets d'étude s'offrent à tous les membres de la ligue (1).

---

(1) Elle a organisé une grande mission dont les frais ont été recueillis par des souscriptions et qui durera cinq ans : c'est la mission Pourézy, ainsi nommée du nom de celui qui l'accomplira, et qui devra parcourir toute la France pour combattre la

Comme toute ligue doit avoir un organe de publicité, celle de la moralité publique possède un journal bi-mensuel intitulé *Le Relèvement social.*

Depuis sa fondation, son activité ne s'est pas démentie un seul instant ; elle a fait beaucoup de démarches et a organisé un nombre considérable de conférences, dont quelques-unes ont eu un grand retentissement. Son action s'est fait sentir d'une façon plus directe et plus efficace encore par la promulgation d'une loi votée à l'unanimité par la Chambre des députés, la loi du 16 mars 1898, qui a modifié celle du 2 août 1882 sur la répression des outrages aux bonnes mœurs (2).

---

pornographie et encourager les sections locales et les comités de vigilance.

(2) *Art. 1er de la loi du 2 août 1882, modifié par la loi du 16 mars 1898.* — Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de cent à cinq mille francs (100 à 5,000 francs) quiconque aura commis le délit d'outrage aux bonnes mœurs : par la vente ou la mise en vente, l'offre, l'exposition, l'affichage ou la distribution sur la voie publique ou dans les lieux publics d'écrits, d'imprimés autres que le livre, d'affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, objets ou images, obscènes ou contraires aux bonnes mœurs ; par la vente ou l'offre même non publique à un mineur des mêmes écrits, imprimés, affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, objets ou images ; par leur distribution à domicile, par leur remise sous bande ou sous enveloppe non fermée à la poste ou à tout autre agent de distribution ou de transport ; par des chants non autorisés proférés publiquement, par les annonces ou correspondances publiques contraires aux bonnes mœurs ; les écrits, dessins, affiches, etc., incriminés et les objets ayant servi à commettre le délit seront saisis ou arrachés. La destruction en sera ordonnée par le jugement de con-

Elle a multiplié ses démarches auprès des hommes influents, ministres, avocats, magistrats, maires. Quelques procès intentés à son instigation ont abouti à des condamnations correctionnelles.

La tactique qui a été suivie par la ligue consiste à attaquer les corrupteurs de la jeunesse sur tous les points du territoire à la fois et à organiser sa campagne en même temps dans les villes et dans les villages. Les dirigeants de la ligue sont même disposés à se placer sur le terrain international et à exercer leur action dans tous les pays de langue française.

Nous avons relaté en note le texte principal de la loi du 16 mars 1898. Cette loi exercerait une grande influence si elle était appliquée avec fermeté. Malheureusement, les pouvoirs publics oublient parfois qu'il existe une loi sur la répression des outrages aux bonnes mœurs. Un des buts principaux de la ligue dont nous nous occupons est d'obliger le pouvoir exécutif non seulement à faire respecter, mais à appliquer la loi. Pour cela, il s'agit d'émouvoir l'opinion publique et de provoquer un mouvement assez puissant pour mettre les autorités dans la nécessité de sévir contre tous les producteurs et mauvais marchands de pro-

---

damnation. Les peines pourront être portées au double si le délit a été commis envers des mineurs.

L'art. 2 vise la prescription, l'art. 3 la complicité et l'art. 4 l'application de l'art. 463 du code pénal sur les circonstances atténuantes.

duits pornographiques. Pour mener à bien cette tâche, il faut aller de ville en ville, de village en village, organiser des comités, visiter des personnes notables et les intéresser à l'œuvre poursuivie. Il faut provoquer de nombreuses conférences et faire circuler des pétitions pour demander, non pas de nouvelles lois, mais l'application de celles qui existent.

Tout cela est long, pénible, coûteux. Dans une certaine mesure et dans quelques milieux, cette œuvre sera même impopulaire. Peu importe, disent les ligueurs, il faut faire son devoir, advienne que pourra !

« Ayons la noble ambition de mériter les éloges « des uns et la colère des autres, et puisque, au « dire de Luther, chaque oiseau doit chanter sa « chanson, n'hésitons pas à chanter la nôtre : la « chanson du devoir, de la conscience, de la pu- « reté ; elle vaut bien, je suppose, celle des cafés- « concerts et des beuglants ; elle n'engendre, « quoiqu'on en dise, ni la tristesse, ni la mélan- « colie ; elle amène, au contraire, sur nos lèvres, « la vie et la gaieté qui jaillissent d'un cœur pur ; « elle centuple nos forces pour l'action bonne, « libératrice et de saine et joyeuse espérance ; « elle remplit nos âmes comme le chant de l'alou- « ette tombant des hauteurs du ciel bleu, au « temps des semences en automne, verse l'espoir « des moissons futures dans l'âme du laboureur ». (Rapport de M. Comte, *Travaux du Congrès de Roubaix*, p. 44.)

CHAPITRE VII

La Protection des femmes et des jeunes filles

On a reproché au christianisme d'avoir dit que la femme, créée après l'homme, procédant de lui et non pas directement de Dieu, avait en outre, en cédant la première au péché, et en entraînant avec elle son compagnon, causé à elle seule le malheur de l'humanité ; on a prétendu que, par de pareils enseignements, la religion chrétienne avait fait de la femme un être inférieur et dangereux, et l'avait reléguée dans un état d'étroite sujétion à l'égard de l'homme. Ces deux accusations sont formulées, par exemple, par Bebel et Benoit-Malon.

Il est facile de répondre que ce n'est point dans les récits de la genèse qu'il faut chercher les manifestations de l'esprit chrétien. Les enseignements du Christ, bien au contraire, et sa façon de se comporter vis-à-vis de la femme, témoignent toujours pour celle-ci d'une bienveillance et d'un respect qui contrastent heureusement avec l'as-

servissement où elle était réduite par la loi romaine, et avec la situation peu enviable qu'occupaient la mère de famille et l'épouse, dans la société grecque. Que si l'on admettait même, que les critiques formulées plus haut trouvent quelques fondements dans ces écrits d'ancienne date, nous répliquerons en constatant seulement que c'est de nos jours, chez les nations chrétiennes, dans les pays protestants surtout, que la femme est le mieux respectée et qu'elle possède les droits les plus étendus.

De tous les problèmes que le protestantisme social s'est attaché à étudier, celui de la protection des jeunes filles a toujours été considéré comme un des plus importants. Quels sont donc les dangers qui les menacent et qui pourraient les mener à la chute dont on cherche à les préserver ?

Si nous examinons les travaux des écrivains protestants qui se sont occupés de ce sujet, nous verrons que les causes de l'inconduite d'un trop grand nombre de femmes sont, soit des causes directes, soit des causes indirectes, soit des causes sociales.

Parmi les causes directes, il faut tout d'abord citer l'inclination naturelle au vice, état psychologique ou physiologique mal défini, qui fera qu'une jeune fille se sentira plus particulièrement qu'une autre entraînée au mal, état d'âme ou d'esprit qui la pousse plus spécialement à la fréquentation des jeunes gens. Le milieu dans lequel vit la

jeune fille est également un facteur très influent de son genre de vie, et la promiscuité qni trop souvent règne dans les familles indigentes entraîne la perte de toute pudeur. Enfin, se rattachant étroitement à cette dernière, une troisième cause directe est l'immoralité des parents. Sous ce mot d'immoralité, plusieurs choses se cachent : la passion de l'argent, le manque de respect vis-à-vis de ses enfants ; nous voulons parler des parents qui prostituent leur fille. Heureusement, ces faits sont assez rares, et il est attristant que l'on ait encore à en enregistrer quelques-uns.

Parmi les causes indirectes de la débauche des jeunes filles, on pourrait citer le bal, aussi bien public que privé, travesti ou non.

Mentionnons encore les livres malsains qui s'étalent dans les bibliothèques des gares, et où l'on trouve souvent des passages démoralisateurs au premier chef. D'un autre côté, le journal où se lisent les comptes-rendus d'affaires de mœurs ou de crimes odieux, les faits divers passionnels, les narrations de flagrant délit d'adultère, devraient être soigneusement écartés des mains des jeunes filles. C'est aux parents à surveiller étroitement les lectures de leurs enfants. Enfin, les cartes postales obscènes sont un fléau au même titre que les gravures indécentes et les journaux immoraux.

En troisième lieu, parmi les causes sociales de la chute de beaucoup de jeunes filles, nous devons indiquer d'abord, non seulement leur peu d'ins-

truction primaire, mais encore l'absence totale d'instruction religieuse (ceci est démontré par la grande quantité de paysannes qu'on trouve parmi les filles soumises des maisons de tolérance). On doit tenir compte également de certaines tendances, qui se manifestent de nos jours de façon évidente, comme la désertion des campagnes pour la ville, l'abandon des enfants par leurs parents. Enfin, d'autres causes amènent souvent la première faute : les ateliers mixtes où hommes et femmes travaillent en commun, l'insuffisance des salaires, le placement des filles de la campagne à la ville en qualité de domestiques. Faisons remarquer encore certains métiers qui prédisposent à la prostitution, quand ils n'en sont pas le commencement effectif : les marchandes de fleurs dans les cafés, les porteuses de journaux, et en général toutes les femmes qui vivent de l'industrie du théâtre (1).

---

(1) Je n'ai jamais compris que la police ou les parents permissent à des jeunes filles — quelquefois fort jolies — de vendre (?) des bouquets de violettes dans les cafés. Il y a aussi les jeunes marchandes de journaux : elles sont surtout nombreuses dans les plages à la mode, et combien provocantes ! Mentionnons aussi ces tristes métiers de femmes : figurantes, danseuses, choristes... Pauvres artistes... Le théâtre ! Que de victimes il a fait ! Certains auteurs dramatiques ont dit qu'ils préféreraient leur fille morte plutôt qu'actrice ! Il est tellement certain que le foyer du théâtre est considéré comme un lieu de débauche que les spectateurs passionnés vont dans les coulisses faire, sans ménagement, leurs propositions honteuses à la femme qui leur a plu. Il y aurait un remède radical : ce serait s'abstenir d'aller au théâtre. Mais les amateurs n'y con-

Ce rapide aperçu suffit à montrer combien de pièges sont tendus sous les pas de la jeune fille sans défense, et à faire comprendre quelle est l'importance de l'œuvre de préservation qui s'imposait.

Là encore, comme pour le vagabondage et la mendicité, on a pensé qu'il fallait mieux prévenir que guérir. La tâche qui consiste à entourer de protection, de sympathie, et de bons conseils, toutes les jeunes filles isolées, privées de leurs protecteurs naturels, et exposées par là aux tentations multiples qui les guettent, était une œuvre à laquelle le protestantisme ne devait pas faillir.

Il créa à cet effet, l' « Union internationale des amies de la jeune fille » dont nous allons faire l'historique et montrer le but et le fonctionnement.

Cette Union fut fondée le 21 septembre 1877 par vingt dames de nationalités différentes, réunies à Genève à l'occasion d'un congrès de la « Fédération britannique générale et continentale » (1).

---

sentiront jamais, même s'ils sont pères. Que voulez-vous ! l'égoïsme est plus fort que la dignité ou la conscience ! (*Revue du Christianisme social*, 1907.)

(1) C'était la première fois qu'en dehors de l'Angleterre on apportait, pour la discuter d'une manière aussi ouverte, la grande question de la moralité publique. Les séances étaient terminées, les cœurs demeuraient sous l'impression des accents émus de M^me^ Butler et des appels adressés à la charité, à la justice, par des voies autorisées ; il semblait qu'on ne pût se séparer sans donner un gage de la commotion ressen-

Le but de l'Union fut tout d'abord de former un réseau de protection autour de la jeune fille isolée ou mal entourée, quelles que soient sa nationalité, sa religion et ses occupations, spécialement lorsqu'elle est obligée de quitter la maison paternelle pour chercher ailleurs un salaire.

A cet effet, il est désirable que chaque localité ait ses dames amies, qui servent d'intermédiaire et d'aide aux jeunes filles pouvant en avoir besoin. De plus, dans un certain nombre de villes il existe des « homes » ou dès « chambres hospitalières » où les jeunes filles sont reçues pour la nuit ou pour quelques jours, en attendant qu'elles trouvent une place. Parfois même une dame les attend dans les gares, tantôt en permanence comme à Lyon, Genève et Paris, tantôt sur demande comme à Dijon. Mention des maisons hospitalières est faite et publiée chaque année, dans le livret dont nous parlerons plus loin.

La première liste des adhérentes à l'Union comprenait cinquante adresses, la seconde une centaine : c'était bien peu, mais c'était un commencement.

Les deux véritables fondatrices de l'œuvre

---

tie, sans poser les bases de quelque chose de bon et d'utille, sans se lever enfin pour s'enrôler dans la lutte contre le mal.

Il y eut alors, au dernier moment, une réunion dans laquelle vingt dames de sept pays différents, avisèrent au moyen de sauvegarder les jeunes filles qui s'éloignent de leur foyer pour aller au loin gagner leur vie. Le projet était beau, mais comment le réaliser ? (Document fourni par l'Union.)

furent M^lle^ Betsy Cellerier à Genève, et M^me^ Aimé Humbert à Neuchâtel. Ces femmes admirables de dévouement et d'abnégation, au moyen de circulaires périodiques, envoyées aux autorités, aux corps enseignants et au public, au moyen de la propagande par la presse et par une volumineuse correspondance, donnèrent à cette œuvre une vigoureuse impulsion.

Pour mémoire indiquons seulement la rapide progression des adhérentes à l'œuvre

En 1877,	50 adhésions	En 1884,	1029 adhésions
En 1880,	300 —	En 1889,	3500 —
En 1883,	805 —	En 1896,	6500 —

En 1908, 12.082 adhésions.

Si bien qu'actuellement, l'Union a des attaches de plus en plus nombreuses, qui s'étendent dans les pays les plus divers : en Espagne, en Portugal, en Turquie, en Roumanie, dans les deux Amériques et même en Asie et en Océanie.

Remarquons que si nous parcourons la liste des membres, nous y trouverons un grand nombre de femmes de pasteurs. Cela s'explique facilement. Le foyer familial du pasteur n'est-il pas en effet le premier abri qui s'offre tout naturellement à beaucoup d'isolés ou d'abandonnés.

Un seul bureau central a suffi pendant quelques années à présider aux destinées de l'œuvre naissante, mais on fut bientôt obligé d'appliquer le principe de la division de travail, et de créer

trois rouages essentiels : le bureau central, les comités nationaux, les comités locaux.

Le bureau central international, dirige l'ensemble de l'œuvre. A sa tête sont placées une présidente, une trésorière, une secrétaire. Il édite et transmet toutes les publications d'intérêt général ; depuis sa création il a continuellement étendu son réseau protecteur, en restant à la hauteur d'une tâche qui augmente tous les jours, et comprend un nombre toujours plus grand de devoirs et de responsabilités.

Les comités nationaux, quoique réunis moralement au bureau central dont ils restent les collaborateurs, sont autonomes, et règlent toutes les questions d'administration intérieure qui peuvent varier selon les exigences et les ressources de la contrée où ils fonctionnent. En 1908 il y avait 6 comités nationaux (France, Allemagne, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Suisse, Italie) et 647 membres dans d'autres pays d'Europe, et en Asie, Afrique, Amérique, Océanie.

Les comités locaux existent partout où l'on compte quelques amis de la jeune fille ; ils se groupent parfois en comités de province, de district, de département ou de canton, prouvant ainsi la vitalité de l'œuvre.

Le point de concentration de toute cette organisation se trouve dans le conseil international, composé du bureau central et des présidentes des comités nationaux. Il se réunit tous les deux ans à Neuchâtel et prépare les grandes conférences in-

ternationales, sorte de congrès auxquels prennent part des déléguées des « Amies » du monde entier.

Mentionnons encore les conférences nationales, qui groupent les membres appartenant à un seul Etat.

Comme toute organisation, l'Union internationale des Amies de la jeune fille possède un certain nombre de brochures et journaux, dont nous devons dire quelques mots.

Nous trouvons d'abord la liste générale des membres de l'Union, destinée à fournir aux amies les adresses nécessaires à la recommandation de leurs protégées.

Vient ensuite un livret, renfermant, outre quelques conseils pratiques, des citations et des exhortations bibliques, des indications relatives au voyage, des adresses de maisons hospitalières, d'églises, de consulats et autres (1).

---

(1) A la première page du livret, l'amie écrit le nom de l'émigrante, passeport d'un genre à part qui a dû souvent inspirer le respect et préserver de grandes angoisses celle qui le possède. Le livret ne porte pas les adresses des membres de l'Union : il y aurait là un danger d'indiscrétion et d'abus de noms ; mais l'amie qui remet un livret à la voyageuse peut et doit même lui donner les adresses d'amies habitant soit les lieux que traversera la jeune fille, soit surtout la ville ou la contrée qui va devenir sa résidence. On lui assure ainsi, dans son éloignement, un appui respectable et affectueux. . . . .

. . . . . .

Quand on songe aux services qu'a pu rendre cette publication, aux angoisses qu'elle a pu adoucir, aux sauvetages qu'elle a opérés, ce n'est pas tant le chiffre que représente ses éditions nécessaires qui arrête notre pensée, que le triste regret qu'elle ne soit pas encore assez répandue et que tant de parents lais-

Ce livret constitue une sorte de passeport officieux, dont la possession épargne bien des angoisses et bien des appréhensions.

Comme organe de publicité, citons d'abord le *Journal du Bien Public* qui parut pour la première fois le 15 décembre 1875 sous la même couverture que le *Bulletin Continental*, organe plus spécialement consacré aux questions de morale sociale. Il s'occupe des questions d'économie sociale, de moralité et d'éducation populaire. En 1881 il se sépara définitivement du *Bulletin Continental*, subit encore un léger changement matériel en 1884 et devint en 1888 « le *Journal du Bien Public*, organe officiel de l'Union internationale des Amies de la Jeune fille et de l'Association des Femmes suisses, pour l'œuvre du relèvement moral ». C'est sous ce long titre qu'il continue à paraître en publiant dans chacun de ses numéros, une liste des nouveaux adhérents et en traitant diverses questions philantropiques et morales. Ce journal est indispensable à toute Amie qui comprend son devoir, qui doit savoir ce qui se passe et se mettre en mesure de rectifier sa liste et ses livrets. Ajoutons que ses colonnes sont hospitalièrement ouvertes à toutes les communications qui lui sont faites concernant l'œuvre.

Un autre journal « *La Femme* », publié autre-

---

sent partir leurs filles sans leur procurer ce moyen de protection et de sécurité. (Brochure de Mme Humbert, communiquée par le secrétariat général de l'Union.)

fois à Nancy, l'est actuellement à Paris ; ses colonnes sont consacrées surtout à l'étude de toutes les initiatives féminines.

Pour les pays de langue allemande, nous trouvons : *L'Aufgeschaut* qui se publie à Berne ; les *Mittheilungen*, petite revue gratuite paraissant quelquefois l'an ; l'*Heimat-Glocken* publié à Berlin, ayant une portée plus étendue que les précédents.

Les pays de langue anglaise n'ont qu'une publication, le *Go Forward*. En Italie c'est le journal *Il Bollettino*.

D'autres périodiques encore, sans dépendre de l'Union, lui consacrent cependant fréquemment des articles, notamment : l'*Amie de la Jeune fille* et de nombreux almanachs.

Tels sont l'origine et le fonctionnement de cette grande œuvre. D'une façon générale il nous semble que la mission des membres de l'Union peut se résumer en ces quelques mots : avoir à cœur le bien moral de la jeunesse. Pour accomplir cette vaste tâche aucune règle fixe n'est imposée, et la plus grande initiative est laissée à chaque amie ; on lui demande avant tout du dévouement.

En France, une des questions qui retinrent l'attention de l'Union fut l'émigration de nombreuses jeunes filles, attirées à l'étranger par la promesse de places rémunératrices et d'un service peu pénible, et dont beaucoup finissaient par tomber dans la misère ou par glisser à la prostitution.

A un moment donné, après que le gouverne-

ment helvétique eut, sur l'initiative de l'Union, pris des mesures énergiques pour entraver un pareil trafic, des recruteuses qui auparavant opéraient en Suisse, se rabattirent sur nos départements de l'Est.

Un rapport fut présenté à ce sujet à la première conférence nationale française qui eut lieu à Valentigney, en septembre 1895. On s'efforça d'obtenir des autorités locales un concours effectif. A titre officiel ou officieux, l'administration, la police, le clergé même, mirent en garde parents et enfants — trop souvent sans succès d'ailleurs — et des démarches furent faites pour obtenir l'intervention des pouvoirs publics.

Si nous rappelons cette initiative de l'Union, c'est parce qu'il faut voir là un des premiers efforts qui furent tentés d'une façon suivie et systématique, pour enrayer ce honteux trafic que l'on nomme la traite des blanches.

Depuis lors, il s'est fondé, en vue de la répression de ce commerce, une association puissante qui a tenu des congrès internationaux, d'où sont sorties des propositions de lois et un ensembe de mesures dont il y a lieu de beaucoup espérer.

Mais il ne s'agit pas là d'une œuvre essentiellement protestante : aussi nous bornons-nous à en mentionner l'existence.

Contrairement à ce que l'on croit quelquefois, l'Union n'a pas pour seul but de venir en aide aux jeunes filles qui voyagent ; elle est loin d'être uniquement un bureau de placement ou une

agence de renseignements. S'il est vrai que des cartes-avis, au nombre de 21.000 environ, ont été placées en grande partie, grâce à l'Union, dans les wagons de seconde et de troisième classe de diverses compagnies de chemins de fer, il n'en faut pas moins retenir que l'œuvre a une portée beaucoup plus sociale, et que partout où se trouve une jeune fille en danger moral, quels que soient son rang, sa fortune ou sa religion, les membres de l'Union ont à intervenir.

C'est pourquoi nous estimons qu'on ne saurait trop vanter et propager partout, près des jeunes filles en particulier, cette œuvre admirable de sauvetage, de préservation et de solidarité sociale qu'est l'Union dont nous venons d'examiner le fonctionnement et les principaux rouages.

« L'Union des Amies de la jeune fille » fut fondée par des protestantes : c'est dans les milieux protestants qu'elle trouva ses premières adhérentes, et se propagea tout d'abord.

Cependant, elle n'est point pour cela une œuvre confessionnelle, car elle ne demande pas compte aux amies de leurs croyances, et offre sa protection à toute jeune fille, à quelque religion qu'elle appartienne. Elle a conservé néanmoins, par les attaches du plus grand nombre de ses membres, par le caractère des instructions imprimées dans ses livrets, par une foule de petits détails, des allures protestantes auxquelles elle a préféré ne point renoncer, souhaitant d'ailleurs que l'exemple qu'elle donnait trouvât des initiatives dans d'autres milieux.

Et en effet, il s'est créé depuis, parmi les catholiques, une société du même genre : « l'Association catholique internationale (A. C. I.) pour la protection de la jeune fille » dont nous voyons les affiches jaunes et blanches dans les gares, dans les compartiments de chemins de fer, et devant les asiles créés dans bien des villes, par exemple à Dijon.

A côté de l'Union des Amies de la jeune fille, et souvent sur son initiative, il s'est fondé depuis quelques années, dans les milieux protestants, un certain nombre d'œuvres de solidarité sociale destinées aux femmes et aux jeunes filles.

Citons, entre beaucoup d'autres que nous ne saurions passer en revue, celles du « Foyer de l'ouvrière ».

En voici une définition donnée par Mlle Bidgrain : « Créée par des jeunes filles, pour des « jeunes filles; née de la souffrance de celles « qui savent, par expérience, les dangers et les « privations de la vie de l'ouvrière; née aussi de « l'amour de celles, trop rares encore, qui, sans « avoir vécu ces angoisses, les ont comprises et « ressenties dans leur cœur, assez puissamment « pour se mettre à l'œuvre ». (Revue du christianisme social, 1909, p. 126).

En France, cette œuvre fut une des premières manifestations pratiques des Unions chrétiennes de jeunes filles. Son histoire est intimement liée à celle du groupe des Unions de la Seine.

En 1890, quelques jeunes filles émues des dangers que couraient certaines ouvrières et demoiselles de magasins eurent la généreuse pensée d'améliorer leur sort.

Ces jeunes ouvrières, désignées sous le néologisme expressif de « midinettes », habitent en grand nombre les quartiers de la périphérie. Elles descendent le matin travailler dans les ateliers du centre de Paris et ne rentrent chez elles que fort tard. Un temps très court leur est accordé pour le repas de midi : les voici donc obligées de courir à l'établissement le plus proche et aussi le meilleur marché : c'est chez le funeste marchand de vin qu'on les verra s'attabler, car il est partout, et ses prix sont modestes.

Les jeunes unionistes parisiennes se préoccupèrent, dès lors, de trouver pour l'ouvrière un milieu sain et honnête, où elle puisse prendre ses repas à des prix en rapport avec ses faibles ressources.

Le 12 octobre 1890, à la première réunion des Unions de la Seine, on débattit ce projet, ainsi que les moyens de le réaliser. La somme jugée nécessaire au succès de cette fondation fut évaluée à 10.000 francs. Pour réunir ces fonds, on organisa d'abord une vente de charité ; différents autres moyens furent aussi mis en œuvre.

Pendant plus de deux ans, il fallut lutter avec les difficultés que rencontre toute entreprise de ce genre. Mais les efforts et la persévérance vinrent à bout des obstacles et, grâce à l'intervention de

bienfaiteurs, dont les libéralités s'ajoutèrent au produit des ventes de charité, le premier capital indispensable se trouva réuni.

Le 15 mars 1893, le premier Foyer de l'ouvrière fut ouvert, 60, rue d'Aboukir, et servit 9 déjeuners.

Depuis cette époque, nombreuses sont les jeunes filles qui fréquentent ces établissements, dont le nombre aussi s'est singulièrement augmenté.

Cinq maisons du Foyer, situées dans les quartiers de Paris les plus divers, servent chaque jour de 6 à 700 repas.

Trois d'entre elles, 60, rue de la Victoire, 102, rue Richelieu et 69, faubourg Saint-Denis, sont organisées au cœur de Paris, à proximité des grands ateliers de couture et de mode, ce qui permet aux ouvrières de déjeuner et de se reposer près des magasins où elles travaillent.

« Les Foyers sont ouverts à toute femme de « bonne tenue, quels que soient son âge, sa pro- « fession, sa nationalité ou sa religion; mais la « majorité des habituées se recrute parmi les « ouvrières de la toilette et les employées, pour « la plupart catholiques de nom, sinon de fait ». (Mlle Bidgrain, cod. loc. cit., p. 127).

On eut beaucoup de peine à trouver des locaux pour s'installer; les propriétaires méfiants, craignant que ces vastes restaurants n'éloignent d'autres locataires, refusaient de traiter. Les hésitations heureusement durèrent peu; on put s'organiser.

La visite de ces Foyers est intéressante, et offre un spectacle des plus curieux. Plusieurs pièces sont disposées en salles à manger où, de 11 heures à 1 heure, l'animation est grande. A midi surtout la foule se presse, les tables sont prises d'assaut, il faut faire patienter tous ces jeunes appétits qui se précipitent.

Une pièce gaie sert de salon; meublée confortablement, elle comprend toujours un bureau, une bibliothèque, un piano : ce qui lui donne un attrait particulier. Les conversations s'engagent, le corps et l'esprit se reposent : c'est l'instant où le visiteur peut se rendre compte du côté moral de l'institution.

Quelques chambres sont habitées par des pensionnaires, mais cette branche de l'œuvre est surtout développée dans les deux plus jeunes Foyers, 69, faubourg Saint-Denis et 102, rue de Charonnes, qui ont des appartements meublés de 25 à 40 francs par mois et non meublés à partir de 200 francs par an. Là, l'organisation est un peu différente : les pensionnaires sont chez elles, et nouent de solides amitiés qui les soutiennent et les réconfortent.

Le Foyer de la rue de Charonne est le plus récent. 15 pensionnaires y trouvent place, 200 déjeuners y sont servis. Les prix de pensions sont de 7 francs, 9 francs et 12 fr. 50 par semaine, moins le repas de midi facultatif et payé en surplus.

Quels sont les résultats obtenus par le Foyer

depuis qu'il fonctionne ? Sans doute, tout ce qui a été rêvé au début n'a pu être réalisé encore, mais l'impulsion est donnée et l'espoir de nouveaux progrès soutient les bonnes volontés. Du côté matériel, le programme a été bien rempli; les résultats satisfaisants montrent combien les fondatrices de l'œuvre avaient compris les besoins de leur époque.

Des résultats sociaux et moraux viennent encore s'ajouter à ceux qui précèdent ; le but définitif se rapproche. Il faut arriver à ce que ces centaines de jeunes filles puissent se connaître. L'amitié créera des relations, fera naître la confiance, et alors quel bienfait pour toutes ! plus d'abandon qui les isole dans la foule, mais entre elles, l'union, la force, la bonne fraternité, le réconfort qui devront les soutenir et au besoin les consoler.

En province, « les Unions chrétiennes », « l'Union internationale des Amies de la jeune fille », « la Protection de la jeune fille » ont uni leurs efforts à leurs sœurs parisiennes. A Nîmes, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Bordeaux, des Foyers existent. Plus de 60 maisons sont ouvertes aux ouvrières, étudiantes, institutrices ou employées, fonctionnant tantôt comme maisons de famille, tantôt comme restaurants, où réunissant quelquefois les deux installations.

Tout cela est peu si l'on songe aux centaines de milliers de travailleuses françaises. Il y a donc encore beaucoup à faire. On peut penser que

l'orientation toute sociale des préoccupations actuelles, la foi agissante des directeurs du Foyer, leur travail incessant, arriveront à vaincre toutes les difficultés.

Après l'œuvre de préservation, il faudrait mentionner l'œuvre de relèvement. Mais, ici, le travail est incomparablement plus pénible, et le terrain plus ingrat. S'il est souvent facile de sauvegarder la jeune fille aux yeux de laquelle une vie régulière et saine a conservé ses attraits, combien est-il difficile d'aider à se reclasser et à recommencer une existence normale, les malheureuses que le vice a marquées de ses tares.

Pourtant, il en est beaucoup qu'un instant d'oubli, ou plus simplement la misère contre laquelle elles ont lutté en vain, a fait rouler au ruisseau et qui pourtant gardent la nostalgie d'autre chose. Mais l'engrenage les a saisies et, sans un secours étranger, elles ne sauraient reprendre le dessus.

Quelques femmes courageuses ont vu là leur devoir. Parmi les libérées de Saint-Lazare, parmi les malheureuses dont elles ont pu connaître la triste odyssée, elles se sont efforcées d'aider les plus intéressantes, leur trouvant des places, leur assurant la rémunération d'un travail régulier, les entourant d'une protection sympathique, s'efforçant de restaurer leur dignité, afin d'empêcher les rechutes trop fréquentes malheureusement.

Là, comme en d'autres domaines, les initiatives protestantes ne sont point d'ailleurs demeurées isolées; et, aujourd'hui, des femmes venues de di-

vers points de l'horizon religieux ou philosophique, se sont unies en vue de cette tâche. Mais le protestantisme reste toujours, dans des entreprises de ce genre, largement et dignement représenté.

Il en est de même en ce qui concerne la lutte contre la réglementation de la prostitution, à laquelle, ne pouvant aborder ici un aussi vaste sujet, nous ne nous arrêterons que pour dire la place importante occupée, par les protestants français et étrangers, dans les congrès ou comités qui se sont réunis pour s'occuper de cette question.

CHAPITRE VIII

Les logements ouvriers. — Les habitations à bon marché. — Les cités-jardins et les jardins ouvriers.

Tous les hommes animés du sentiment de la solidarité sociale doivent soutenir et encourager les institutions qui se proposent de procurer à l'ouvrier la vie à bon marché, de mettre sa vieillesse à l'abri du besoin, de le secourir quand les infirmités ou la maladie l'ont frappé.

Mais on estime généralement, dans les milieux protestants, que s'il fallait sérier les questions sociales par ordre d'importance, on devrait placer au premier rang celle des logements ouvriers. Elle se trouve liée intimement, et d'une façon primordiale, à la solution de beaucoup d'autres problèmes.

Le premier besoin de l'homme a été de trouver un abri contre les intempéries, un asile sûr contre les animaux dangereux qui l'entouraient.

Puis, dépouillé de sa rudesse première, affiné par la civilisation, il a éprouvé le besoin d'améliorer et de perfectionner son logement pour y installer son existence familiale. Aux durs travaux de la journée succède le délassement physique et moral de se sentir au milieu des siens dans une douce intimité, d'entendre les rires joyeux de ses enfants, de recevoir des marques d'affection. C'est au foyer seul que se développent les facultés d'aimer et de se dévouer.

C'est cette vie de famille qui engendre des idées de prévoyance, d'économie, qui fait songer à l'avenir, à sa propre survivance dans la personne de ses enfants, qui développe l'esprit de sacrifice : c'est la petite patrie ; on y trouve la paix de l'âme et le bonheur.

Mais ce tableau de la vie heureuse se rencontre-t-il chez les humbles, chez les pauvres, chez les ouvriers ?

Le développement prodigieux de la grande industrie a provoqué l'émigration incessante des habitants des campagnes vers les villes et amené sur un même point de nombreuses familles ouvrières, qui s'entassent pêle-mêle dans des logements trop étroits. Quelques-uns de ces logements consistent en une pièce unique. On dit qu'à Glascow plus de 150.000 personnes ont de semblables habitations : « L'homme, dit M. Gide, peut conserver « sa dignité et sa valeur morale sous de méchants « habits ; il ne le peut point dans certaines condi- « tions de logement. Une seule chambre pour

« vivre, pour naître, pour mourir; pour vivre, « avec toutes les petites misères de la vie, avec le « couchage, le blanchissage, la cuisine, tout cela « pêle-mêle; pour naître, avec toutes les angois- « ses et les suites de l'enfantement; une seule « chambre pour mourir, avec le cadavre gisant « sur le lit dont les vivants auraient besoin pour « dormir, ou sur la table dont ils auraient besoin « pour manger... Essayez d'imaginer quelle somme « de dégoût cette existence peut représenter pour « des âmes délicates qui ne peuvent s'y plier, et « quel degré de dégradation cela suppose pour « les âmes beaucoup plus nombreuses qui en sont « arrivées à n'en plus souffrir. » (Allocution avant une conférence de M. J. Siegfried. Trav. du Cong. de Montbéliard, 1890.)

Comment, dans de pareilles conditions, avoir une population saine et forte? Les enfants sont chétifs et malingres. On a, par les statistiques, établi que la mortalité, dans les logements composés d'une ou de deux pièces, dépasse d'un tiers celle des logements composés de trois à quatre pièces et de plus d'un demi celle des logements qui comprennent six pièces et au-dessus.

Au moral, on peut se représenter les honteuses promiscuités qu'un tel genre de vie entretient dans la famille. C'est, pour la femme et les filles, la perte de tout sentiment de pudeur et de délicatesse; c'est, pour l'enfant, l'apprentissage de l'impureté, tout développement moral devient impossible, car l'amélioration d'un homme suppose éga-

lement celle du milieu dans lequel il vit. Les criminalistes n'ignorent pas combien dans ces familles, où le contact journalier favorise les passions malsaines, sont fréquentes les relations du père avec sa fille ou celles du frère avec sa sœur.

Il ne faut cependant rien exagérer. La Esméralda vivait pure dans la Cour des Miracles, au milieu de tous les truands de Paris. Elle aurait conservé sa vertu si le hasard ne l'avait pas mise sur la route du beau capitaine Phœbus de Chateaupers.

L'habitation et le milieu où l'on a grandi forment le cœur et l'esprit de l'enfant et lui donnent l'empreinte qu'il conservera toute sa vie. Tous les sociologues s'accordent à penser que le logement de l'ouvrier doit être conforme à ses besoins, décent et convenable, pour y assurer le libre exercice de ses facultés physiques et morales. Pour moraliser les individus il faut améliorer les logements.

Comment faire pour que l'ouvrier se plaise chez lui et y reste, au lieu de fréquenter le cabaret? Aucun problème n'est plus difficile à résoudre.

L'exemple a été vigoureusement donné à Bordeaux par les protestants; la « Société bordelaise des habitations à bon marché » a été fondée le 28 décembre 1893 avec une première mise de fonds sociale de 70.000 francs. Ce n'était pas considérable; néanmoins ce petit capital permit de réaliser l'édification d'un premier ensemble de

constructions qui porta le nom de « Groupe Jean Dollfus ».

Ces maisons ne sont pas construites sur le modèle de celles appelées « cités ouvrières »; ce ne sont pas de ces immenses bâtisses sans cachet d'élégance, quelquefois imparfaitement aérées, dans lesquelles on loge jusqu'à une centaine de ménages. Les locataires de la Société bordelaise occupent de petites maisonnettes toutes séparées les unes des autres et de types variés, mais dont les plus petits comprennent au moins une cuisine, une salle à manger et deux chambres à coucher, cave et grenier. Chaque maison est pourvue de water-closets convenables et aérés ainsi que d'une distribution d'eau et de gaz. C'est, en réduction, presque tout le confort moderne.

Quand, le 21 octobre 1894, le groupe Dollfus fut inauguré avec solennité sous la présidence de M. Jules Siegfried, député du Havre, les promoteurs de cette heureuse institution rêvaient de succès plus grands encore.

Pour triompher des difficultés, la jeune société trouva auprès des deux grands réseaux de chemin de fer qui ont leur tête de ligne à Bordeaux, un appui financier qui facilita son essor (1).

---

(1) La Compagnie d'Orléans a consenti un prêt hypothécaire de 100,000 francs, au taux de 3 °/₀, pour la construction d'un groupe de 28 maisons édifiées à la Bastide, et qui porte le nom de « Jules Simon ». La construction de ce groupe a coûté 145,000 francs. Pour subvenir à cette dépense, la société a fait

En outre, l'initiative particulière lui vint en aide : certaines personnes lui consentirent un prêt hypothécaire de 60.000 francs, suivi d'une augmentation de capital de 40.000 francs. Si bien qu'aujourd'hui, de 70.000 francs qu'il était à l'origine, le capital social a été porté à 185.000 francs, et le total des fonds dont la Société a pu disposer s'est élevé à 260.000 francs.

Cette société n'est aucunement destinée à procurer des bénéfices éventuels à ceux qui la dirigent, pas plus qu'elle n'est une œuvre de charité.

Les conditions à remplir pour être admis à louer une des maisons de la Société sont à la portée de tous; on ne demande qu'une honorabilité notoire.

Le locataire passe avec la Société un contrat de location avec faculté d'achat par amortissement. C'est dire que chaque mois, il aura à payer une somme totale qui se décomposera en : 1° un prix de loyer proprement dit; 2° une somme calculée en vue de l'amortissement, de telle façon qu'après

---

un nouvel appel au public et a augmenté son capital de 45,000 francs.

La Compagnie du Midi a consenti un nouveau prêt hypothécaire de 100,000 francs aux mêmes conditions que la Compagnie d'Orléans pour la construction d'un troisième groupe en préparation, qui sera édifié dans la rue de Bègles et qui doit porter le nom de « Groupe Georges Picot ». Ce prêt hypothécaire a été suivi d'une nouvelle augmentation de 30,000 francs du capital social. (*Travaux du Congrès de Bordeaux*, 1895, p. 165.)

vingt années écoulées il pourra devenir propriétaire (1).

Chaque locataire d'une maison de la Société paie, à titre de loyer, environ sept francs par pièce et par mois, et, à titre d'amortissement, environ quatre francs également par pièce et par mois.

Dès sa création, la Société bordelaise des habitations à bon marché a reçu l'appui de la municipalité et de l'Etat.

Mais si cette société est assez prospère, son exemple a malheureusement été peu suivi : il en existe toutefois d'analogues dans diverses villes, à Rouen, à Nancy, par exemple.

Au Havre, la société de la « Cité Havraise » a construit 117 maisons qui ont deux pièces au rez-de-chaussée et deux au premier étage. Toutes ont un jardin et une petite cour où se trouvent buanderie et water-closets. Cette société fut fondée en 1871.

Nous ne pouvons quitter cet ordre d'idée, sans

---

(1) La situation financière de chaque locataire est réglée au moyen de deux comptes spéciaux : 1° un compte loyer qui est la propriété de la société ; 2° un compte d'amortissement qui est la propriété du locataire, et dont le montant lui est restitué en cas de résiliation du bail, sous réserves de certaines déductions. Le compte d'amortissement est capitalisé à 4 °/₀ l'an, déduction faite de la valeur de la maison, qui reste fixe, étant déjà rémunérée par le compte loyer. Le preneur est libre de payer plus que la mensualité à laquelle il est tenu ; il peut se libérer par anticipation en payant des acomptes de 50 francs au moins, qui sont portés au crédit du compte d'amortissement. (*Travaux du Congrès de Bordeaux*, 1895, p. 166.)

dire quelques mots de la loi du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché, due à l'initiative de M. Jules Siegfried, ancien ministre, dont la proposition fut signée par 75 de ses collègues.

Ce fut le 5 mars 1892 que M. Siegfried déposa son projet sur le bureau de la Chambre. Après avoir constaté, dans son exposé des motifs, combien il est nécessaire de construire des maisons salubres et économiques, il souhaite bon succès aux sociétés coopératives, qui, de leur côté, essayent de procurer aux ouvriers le bon marché de la vie, et montre ensuite comme nous avons essayé de le faire, l'importance de la maison dans la vie de l'ouvrier. Elle ne correspond pas seulement, selon M. Siegfried, à un besoin physique, mais encore à un besoin moral (1).

D'un autre côté, la baisse constante du taux de l'intérêt rend difficile aux salariés la constitution d'une pension pour leur vieillesse, et on doit

---

(1) Au point de vue moral, on peut dire du logement malsain qu'il est le dissolvant de la vie de famille. Dans ces réduits, l'intelligence de l'enfant s'étiole et périt étouffée faute d'aliment et d'espace. A peine arrivé de l'école, il n'a guère qu'une idée : s'échapper de la chambre où il ne peut se mouvoir librement. Le père se détache peu à peu ; revenu de l'atelier, il s'empresse de prendre son repas et d'aller rejoindre ses amis au dehors. M. Jules Simon a dit avec beaucoup de vérité que le logement hideux est le pourvoyeur du cabaret. Quant à la mère, elle essaie d'abord de lutter ; mais bien vite ses efforts s'épuisent : elle se brise contre une situation plus forte qu'elle : découragée, sans espérance, elle succombe à son tour sous le poids de cet affaissement moral qui est la déchéance finale. La famille n'est plus ! (*J. off.*, Ch. des dép , Annexes, 1892, I, p. 535.)

chercher à les mettre pour leurs vieux jours à l'abri des préoccupations du terme en leur procurant une habitation.

Les pays étrangers, en particulier la Belgique (loi du 9 août 1889), l'Angleterre (loi du 18 août 1890) et l'Autriche-Hongrie ont déjà songé à répondre à ce besoin par voie législative.

En France, jusqu'ici, l'initiative privée surtout a été active; la question a été fortement et ardemment discutée au cours des congrès et des réunions de sociétés savantes, dans la presse et dans les réunions publiques; c'est pourquoi M. Siegfried a pensé que sa proposition de loi venait à son heure.

Indiquons les dispositions importantes de cette loi du 30 novembre 1894.

L'article 9 affranchit des contributions foncières et des portes et fenêtres les maisons individuelles ou collectives destinées à être vendues, et celles construites par les intéressés eux-mêmes, si elles réunissent certaines conditions énumérées et fixées par la loi. Il est spécifié que cette exemption sera annuelle et durera pendant cinq ans, à partir de l'achèvement de la maison.

L'article 6 autorise les bureaux de bienfaisance, les hospices et les hôpitaux, si le préfet du département où ils sont situés ne s'y oppose pas, à employer une fraction de leur patrimoine, qui ne pourra excéder un cinquième, à la construction de maisons à bon marché dans les limites de leur circonscription charitable. Ces mêmes établisse-

ments peuvent également consentir des prêts hypothécaires aux sociétés de construction de maisons à bon marché et aux sociétés de crédit qui, ne construisant pas elles-mêmes, ont pour objet de faciliter l'achat et la construction de ces maisons.

Le texte autorise encore la Caisse des dépôts et consignations à acheter, jusqu'à concurrence d'un cinquième de son fonds de réserve, des obligations des sociétés d'habitation.

Ces dispositions de loi sont de nature à activer le mouvement des sociétés de construction, puisqu'elles ont pour but de faciliter leur naissance et de protéger leurs premières années contre la charge toujours croissante de l'impôt.

Une loi récente du 12 juillet 1909 vient de créer ce qu'elle appelle le « bien de famille ».

La loi de 1894 a voulu faciliter l'accès des artisans à la propriété foncière : la loi de 1909 leur en assure la conservation et devient ainsi, selon les propres paroles de son rapporteur, « le complément de l'œuvre entreprise par la loi sur les habitations à bon macché ».

Le caractère dominant de cette loi est de rendre insaisissable le bien de famille et ses revenus.

*
* *

En France, on a fait beaucoup pour la création des cités-jardins. Indiquons-en quelques-unes qui n'ont cependant pas de caractère confessionnel.

C'est d'abord le village modèle de Champagne, créé par la Compagnie du Creusot, près de Fontainebleau. Quelques employés du Louvre ont acheté, à Viroflay, 4 hectares de terrain pour y construire des « cottages ». D'autres employés du même magasin construisirent, près de Champigny, des maisons à bon marché.

Le marquis de Vogué a fait édifier à Mazières, près de Bourges, une cité-jardin pour les ouvriers des forges ; enfin, la chocolaterie Menier possède, à Noisel, un village modèle qui peut rentrer dans cette catégorie.

Partout, on peut donc constater d'heureux essais.

Nous devons signaler le « Familistère » de Guise, petite ville du département de l'Aisne, qui a derrière elle plus de vingt années d'existence et qui fut fondé par un protestant, J.-B. André Godin.

L'ensemble des établissements et des institutions qui constituent le familistère comprend cinq branches.

Ne pouvant parcourir les diverses parties de cette organisation si complexe, disons simplement quelques mots du groupe des logements.

Il est formé de trois pavillons dont toutes les faces sont exposées à l'air et à la lumière. Un autre pavillon reçoit les familles des travailleurs au même titre que le groupe principal.

Près des habitations, notons le théâtre et les écoles, la nourrisserie, les annexes, la buanderie et, tout autour de ces logements, 15 hectares de terrain diversement exploités.

Ces constructions sont bâties en briques et en fer, à l'abri par conséquent des dangers d'incendie, salubres, commodes et gaies. L'éclairage, la fourniture de l'eau, le nettoyage des cours, des balcons sont assurés par les soins de l'administration du familistère.

Un prix de location qui, en moyenne, n'atteint pas deux cents francs par ménage, assure aux locataires tous les avantages que nous avons énumérés.

N'est-il pas permis de faire le rêve que de pareils familistères puissent s'organiser et prospérer dans tous les grands centres industriels de France ?

Arrivons aux jardins ouvriers. Ils doivent naissance en grande partie aux efforts faits pour essayer d'enrayer l'alcoolisme. Si l'ouvrier, disait-on, va au cabaret, c'est que rien ne le captive et ne le retient à la maison; et l'on fut vite amené à penser qu'une des choses les plus propres à lui faire aimer son foyer, était de lui procurer un jardin où il pourrait occuper sainement et utilement ses loisirs.

M. de Seilhac, dans le journal "L'Emancipation", raconte comment la première œuvre des jardins ouvriers prit naissance, à Sedan, grâce à l'initiative d'une dame protestante. Mme Hervieu s'intéressait depuis quelque temps à une famille de dix personnes, et, malgré les charités qu'elle leur distribuait, ces pauvres gens restaient plongés dans

la misère. Elle songea au livret de caisse d'épargne : elle y porta chaque mois six francs; de son côté, l'ouvrier chef de la famille y déposa trois francs. De la part de celui-ci, ce fut difficile à obtenir, mais on finit cependant par réunir un petit capital de 208 francs. Mme Hervieu songea alors à faire fructifier cette somme et eut l'idée de louer un jardin; au bout de quelque temps, la famille était parvenue à se nourrir en grande partie des produits récoltés dans l'enclos et même à faire un petit bénéfice avec le surplus.

Telle est l'origine de l'œuvre des jardins ouvriers. L'exemple fut suivi et diverses personnes, au lieu de donner périodiquement une aumône, versèrent annuellement une somme d'argent dont la totalité fut destinée à l'achat de parcelles de terre qu'on devait peu à peu transformer en jardins.

M. de Seilhac conclut ainsi : « Les résultats de la première année se résumèrent de la façon suivante : avec une dépense de 531 fr. 85 qui aurait permis d'allouer à chaque personne assistée la misérable somme de trente centimes par an, on avait assuré à 145 personnes un secours effectif en leur procurant une portion notable de leur nourriture ».

On comprend que les indigents ainsi secourus, s'attachent au coin de terre dont ils ont la jouissance. Ils acquièrent d'ailleurs en même temps des habitudes d'ordre, de sobriété et de vie de famille : le dimanche et aux heures de loisirs, on se

réunit au jardin, loin du cabaret et des tentations de la rue. Aussi, la nouvelle fondation porte en sous-titre ces mots : « Reconstitution de la famille ».

Bien qu'il n'existe pas d'œuvre générale s'occupant spécialement des jardins ouvriers, des tentatives de ce genre ont eu lieu cependant dans des centres importants, et ceci doit largement récompenser l'initiatrice de cette fondation intelligente. Un congrès fut même convoqué pour propager l'idée.

A Saint-Etienne, environ 800 assistés ont pu récolter dans leurs champs pour 10,400 francs de légumes, et cependant, pour leur venir en aide, on n'avait donné que 20 centimes par personne et par mois.

A Reims, des dames ont eu la même idée que Mme Hervieu, et les ouvriers peuvent disposer de leur jardin pour quatre ans.

Enfin, on en a également organisé à Besançon, Poitiers, Dijon, Brives, Orléans, Arras, Valenciennes, Nantes, Mende et Cognac, où un maire protestant a fait agir le Bureau de bienfaisance dans le sens et l'idée de cette œuvre.

A Nancy également, le Bureau de bienfaisance a pris l'initiative de cette fondation (1).

---

(1) A ceux qui nous demandent que faire pour remédier à la mendicité, écarter les hommes du cabaret et procurer à la terre des travailleurs, dont elle a un si urgent besoin, nous dirons : fondez des jardins ouvriers ; le capital nécessaire est insignifiant ; que vous soyez à la ville ou à la campagne, vous

Si, maintenant, nous passons aux pays protestants étrangers, il nous faut dire quelques mots d'abord des cités-jardins organisées en Amérique.

Ces cités-jardins tendent à réunir les qualités et les avantages de la ville et de la campagne.

Aux Etats-Unis, M. Georges Benoit-Lévy, qui les a étudiées à fond, les définit ainsi : « La cité-jardin est une cité dans un jardin. Chaque maison y est entourée de verdure et chaque groupe de maisons noyé dans un parc. »

A Dayton il en existe un type remarquable organisé par une compagnie manufacturière.

La cité-jardin d'Aurore fut fondée par Elbert Hubbard et compte une dizaine d'années d'existence. A Ludhow, dans l'Etat de Massachusetts, les maisons sont des « cottages » indépendants et leur prix de location moyen est de cinq francs par chambre et par mois. Nous pourrions encore citer Leclaire, dans l'Etat d'Illinois, puis North-Plymouth et Vandergrift.

Pour qu'il y ait cité-jardin, il faut non-seulement des habitations se présentant sous de bonnes conditions d'hygiène, mais aussi il est nécessaire qu'il y ait une vie de la cité normalement établie

---

pouvez facilement trouver des terrains appropriés. Vous pouvez ainsi porter remède à la misère sans entretenir le paupérisme. Vous ferez aimer la terre en lui procurant des bras, et vous pourrez, en résolvant un problème charitable, résoudre un question économique. (*Revue du Christianisme social*, 1899.)

et une éducation des citoyens moralement développée.

En Australie, en Hongrie, en Suède, en Belgique, en Allemagne, les cités sont en nombre appréciable.

En Angleterre, nous pouvons en nommer trois admirablement organisées.

Port-Sunlight, créée par M. Lever, sur la Mersey, près de Liverpool. Là, chacun des ouvriers possède une petite part des « allotment-gardens » et peut la cultiver comme il l'entend. Nous faisons remarquer que cette culture de petites parcelles dans un champ commun, est on ne peut plus favorable à la propagation des idées de coopération. C'est ainsi que l'Angleterre a vu se fonder des sociétés coopératives assez importantes pour l'achat en commun non seulement « d'allotment-gardens », mais aussi des outils, graines et engrais indispensables à leur mise en rapport. Bourneville, près de Birmingham, où la vente des alcools est interdite, et enfin Garden-City, édifié à un kilomètre de Londres par les soins de M. Ebenezer Howard.

Bien des « garden-city » ont encore éclos en Angleterre ; la Chambre des Communes en a construit une à Saint-Margarets Hope, et M. Carnegie a donné une somme de 12 millions pour construire une cité-jardin dans les forêts de Pittencrief et de Glen.

Rappelons, en terminant, ces paroles de Jules Simon : « Sans logement, il n'y a pas de famille ;

« sans famille, il n'y a pas de morale ; sans mo-
« rale, il n'y a pas d'hommes ; et sans hommes il
« n'y a pas de patrie. »

CHAPITRE IX

Solidarités et Unions chrétiennes.

Nous avons vu déjà par tout ce qui précède que la théorie de la lutte des classes ne jouit généralement pas d'une grande faveur auprès des sociologues et des hommes d'action du protestantisme. La plupart d'entre eux la jugent en contradiction avec les idées de justice et de fraternité dont ils se réclament, et ils n'ont aucune confiance en la révolution violente pour amener une amélioration durable dans l'état social.

Ce n'est pas qu'ils ne constatent et ne déplorent l'existence de ce qu'on appelle les classes sociales ; ils regardent ce fait avec toutes ses conséquences, comme l'un des principaux obstacles qui s'opposent encore à l'avènement du « Royaume de Dieu », mais ils ne croient pas qu'il convienne de faire appel à la violence pour renverser les barrières qu'élèvent entre les classes l'égoïsme, l'envie ou l'inintelligence.

Le christianisme primitif n'a point prêché une croisade contre l'esclavage ; mais il a vu dans l'esclave une âme d'homme, identique à celle du maître, et par cela seul l'esclavage n'a pas pu subsister. De même, c'est en réveillant partout le sentiment humain, c'est en rapprochant les âmes qui croient, qui espèrent, qui souffrent ou qui aiment, que les chrétiens sociaux voudraient, dans un vaste élan de fraternité, briser tout ce qui sépare les castes et les classes : préjugés, malentendus, haines et ignorances, réalisant ainsi l'union de tous les hommes de bonne volonté qui ne connaîtront d'autres ennemis que le mal physique ou la misère morale.

Mettre en présence les hommes appartenant aux milieux sociaux les plus divers, leur donner occasion de sentir tout ce qui peut les unir, les amener à travailler ensemble et à joindre leurs efforts, c'est une des tâches que le christianisme social a jugé les plus urgentes, mais aussi les plus difficiles.

Tel fut toujours d'ailleurs l'idéal chrétien. Les églises du Christ ont été, dès leurs premiers âges, ouvertes aux pauvres comme aux riches, mais les divisions de classes ont pénétré dans leur sein et bien des pasteurs ont gémi de voir se glisser parmi leurs paroissiens la jalousie, la morgue et le dédain. Nous avons vu comment des œuvres nombreuses se sont fondées qui, toutes, devaient, indirectement au moins, rétablir la solidarité méconnue ; comment des hommes, tels que Fallot, ont

voulu faire de chaque église une fraternité, et pourtant, aujourd'hui encore, c'est à bon droit que les chrétiens sociaux mènent campagne contre l'esprit de caste.

Il ne suffit pas, en effet, qu'une fois par semaine on sache que l'on peut aller s'asseoir au temple sur les mêmes bancs, il faut que quelque organisation vienne rapprocher ceux qui s'ignorent et créer entre eux des liens plus étroits. Il faut quelque chose à l'intention de ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas s'associer aux œuvres ecclésiastiques dont nous avons parlé ; il faut enfin sortir des cadres protestants et s'adresser à tous les gens de bonne volonté, sans faire acception des personnes, des croyances ou des milteux, pour créer dans nos sociétés modernes les groupes fraternels qui fonderont la cité de justice.

Obscurément d'abord, sans se connaître, sans coordonner leurs efforts, quelques hommes de bien fondèrent de petits groupements où l'on s'efçait de réunir des gens de conditions diverses. Ce fut ce qu'on désigna sous le nom générique de cercles populaires, organismes très variés, dont la plupart avaient peu de chances de durer. « L'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales » fit preuve à l'égard de ces tendances d'une grande sympathie, mais aucun plan d'ensemble ne fut suivi, juqu'au moment où diverses circonstances firent naître le mouvement des universités populaires.

Celui-ci n'eut jamais aucun caractère religieux ;

mais il nous faut noter ici que les protestants y adhérèrent en grand nombre, espérant y trouver les foyers de fraternité sociale qu'ils recherchaient, désireux par suite d'y apporter le concours de leur activité.

Mais on sait que ce mouvement fut loin de se développer, comme on aurait pu l'espérer. Beaucoup d'universités populaires n'eurent qu'une existence éphémère ; d'autres ne firent que végéter sans savoir retenir ceux qui s'étaient d'abord enthousiasmés pour elles ; d'autres devinrent de simples cercles politiques ; d'autres encore prirent parti dans le conflit des opinions ou des idées.

Quelques jeunes pasteurs entreprirent alors, en mettant à profit les expériences faites, de créer ce qu'ils appelèrent des « Solidarités », plaçant ce titre comme un drapeau sur la façade de l'œuvre, pour proclamer ce qu'elle voulait être et ce qu'elle voulait faire.

Les deux premières Solidarités ont été inaugurées, à Lille le 19 juin 1898 et à Roubaix le 6 novembre de la même année. Ensuite se sont fondées celles de Paris, Rouen, etc... Il en existait en 1908 à Alais, Fives-Lille, Nantes, Nîmes, Orthez, Saint-Denis, Rouen, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Yrieix, Sauveterre-de-Béarn et Tourcoing.

Il s'agit là d'une initiative nettement protestante, mais les Solidarités sont ouvertes à tous. Elles sont une œuvre d'évangélisation au sens large du mot, mais elles s'adressent à l'homme tout entier pour l'aider à améliorer sa condition

matérielle et morale ; elles s'efforcent de faire des chrétiens, car elles considèrent que pour établir un état social meilleur, il faut des individus convertis, c'est-à-dire ayant pris conscience du sens de la vie et de leur devoir ; mais elles offrent à leurs participants, avec un grand nombre d'avantages matériels, de nombreuses facilités pour accroître leur culture et pour atteindre à une vie plus saine et à plus de bien-être.

Bien entendu, l'aspect et l'organisation de la Solidarité varient suivant les lieux, selon la population à laquelle elle s'adresse et les ressources dont elle dispose (celles-ci fournies par les cotisations et les souscriptions). C'est d'abord, en général, une grande salle de conférences, située autant que possible en plein quartier populaire, simplement meublée, mais agréable. Au fond, une estrade, aux murs des gravures, des tableaux anti-alcooliques, des devises ou des pensées tirées de l'Evangile, des drapeaux, des emblèmes de diverses ligues, etc...

A côté de cette salle, des dépendances diverses, salles de lecture ou de cours, bibliothèque, gymnase, salle de jeu, cuisine, parfois un restaurant de tempérance et même, comme à Paris, des chambres à louer. Des réunions fréquentes et diverses y sont tenues ; les unes ont un caractère religieux et comprennent parfois une véritable instruction chrétienne méthodique, les autres ont pour but l'éducation ou l'action. Des conférences sont faites sur des sujets de morale, d'hygiène,

de logements, d'alimentation, d'économie politique ; des discussions ont lieu ; autant que possible, les questions même les plus brûlantes ne sont point seulement effleurées, mais étudiées à fond par des hommes qui représentent des tendances diverses, et souvent cet examen aboutit à quelque initiative nouvelle ou à la formation de quelque ligue ou groupe d'action. A ces conférences il s'ajoute des cours suivis, auxquels, lorsqu'ils sont faits avec soin, les élèves manquent rarement ; des excursions guidées doivent les compléter (visites d'usines, promenades botaniques, etc...).

Le côté récréatif n'est pas négligé, car la question des plaisirs présente au point de vue social une grande importance. Une sorte de cercle amical groupe les membres de la Solidarité, de quelque milieu social qu'ils viennent, et organise des fêtes souvent fort animées où, la plupart du temps, les familles sont conviées ; le chant et la musique ne sont pas oubliés. Enfin, les Solidarités, situées presque toutes dans les quartiers les plus pauvres des grandes villes, sont obligées de faire aussi œuvre de bienfaisance, organisant parfois, comme à Rouen, des repas servis aux indigents à l'occasion de certaines fêtes, créant des consultations juridiques ou des services médicaux gratuits, etc...

Bien entendu les femmes ne sont pas tenues à l'écart. Il existe au contraire, lorsque cela est possible, des enseignements qui leur sont destinés : leçons d'hygiène domestique, de cuisine, de

couture, de puériculture, œuvres des trousseaux et des layettes, etc... Quant aux enfants, il va de soi qu'ils trouvent toutes sortes d'attraits à la Solidarité, qui a grand souci de leur éducation, qui les groupe en patronages et leur offre aussi des excursions et des fêtes joyeuses.

Longuement encore, on pourrait énumérer ce qu'on peut entreprendre dans une Solidarité modèle, mais il est certain que ce n'est là qu'une exquisse et que les Solidarités qui existent à l'heure actuelle ne sauraient, faute de ressources ou faute d'hommes, se donner une organisation aussi complète que le rêveraient ceux qui les dirigent. On voit cependant, par ce que nous venons de dire, vers quoi tendent leurs fondateurs; on se rend compte aussi, que toutes ces branches d'activité, que toutes ces œuvres diverses groupées en une seule, convergent vers un même but et portent la marque d'un même esprit. Par ces Solidarités, les chrétiens sociaux entendent, d'une part, faire du bien autour d'eux et soulager ceux qui souffrent : ils désirent, d'autre part, travailler au rapprochement des hommes de bonne volonté et donner occasion aux plus favorisés de connaître leurs frères malheureux et de se dévouer pour eux. Mais l'idée qui les inspire demeure celle du « Royaume de Dieu » dont nous parlions au début de notre étude ; c'est en vue de son avènement qu'ils croient travailler, en essayant de préparer dans un milieu fraternel des citoyens loyaux et actifs.

A côté des Solidarités existaient depuis plus d'un demi siècle, les Unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles. Celles-ci ont eu, dès le début, une base plus particulièrement religieuse. Elles s'adressent d'autre part à un public plus restreint, c'est-à-dire à la jeunesse des deux sexes plutôt qu'aux familles ; enfin un grand nombre d'entre elles ne se tracent pas un programme aussi étendu et aussi varié que celui que se propose toute Solidarité.

Par contre nous n'avons plus à faire ici à une œuvre qui débute et tâtonne encore ; nous sommes en présence d'une vaste organisation qui a fait ses preuves, qui étend ses ramifications sur le monde entier et groupe des centaines de miliers de membres, dont le nombre va s'accroissant tous les jours.

Les premières Unions chrétiennes de jeunes gens ont été fondées vers le milieu du XIX^e^ siècle à Londres, à Paris et dans quelques autres grands centres. Les débuts furent modestes, mais peu à peu on les vit se multiplier dans les pays protestants ; des hommes de bien se consacrèrent à cette œuvre et s'en firent les pionniers infatigables. Bientôt les Unions, tout en demeurant autonômes, se fédérèrent. Dès qu'il s'en trouva un certain nombre dans un pays, elle se réunirent en une « Alliance » nationale qui, à son tour, peut se subdiviser en groupes régionaux. Toutes les alliances nationales d'autre part relèvent de « l'Alliance universelle » dont le comité à son siège à Genève. Celle-ci organise tous les trois ou quatre ans des conférences ou congrès, réunissant des délégués

du monde entier, de même que les Alliances nationales ou les groupes régionaux ont aussi leurs réunions périodiques (1).

Aujourd'hui, dans les pays protestants d'Europe et d'Amérique, il n'est pas une localité importante qui ne possède son union de jeunes gens. Parmi les minorités protestantes des pays catholiques, elles se créent assez nombreuses aussi. L'Alliance française comptait en 1908, 138 unions et il en existe quelques autres qui ne lui sont point rattachées. Enfin dans les régions ou le christianisme n'a fait son apparition que depuis peu, le mouvement a pris une extension remarquable : les unions chinoises, japonaises comptent parmi les branches florissantes de l'Alliance universelle.

Mais il ne suffit pas de dire que, si, comme tout l'indique, la marche ascendante actuelle se poursuit, les Unions chrétiennes de jeunes gens seront

---

(1) En 1885, une dizaine d'années après la création des premières Unions, et lors de la conférence internationale de Paris, où fut fondée l'Alliance universelle, on comptait, en Europe et en Amérique, 341 associations, avec 33,920 membres. Vingt-cinq ans après, en 1880, il y avait, dans le monde entier, 2,612 Unions et 139,650 membres. Enfin, vingt-cinq ans encore plus tard, en 1905, lors du cinquantenaire de l'Alliance, célébré également à Paris, 7,326 Unions chrétiennes de jeunes gens groupaient 693,730 membres ; le nombre des secrétaires généraux salariés était de 2,228, et celui des bâtiments de 852, d'une valeur approximative de 170 millions de francs. Depuis 1905, cette augmentation a continué.

Remarquons que les chiffres que nous venons de citer s'appliquent aux seules Unions de jeunes gens et ne comprennent ni les Unions de jeunes filles, ni les associations d'étudiants.

bientôt dans le monde entier au nombre de 10.000 et dépasseront un million de membres, il faut nous demander ce qu'est au juste une Union chrétienne.

Nous transcrirons tout d'abord la déclaration de principe, élaborée récemment par le Comité national français, qui expose le but, le caractère et les tendances sociales de cette œuvre :

« L'Union chrétienne est une association de « jeunes gens qui, ayant trouvé dans l'Evangile « de Jésus-Christ la source de leur vie morale, et « convaincus que cet Evangile est la seule force « véritablement efficace pour la régénération de « l'individu et la transformation de la société, « cherchent à faire partager à leurs camarades les « certitudes qu'ils sont heureux de posséder.

« Protestante par ses origines et par son inspi- « ration, l'Union chrétienne est indépendante de « toute église. Elle s'interdit toute préoccupation « politique.

« Ses promoteurs n'entendent pas imposer « leurs convictions chrétiennes, mais les proposer.

« Respectueuse de toutes les convictions sin- « cères, désireuse de répondre à toutes les nobles « aspirations de la jeunesse, l'Union chrétienne « est largement ouverte à tous les jeunes gens « qu'anime un idéal de droiture. Elle veut en faire « des hommes physiquement, intellectuellement « et moralement forts, également capables de « résister au mal dans leur for intérieur et de « lutter pour le bien dans tous les domaines de « l'activité extérieure et sociale. »

Dans quelle mesure et comment ces ambitions se sont-elles réalisées? Sous sa forme la plus simple et la plus modeste, une Union se compose de quelques jeunes gens qui se réunissent périodiquement en séances religieuses ou amicales, et qui organisent des promenades ou de petites fêtes de famille. Tel est le plus souvent le point de départ, au moins dans les pays comme le nôtre, où les protestants, peu nombreux, souvent isolés, ne disposant pas de ressources considérables, ne peuvent, comme ailleurs, faire dès le début les choses très largement.

Ce n'est pas que les statuts des Unions leur donnent un caractère exclusivement protestant ; mais, en fait, c'est aux milieux protestants qu'appartient la majorité des membres. Elles ont adopté une base essentiellement chrétienne, exprimée dans une formule à laquelle on a reproché parfois son caractère dogmatique assez accentué, et qui se trouve obligatoirement reproduite dans les statuts des Unions fédérées. Notons, par contre, que les Unions sont indépendantes de toute attache ecclésiastique, ne s'arrêtant en rien aux distinctions qui existent — en certains pays surtout — entre les diverses églises protestantes. D'ailleurs, si elles comptent sur la sympathie effective des pasteurs, rarement elles leur demandent de prendre un rôle actif dans leur direction.

Elles ont deux sortes d'adhérents : les membres actifs, qui acceptent formellement la base religieuse, et les membres associés ; tous profitent au

même titre de tous les avantages offerts par l'Union, mais les premiers seuls ont part à la direction.

Si les petites Unions ont, comme nous l'avons dit, une organisation assez rudimentaire, celles qui comptent un grand nombre de membres et qui peuvent réunir, grâce aux cotisations ou aux souscriptions, des ressources assez importantes, voient s'ouvrir devant elles un champ d'activité des plus vaste.

C'est l'œuvre religieuse, toutefois, qui doit conserver la première place. Elle se poursuit par des réunions d'étude, des conférences, des cultes mutuels, etc.

Le côté intellectuel est souvent très développé : on trouve des bibliothèques, des conférences, des discussions, des causeries-discours portant souvent sur des matières d'intérêt pratique (langues vivantes, sténographie, tenue des livres, comptabilité, etc.). Ces moyens d'instruction sont d'autant plus recherchés que, chaque fois qu'il est possible, ils s'accompagnent d'avantages matériels fort appréciables. Dès que ses ressources le lui permettent, l'Union cherche en effet, à offrir à ses membres une salle de lecture ouverte, soit tous les jours, soit au moins le soir. Il s'y ajoute souvent des salles de jeu ou de correspondance et un salon de conversation.

L'éducation physique n'est pas négligée ; il n'est besoin que de moyens modestes pour organiser des promenades, mais il est mieux encore

d'avoir un gymnase, une installation de bains, des leçons d'escrime ou des équipes de jeux athlétiques.

Enfin, quelques Unions possèdent un restaurant, organisé parfois sur une base coopérative. Il en est qui louent des chambres meublées ; beaucoup ont un service de placement, font visiter leurs membres malades et prennent à tâche d'offrir un foyer à ceux qui sont isolés ; quelques-unes font de la mutualité.

Pour faire face aux dépenses que nécessitent ces divers services, quelques Unions ont un budget fort considérable, se chiffrant parfois par des dizaines de milliers de francs, mais ce sont là des cas exceptionnels, au moins dans nos pays. Bien entendu, les cotisations ne peuvent entrer dans ce total que pour une proportion réduite ; pour le reste, il faut compter sur les souscriptions.

Toute Union, dans les vœux qu'elle exprime, met en bonne place un local bien situé, confortable, joliment meublé ; ce qui est mieux encore, c'est un bâtiment qui abrite, avec les salles de conférences et de réunions, les salons, le gymnase, les chambres meublées, etc... En Amérique, un grand nombre d'Unions sont propriétaires de bâtiments dont quelques-uns sont de véritables palais. En France, neuf Unions seulement ont pu obtenir ce résultat, et dans des conditions le plus souvent modestes.

Une autre nécessité, qui se manifeste dès que l'association prend quelque extension, c'est celle

d'avoir un ou plusieurs agents qui, moyennant salaire, consacrent leur temps et leurs peines à ses différents services ; ces « secrétaires généraux », comme on les appelle, sont choisis avec le plus grand soin pour leurs qualités pratiques et pour leur valeur morale et religieuse. Leur présence ne dispense pas d'ailleurs les membres de l'Union de faire preuve d'activité, mais ils assurent la continuité de l'effort et se chargent, avec un personnel subalterne le cas échéant, des besognes qui ne peuvent demeurer à la charge de ceux qui ont par ailleurs leurs occupations. Parfois un de ces agents est attaché à un groupe d'Unions dont aucune ne pourrait rétribuer ses services à elle seule. Enfin, chaque comité national en compte plusieurs dont la tâche, outre le travail de bureau, consiste à visiter et aider toutes les associations qui en dépendent.

Il s'est créé, notamment en Amérique, des sortes d'écoles normales spéciales en vue de la formation de ces secrétaires généraux ; ceux-ci sont ordinairement des hommes faits, comme c'est souvent le cas aussi pour les personnes qui ont en mains la direction et la responsabilité de l'œuvre. Après les années de jeunesse, où ils ont surtout tiré profit de la fréquentation des Unions, un certain nombre de leurs membres, en effet, leur restent fidèles, afin de rendre à leur tour à leurs cadets ce qu'ils ont reçu de leurs aînés. Mais l'œuvre est néanmoins destinée surtout aux adolescents et aux jeunes hommes qui forment la grande masse des unionistes.

Ces derniers appartiennent à toutes les catégories sociales ; peut-être, dans les villes, sont-ils représentés surtout par les employés de commerce ou de bureau et par les ouvriers les plus cultivés. Mais il est impossible de rien préciser sur ce point ; au contraire, les Unions manqueraient à leur mission, si elles devenaient la chose d'une caste ou d'un groupe social. Dans leurs congrès, on voit côte à côte campagnards, étudiants, ouvriers et employés ; et c'est un des buts qu'elles poursuivent, que le rapprochement des jeunes gens appartenant à toutes les classes de la société. S'il en est auxquels elles songent surtout, ce sont les isolés, ceux qui ont quitté leur famille pour chercher un gagne-pain et qui parfois sont exposés à toutes les déceptions comme à toutes les tentations. A ceux-là, elles s'efforcent d'offrir un agréable lieu de réunion et, en quelque sorte, un foyer, tâche à laquelle s'emploient surtout les comités de dames qui se sont constitués auprès de beaucoup d'entre elles.

Ce que nous avons dit suffit pour faire sentir quelle vie intense règne dans les Unions qui ont pu réaliser une partie au moins de leur programme. Ce sont, en somme, des sortes de cercles organisés de façon à grouper les jeunes gens sous une influence morale et religieuse et à leur offrir toutes sortes d'avantages ou d'agréments, fort précieux pour celui qui n'a point encore fondé un foyer. Ajoutons à cela qu'il se forme tout naturellement dans ces Unions de solides et durables amitiés,

que l'accueil y est en général très cordial ; que, suivant les affinités, il peut se créer des groupes ou sections pour cultiver les excursions, les sports, les langues vivantes, la littérature, etc ..; que parmi les anciens membres ou les personnes d'âge mûr qui s'intéressent à l'Union, le jeune homme isolé peut souvent trouver l'appui dont il a besoin, qu'enfin l'adhérent de l'une des Unions de l'Alliance internationale est, comme tel, reçu en ami dans les Unions du monde entier.

Disons encore que si les grandes associations seules peuvent obtenir les résultats que nous avons signalés, toutes cependant peuvent espérer y atteindre un jour, en quelque mesure tenues au courant qu'elles sont, par les journaux et bulletins unionistes, de ce qui se fait ailleurs, stimulées par l'exemple, secondées, le cas échéant, par l'appui moral ou l'aide effective des comités régionaux ou nationaux.

C'est donc à juste titre, que nous avons mentionné dans ce chapitre les Unions chrétiennes et que nous y avons vu une des manifestations les plus intéressantes de l'esprit de solidarité dont se réclament les protestants.

Nous avons parlé jusqu'ici des Unions chrétiennes de jeunes gens ; à côté d'elles existent les Unions de jeunes filles, dont aucune différence essentielle ne les distingue. Les secondes, dans certains pays, en France notamment, sont plus nombreuses et comptent un plus grand nombre de membres (en 1909, 258 avec environ 9,000

membres). Par contre, elles sont en général moins complètement organisées, et leur activité extérieure est le plus souvent bien moindre. Ce sont cependant les Unions de jeunes filles qui ont fondé les « Foyers de l'ouvrière », dont nous avons parlé dans un précédent chapitre.

Les Unions de jeunes filles ont leur direction propre et ne dépendent en aucune façon des comités des Unions de jeunes gens ; elles entretiennent toutefois avec celles-ci des rapports très cordiaux, et elles vont de leur côté progressant, ajoutant à leur œuvre de nouvelles branches.

On leur a reproché parfois, dans certains pays, d'être un instrument d'émancipation de la femme, de donner trop d'occasions de se dépenser au dehors à celle dont la place est au foyer. Il est certain qu'on peut, en tout, craindre l'excès, mais n'oublions pas que les jeunes filles isolées ou obligées, pour gagner leur vie, de quitter le foyer paternel, sont très nombreuses de nos jours, et, pour celles-là même qui demeurent dans leurs familles, l'Union peut leur faire du bien, soit qu'elle leur offre des moyens de culture ou des distractions, soit qu'elle leur apprenne à se dépenser pour de moins favorisées.

La plupart des Unions des deux sexes ont été amenées depuis quelques années à créer ce qu'on a appelé des « sections cadettes ». Celles-ci sont des sortes de patronage qui groupent les enfants de 10 à 16 ans en moyenne, et les font profiter de quelques-uns des avantages de l'Union chrétienne

(réunions religieuses ou amicales, cours, jeux, fêtes, exercices physiques, promenades, excursions, etc...) La section cadette est, en outre, tout naturellement la pépinière de l'Union aînée, qui lui fournit ses moyens d'action et ses directeurs ou directrices.

Notons encore qu'il s'est fondé des Unions destinées spécialement à certaines catégories de personnes, placées dans des conditions d'existence particulières, auxquelles il était bon d'adapter les modes d'action employés : c'est ce qui s'est passé en Amérique pour les employés de chemins de fer, très nombreux souvent dans certains centres et pour qui il était bon de fixer des heures de réunion spéciales, de créer des salles de repos ou de récréation, vestiaires, bains, etc... et diverses installations appropriées à leur genre de vie.

Signalons les Foyers du marin, les salles de lecture pour militaires, etc...

La même chose a eu lieu pour les étudiants ; non pas que ceux-ci ne trouvent point place dans les Unions chrétiennes, qui en comptent au contraire un assez grand nombre parmi leurs membres, mais on a estimé qu'il était bon, en outre, que les étudiants puissent se rencontrer pour approfondir les problèmes religieux, moraux ou sociaux, de façon plus complète que d'autres ne sont tentés de le faire. On a songé aussi à mettre à leur disposition des bibliothèques et des salles de travail, des lieux de réunion qui leur rappellent le foyer absent.

Ainsi s'est créée la Fédération universelle des étudiants chrétiens.

Fondée en 1895, présidée par le docteur Karl Fries de Stockolm, ayant pour secrétaire général l'américain John Mott, homme d'une initiative et d'une activité incomparable, elle s'est étendue aux étudiantes et aux élèves des lycées, collèges ou gymnases et compte en 1909 plus de 138.000 membres des deux sexes, répartis dans plus de 2060 établissements d'instruction supérieure ou secondaire. En France, un premier groupe fut fondé à Paris en 1892, et la Fédération française comprend aujourd'hui 12 associations d'étudiants avec 360 membres et 15 de lycéens avec 300 membres.

Ici encore, il y a une base religieuse, établie dans un esprit plus large cependant que celle des Unions chrétiennes. L'inspiration du mouvement est protestante, mais les associations sont ouvertes à tous. Les moyens d'action sont analogues à ceux des Unions, mais plus spécialement appropriés aux besoins intellectuels des étudiants. Les rapports les plus étroits existent d'ailleurs entre les deux œuvres, à la tête desquelles se trouvent souvent les mêmes hommes.

Les associations sont groupées en Fédérations nationales dont quelques unes sont fort puissantes. Plusieurs placent les missions en pays païens en tête de leurs préoccupations, et il est intéressant de constater par exemple comment cette œuvre a fait, en Extrême-Orient, des progrès assez rapides et sérieux pour que l'on comptât en 1908, en

Chine et en Corée, 59 associations avec 3500 membres et, au Japon, 67 associations avec 2500 membres. Le vice-président de la Fédération universelle est un asiatique et elle a tenu en 1907 son septième congrès international à Tokio.

Après avoir cité ces détails pour donner une idée de l'ampleur de ce mouvement qui n'a jamais caché que son but soit essentiellement religieux, nous terminerons en rappelant, qu'aux yeux de ceux qui s'y associent, l'œuvre des Unions chrétiennes et des Associations d'étudiants chrétiens, doit être aussi une œuvre sociale.

Les unes et les autres déclarent qu'elles veulent former des hommes et des femmes pénétrés du sentiment de leurs devoirs envers Dieu et envers leurs semblables ; elles les veulent, disent-elles, moralement forts, instruits, énergiques, doués de santé et de vigueur physique ; elles leur apprennent à se connaître, à s'entraider, à agir pour autrui. Elles se refusent à leur enseigner la haine des hommes, mais entendent leur inculquer l'horreur du mal et de l'iniquité ; elles désirent enfin que ces centaines de milliers de jeunes hommes et de jeunes femmes qui ont été ou sont encore des unionistes, que ceux et celles qui toujours plus nombreux les suivront, sachent être, selon l'expression de Jésus « le sel de la terre » et deviennent des entraîneurs d'hommes, pour hâter les transformations sociales qui feront de la terre le Royaume de Dieu.

CHAPITRE X

La Coopération

Nous venons de rechercher ce qui a été fait par les protestants dans le domaine social.

Les efforts auxquels nous avons assisté, ont eu pour but d'améliorer le sort de ceux sur qui pèsent les inégalités naturelles, et d'amener un progrès dans l'état social, en établissant dans les rapports des hommes plus de justice et de fraternité.

Dans les principes exposés, nous avons trouvé des tendances vers un état de choses meilleur; mais dans la pratique, nous n'avons vu appliquer que des remèdes partiels. Nous avons trouvé des solutions à des questions sociales et non une solution à la question sociale.

Nulle part dans ce qui précède, nous n'avons rencontré un plan de la société future.

Pourtant, en général, quand on étudie les système des diverses écoles, on se trouve en pré-

sence, non pas tant de solutions de détail, que d'esquisses d'une société idéale, où seront résolus, tous les problèmes de l'heure présente.

Souvent, on ajoute que cette société future ne saurait succéder à la nôtre qu'au prix d'une révolution, faisant table rase du passé. Il faut, dit-on, opérer un changement complet de toutes choses.

Dans le protestantisme social, rien de pareil. Il n'est inféodé à aucune école économique et personne n'a jamais entendu créer ou définir un système social protestant : il n'y a ni sociologie protestante, ni économie politique protestante, pas plus qu'il n'existe de politique protestante.

Car d'abord, il ne saurait y avoir uniformité dans les conceptions des protestants. Si, dans les tendances qu'ils manifestent, on retrouve bien des traits communs et de profondes affinités, si sur certains terrains, ils se rencontrent en nombre plus ou moins grand pour agir, sur d'autres points au contraire ils pourront différer d'avis ou se grouper de diverses façons, sans jamais adhérer à un « credo » économique ou religieux unique.

Ensuite, ce jeu de l'esprit, qu'est la construction théorique d'une nouvelle organisation sociale, répugne au caractère protestant. Celui-ci est attentif aux faits et observe la relativité et la contingence des choses humaines. Il aime l'action qui, pour diriger l'évolution des forces sociales ou naturelles, demeure en contact avec elles et éprouve leur résistance. Il répudie la théorie pure qui ne les assouplit et ne les régente qu'en ima-

gination, sans tenir compte des réalités et aboutit ainsi souvent à l'utopie

Enfin, l'esprit protestant ne croit pas à l'efficacité de la révolution envisagée comme un changement à vue des choses et des hommes : il sait que ce qui n'a pas de racines profondes est instable. Il n'aime pas à faire table rase du passé, car à son avis, ce n'est pas ainsi que l'on fonde quelque chose de durable. Ennemi des formules et des grands mots qui souvent ne recouvrent que du vide, ou sous lesquels foisonnent tous les anciens abus, il pense que, pour faire œuvre sérieuse, il faut être réformiste et non révolutionnaire.

Ce n'est pas à dire que les protestants sociaux soient satisfaits de ce qui existe. Mais ils pensent que la société future sera l'aboutissement d'une évolution et non d'une révolution : à leur avis, il faut tirer ce qui sera de ce qui est, en l'améliorant, en mettant partout plus de justice et d'amour.

Ils ne peuvent pas dire dès à présent ce qui sera, ni tracer un tableau précis de ce qui devrait être, mais ils estiment qu'il faut travailler à l'évolution d'où sortira un avenir meilleur. Cette évolution sera d'autant plus complète, la transformation sera d'autant plus profonde, qu'elle se fera par l'accord des hommes de bonne volonté, qu'elle aura pour but le bien de tous, et ne s'accompagnera pas de haines entre les personnes.

Si nous ne trouvons pas chez les chrétiens sociaux un plan bien arrêté, pouvons-nous dire

au moins par quels moyens ils espèrent voir s'établir la cité de justice?

Même ici on ne saurait rien indiquer de commun à tous, sinon certaines tendances.

Nous avons montré que ces tendances les dirigent vers l'idée de solidarité et vers la coopération. Nous avons cité l'Ecole de Nîmes; plusieurs fois l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales, au cours de ses Congrès, s'est occupée de la coopération, et bien des protestants espèrent qu'elle sera l'agent le plus actif et le plus efficace des transformations sociales.

Il est donc bon que, pour terminer notre travail, nous montrions pourquoi ces hommes professent une telle sympathie pour la coopération, comment elle répond mieux que tout autre système à leurs aspirations et à leur idéal.

Nous dirons en même temps, ce qu'ils jugent que la coopération pourrait réaliser, et comment ils pensent que l'on parviendrait, grâce à elle, à jouir d'un état social plus juste et plus fraternel.

Le principe coopératif est regardé d'abord comme une application de l'idée de solidarité.

Celle-ci implique toujours un certain sacrifice de la part de l'individu; mais si celui-ci renonce à la satisfaction de certains intérêts individuels, c'est en vue d'avantages sociaux dont il profitera comme membre de la collectivité.

M. Comte a défini ainsi la coopération : « La

libre association de tous les consommateurs, en vue de supprimer d'abord l'intermédiaire et de se rendre ensuite maîtres de la production, pour se procurer dans les meilleures conditions, c'est-à-dire avec un minimum de temps et de force, la plus grande quantité possible d'avantages matériels et moraux ».

Mais nous en aurons surtout une idée claire en jetant un coup d'œil rapide sur ses diverses manifestations : nous verrons ce qu'elle est et ce qu'elle entend devenir.

La coopération se montre le plus souvent, dès l'abord, sous la forme de société coopérative de consommation.

Quelques personnes mettent en commun un certain capital et leurs efforts, pour réaliser quelque avantage, en achetant en commun certaines denrées, ordinairement les plus nécessaires à l'existence. Ce système leur permet de bénéficier des prix du gros, sans obliger chacun à faire des provisions considérables qui immobilisent le capital et présentent des inconvénients (place, dangers de dépérissement, etc.).

Cette organisation entraîne quelques frais; mais ceux-ci sont réduits au minimum, car, par rapport au négociant ordinaire, la coopérative présente les avantages suivants : elle diminue les frais généraux, tels que ceux résultant de la location d'un magasin coûteux, des frais de réclame et de publicité, etc., et surtout on y trouve un gérant à appointements modérés, au lieu d'un négociant

qui cherche, avant tout, à faire sur chaque article des bénéfices qui constituent sa fortune. La surveillance des associés remplace, d'autre part, pour assurer sa bonne marche, l'intérêt personnel du négociant.

En outre, à l'instar des grands magasins, les coopératives groupent la fourniture de denrées qu'il faut ordinairement chercher chez plusieurs négociants. D'où nouvelle économie de frais généraux (loyers de plusieurs magasins, bénéfices de plusieurs commerçants, etc.).

Enfin, généralement, le paiement au comptant évite l'immobilisation des capitaux improductifs, en permettant le renouvellement des stocks.

De là il suit que, pour des marchandises d'égale qualité, le prix minimum auquel l'objet doit être cédé pour que l'entreprise puisse prospérer, est bien moins élevé que dans le commerce ordinaire.

Cela étant : ou bien la coopérative vend à ses membres au-dessous du cours ordinaire du commerce local, et les coopérateurs, dans ce cas, réalisent un avantage sur chaque achat; ou bien elle vend au cours normal, et alors l'entreprise réalise des bénéfices fort importants.

Dans ce second cas, la coopérative agit comme un négociant, mais ce qui la différencie d'avec lui réside alors dans l'emploi de ses bonis.

Une part, bien entendu, est consacrée, lorsque c'est le cas, à la rétribution du capital, ou attribuée aux employés en plus de leur salaire fixe.

De ce qui reste, c'est-à-dire ordinairement la portion la plus considérable, on fait dans les diverses coopératives des emplois fort variés.

Ou bien on le distribue en fin d'année aux coopérateurs, au prorata de leurs achats (ristourne) ; ou bien, si on le place en réserve, on le consacre à étendre l'entreprise, à créeer de nouvelles branches, des magasins de gros ou des moyens de transport : toutes choses qui aboutiront encore à augmenter les bénéfices.

Une part peut aussi être employée à procurer divers avantages aux coopérateurs (bibliothèques, écoles, excursions, cercles, journaux, etc)., ou à faire de la propagande coopérative. On peut encore subventionner des coopératives de production, soutenir des œuvres chères aux membres de la société (œuvres sociales, antialcooliques, etc.), ou même fournir des subsides à des partis politiques, comme le font les coopératives socialistes.

Mais, en général, les coopératives n'adoptent aucun système de façon exclusive : elles vendent d'une part à leurs membres à un prix notablement inférieur aux cours du commerce, et, d'autre part, elles calculent néanmoins ce prix de façon à laisser des bonis, dont il est fait un usage déterminé par les statuts ou l'assemblée générale.

On pourrait objecter que c'est là une œuvre inspirée par l'égoïsme collectif et non par la solidarité humaine ; qu'il en résulte de grands avantages pour les coopérateurs, mais rien, ou pas grand'-

chose, pour le progrès social ; si les coopératives fonctionnent bien, tant mieux, dira-t-on, pour ceux qui en font partie, mais qu'ils ne se posent pas en réformateurs de la société.

Voyons les choses de plus près. D'abord, remarquons que ceux-là, tout au moins, qui fondent une coopérative et la font vivre, ne se conduisent pas en égoïstes, mais font preuve d'altruisme. Car les fonctions d'administrateur sont souvent gratuites : fussent-elles même rétribuées, comme celles de gérant, elles sont loin de conduire à la richesse ; et, le plus souvent, si ceux qui les occupent déployaient dans le commerce ordinaire la même activité, ils obtiendraient des résultats autrement profitables pour leur intérêt personnel.

En second lieu, même pour les coopérateurs qui se bornent à faire des achats et à bénéficier des avantages qu'on leur offre, il y a déjà le sentiment de la mise en commun de quelque chose, la pensée de prendre part à une entreprise d'intérêt général. Dès que l'éducation coopérative commence à se faire, on voit des coopérateurs se déranger, faire une course plus longue, se contenter d'un bénéfice insignifiant, uniquement pour accroître le chiffre d'affaires de la coopérative. On voit des gens, qui n'auraient pas besoin d'elle, y recourir pourtant, afin de l'aider à vivre.

Remarquons encore que, généralement, lorsqu'il y a une répartition des bénéfices, celle-ci est faite non pas d'après les capitaux fournis par les membres en qualité d'actionnaires, mais d'après leurs

achats, c'est-à-dire, en somme, suivant leurs besoins ou ceux de la famille qu'ils ont à leur charge.

N'oublions pas que, souvent, comme nous l'avons dit — et nous reviendrons sur ce point — une part des bénéfices est consacrée à des œuvres de bienfaisance, de solidarité, d'instruction, d'éducation, ou à hâter le progrès de la coopération, envisagée, ainsi que nous le montrerons, comme agent de transformation sociale.

Enfin, ajoutons que le développement des coopératives de consommation est, à lui seul, un puissant élément de cette transformation de la société, puisqu'il tend à supprimer la classe nombreuse des intermédiaires, petits commerçants et courtiers. Ceux-ci, assurément, sont intéressants ; ils ont rendu de grands services et étaient nécessaires à certaines époques de l'évolution sociale : néanmoins, il faut faire disparaître, non pas ces hommes, que l'on devra aider à trouver ailleurs une occupation, mais leur fonction qui tend à devenir parasitaire.

Pour juger du caractère social de la coopération, on ne doit pas considérer la seule coopérative de consommation.

La coopérative de crédit, peu développée encore, se heurte à de nombreuses difficultés et peut jouer cependant un rôle très important. C'est une sorte de mutualité, mettant en commun le crédit d'un grand nombre d'individus, pour fortifier celui de chacun, et ne prélevant pas de bénéfices sur les

emprunts contractés. Ici encore, c'est la suppression de l'intermédiaire.

On voit immédiatement le lien de solidarité puissant existant dans ce cas entre les coopérateurs : on se trouve en présence d'un effort social de la plus haute importance.

Il faut en dire autant de la coopérative de production, qui groupe les travailleurs et répartit entre eux la valeur des produits de leur travail. Ouvriers, contremaîtres, ingénieurs, directeurs, sont associés et régis par les statuts adoptés d'un commun accord, et déterminant la part des bénéfices qui sera la rétribution ou qui s'ajoutera au salaire fixe de chacun.

Ce n'est pas, remarquons-le, que le capital soit supprimé, car la plupart des coopératives de production, au contraire, devront faire appel à des capitaux de plus en plus considérables à mesure qu'elles se développeront. Mais, si certaines sommes sont consacrées à la rétribution du capital, ce n'est pas à lui qu'appartient la direction de l'entreprise exercée par les travailleurs eux-mêmes, et non par des actionnaires ou un patron : il n'est plus ici qu'un instrument.

Nous sommes en présence, cette fois, de quelque chose de particulier. La coopération de production apparaît dans notre société actuelle comme un organe nouveau, et comme une des manifestations les plus nettes de l'idée de solidarité.

Si, tout à l'heure, nous entrevoyions la suppression de l'intermédiaire, nous allons maintenant

vers celle du patronat et vers la transformation du salariat.

Cela se fera, non par la violence, mais par une évolution pacifique.

Telles sont les formes principales de la coopération.

En France, il existe un certain nombre de sociétés coopératives de consommation ; quelques-unes, très florissantes, atteignent un chiffre d'affaires élevé, beaucoup végètent ou vivent d'une vie modeste. Il y a, d'ailleurs, peu de cohésion entre elles : on les divise en deux groupes distincts : l'un compte seulement les coopératives socialistes, l'autre est constitué par « l'Union coopérative » qui, fidèle aux principes de l'Ecole de Nîmes, refuse de s'occuper de politique.

C'est chez nous que se sont fondées les premières coopératives de production, mais celles qui existent à l'heure actuelle sont encore bien clairsemées et relativement peu importantes.

Dans d'autres pays, l'idée coopérative a fait son chemin plus rapidement. En Angleterre, d'après une statistique publiée en 1908 par M. Bernard Lavergne et datant de 1906, il existe 1,141 sociétés comprenant 1,841,000 membres, et en Danemark 1,200 sociétés comprenant 180,000 membres. Par ailleurs, l' « Alliance coopérative internationale », fondée en 1895 et qui tient des congrès périodiques, s'efforce de faire dans le monde entier une énergique propagande.

Depuis quelques années, l'idée coopérative paraît gagner du terrain.

Ces progrès se poursuivront-ils? Seront-ils assez rapides et assez généraux pour réaliser une transformation véritable de l'état social?

D'aucuns l'espèrent et le souhaitent, et, parmi les économistes ou hommes d'actions protestants que nous avons cités, plusieurs se sont faits les prophètes de ces idées, notamment Ch. Gide, de Boyve, Comte.

Il nous reste à voir sous quels aspects on peut se figurer un état social basé sur le principe coopératif. Essayons de le dire en prenant pour point de départ l'état de choses actuel, puisqu'on n'entend point faire appel à la révolution.

Nous voyons d'abord les coopératives de consommation devenir de plus en plus puissantes, nombreuses, variées dans leur forme et leur organisation, soit qu'il s'en crée de nouvelles pour répondre à chaque besoin particulier, soit plutôt que les grandes coopératives créent des branches nouvelles, des rayons nouveaux, à mesure que les fonds mis en réserve le leur permettent.

On arrive ainsi à des sociétés d'une richesse extraordinaire dont on a dès à présent des exemples : le « Vooruit » de Gand.

Les intermédiaires disparaissent et le petit commerce pâtit; mais il ne faut pas attribuer sa décadence aux seules coopératives, car les grands magasins y contribuent.

Les grandes sociétés de l'avenir, comme nous

l'avons dit, ne se contentent pas de procurer à leurs membres une existence plus large à meilleur marché, ou d'accorder à leurs employés une rétribution proportionnée à leur chiffre d'affaires, elles calculent leurs prix de vente de façon à réaliser en outre des bénéfices qui, minimes sur chaque article, deviennent fort considérables dans leur ensemble, à cause de l'importance des transactions.

De ces réserves, une part va à la propagande, aux œuvres de secours mutuels, de solidarité et d'éducation sociale. Une autre part est employée à améliorer le fonctionnement des sociétés elles-mêmes et à créer des organismes nouveaux, qui viendront réduire encore les frais généraux et abaisser le prix de revient des denrées.

Ce seront d'abord des installations ou un outillage perfectionnés qui, utilisant les progrès de la science, économiseront du temps, de la fatigue et des bras.

Ce seront ensuite des magasins de gros (tels que les « wholesales » anglais) qui, créés par les coopératives fédérées, rendront à celles-ci les mêmes services qu'elles-mêmes rendent à leurs membres, centralisant les achats et les commandes, obtenant par l'achat en quantités énormes des prix de plus en plus avantageux et supprimant encore toute une série d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs.

Ce sont encore l'acquisition de moyens de transport qui permettront aux magasins de gros de faire

venir les denrées à meilleur compte des lieux mêmes de production : on a déjà parlé de flottes coopératives.

De la sorte, les consommateurs, associés dans les sociétés dont ils possèdent la direction, prennent de mieux contact avec le producteur, et sans que celui-ci ait à diminuer quoi que ce soit du prix auquel il vend sa marchandise, celle-ci leur reviendra infiniment moins cher.

Faisons un pas de plus. Il va de soi qu'arrivées à ce point, les coopératives de consommation essaieront de diriger la production.

Tout d'abord, si les coopérateurs sont des hommes probes et loyaux, la production tirera de ce contact ce premier bénéfice, que les coopérateurs seront sans doute moins âpres, vis-à-vis d'elle, que l'intermédiaire ou le courtier auxquels elle a affaire à présent.

En outre, la coopération fera échec aux « trusts ». Ceux-ci gagnent à la fois sur le producteur et sur le consommateur : les progrès de la coopération tendent directement à les supprimer.

D'ailleurs, les « trusts » seront remplacés avantageusement, car, mieux qu'eux encore, elle régularisera la production, indiquant les stocks nécessaires, prévenant la production exagérée ou stimulant celle qui est insuffisante. Elle visera, en outre, pour réaliser une économie d'efforts, à concentrer chaque production aux lieux les mieux appropriés.

La coopération de consommation favorisera

encore la coopération agricole en lui procurant le crédit et en lui assurant des débouchés, et elle agira de même vis-à-vis de l'industrie.

C'est ici surtout que cette évolution modifiera profondément l'organisation sociale actuelle.

Les réserves des coopératives de consommation fourniront, en effet, les capitaux nécessaires à la création des sociétés de production, qui ont actuellement tant de peine à trouver du crédit. Elles leur offriront ensuite des débouchés : une société de production ne se créera qu'après être assurée de la clientèle d'une ou plusieurs sociétés de consommation; par suite, avec de sérieuses chances de réussite. Elles leur donneront enfin des administrateurs éprouvés, rompus aux affaires et au mécanisme de la vie économique, ayant fait leurs preuves dans la gestion des sociétés de consommation ou des magasins de gros.

Peu à peu, de même que les sociétés de consommation remplaceront les grands magasins qui succèdent au petit commerce, ainsi les coopératives de production, à leur tour, prendront en main les grandes entreprises industrielles qu'a fait naître la civilisation moderne.

De la sorte, en allant jusqu'au bout, on arriverait à la disparition totale des intermédiaires et des patrons. Il en résulterait à la fois, dans une proportion plus ou moins grande, suivant le jeu des lois économiques ou les circonstances, une augmentation de la part revenant au producteur dans les produits de son travail et une diminu-

tion du prix de toutes choses pour le consommateur, et cela d'autant plus sûrement qu'il y aurait une diminution énorme des frais généraux et du gaspillage, qui tendraient à disparaître par la substitution d'une organisation rationnelle à l'anarchie commerciale actuelle.

Il est bien certain que tout cela ne saurait se faire sans qu'il y ait des victimes; mais la société actuelle ne connaît-elle point les faillites et le chômage? Au contraire, une société dont le principe coopératif prévaudrait sur celui de la concurrence sans frein, aurait sans doute à cœur d'aider ceux qui perdent leur gagne-pain à en retrouver un autre mieux assuré dans ses cadres.

Telle est l'esquisse de la société transformée, selon l'idéal des coopérateurs, esquisse grâce à laquelle nous avons voulu montrer quelle est la marche qu'un grand nombre de protestants souhaiteraient voir suivre à l'évolution sociale, et dans quel sens ils s'efforcent de la diriger.

On ne peut en tous cas nier, qu'une société ainsi organisée ferait une large application de l'idée de solidarité, tout en réservant une action prépondérante à l'initiatire de l'individu.

Cette société laisse subsister, en effet, ce puissant stimulant qu'est le désir du gain en vue du mieux être; elle ne supprime ni le droit de propriété, ni l'héritage, échappant ainsi aux principales critiques dirigées contre le collectivisme.

Et pourtant on n'y trouve plus l'âpreté de la lutte économique actuelle; la concurrence n'y est

plus si meurtrière et l'exploitation de l'homme par l'homme y est inconnue.

Répudiant enfin l'idée de lutte des classes, elle tend à réaliser le rêve d'une société fraternelle, où l'homme de talent renonce à s'enrichir aux dépens de ses semblables et se consacre à l'amélioration du sort de tous.

On comprend, après cet exposé, que l'établissement d'un tel état social apparaisse à tous les protestants comme la réalisation de leurs vœux ; car, les caractères nettement marqués qu'il présente aux regards du sociologue répondent à bien des traits particuliers de l'esprit protestant.

On ne s'étonnera donc pas qu'en plusieurs de ses congrès, l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales ait montré ses sympathies pour le système coopératif.

Le mardi 12 novembre 1889, notamment, réunie à Lyon à l'occasion de sa seconde assemblée générale et après un remarquable rapport de M. de Boyve, elle adoptait l'ordre du jour suivant, qui rappelle les principales idées que nous venons de passer en revue : « L'Association protestante « pour l'étude pratique des questions sociales, re- « connaissant que la coopération seule tend à con- « cilier les intérêts du capital et du travail et sur- « tout à développer les sentiments de solidarité, « invite ses membres à favoriser dans la mesure « du possible les associations coopératives et l'as- « sociation sous toutes ses formes. »

Aucun de ceux qui ont adopté cet ordre du

jour ne croit d'ailleurs qu'une pareille évolution puisse être rapide, exempte de tâtonnements; mais ils pensent qu'il vaut la peine d'envisager un tel idéal, et de travailler dans la mesure du possible à faire avancer sa réalisation.

Mais, pour que les cadres de la société actuelle se transforment ainsi, le jeu des lois économiques et l'action de quelques individus ne suffit pas.

Il faut que l'on ait devant soi des hommes conscients de leurs véritables intérêts et de leurs devoirs, chez qui l'intelligence et la moralité aient triomphé de l'égoïsme et de l'étroitesse d'esprit.

Il faut qu'il se trouve des individualités énergiques, des hommes de haute valeur, animés d'une ardente foi solidariste, et en assez grand nombre, pour fournir l'état-major de ces nombreuses et puissantes coopératives que nous avons entrevues.

Il faut ensuite que ceux qui ne seront point désignés pour prendre rang parmi ces directeurs aient tout au moins un sentiment sincère de la discipline indispensable et une compréhension suffisante de l'intérêt général pour s'associer avec confiance et loyauté aux efforts des chefs qu'ils auront librement choisis.

Les hommes dont nous avons parlé ne veulent pas croire que ces espoirs soient exagérés; mais ils pensent qu'il y a de très grands efforts à accomplir pour faire l'éducation coopérative et sociale des masses.

De là leur active propagande, qui insiste tou-

jours sur le côté moral et solidariste de la coopération, bien plus que sur ses avantages matériels : de là encore l'importance donnée par beaucoup de sociétés coopératives à l'instruction et à l'éducation ; de là enfin les subventions qu'elles accordent généreusement aux œuvres qui reconnaissent semblable but.

Tel est aujourd'hui le point essentiel sur lequel il semble que doivent porter les plus grands efforts. C'est là au moins ce que nous entendons répéter à toute occasion par des hommes comme MM. de Boyve, Gide et leurs collaborateurs, dont un grand nombre ont rencontré déjà dans les églises protestantes ce souci constant de l'éducation.

Notons, en effet, ce trait commun aux coopérateurs et aux protestants, à savoir que les uns et les autres sont de ceux qui attachent la plus grande importance à la formation d'individualités vigoureuses, fortement trempées, soigneusement cultivées, bien armées pour l'action, et qui conservent le souci de la justice et l'amour fraternel.

Nous ne saurions donc nous étonner que les coopérateurs les plus convaincus soient souvent protestants, et nous terminerons en citant les paroles de M. de Boyve, au congrès de Lyon en 1889 : « Le mouvement coopératif n'est encore qu'à « ses débuts qui sont difficiles ; mais s'il s'inspire « des sentiments de charité et d'amour fraternel, « il prendra toute son extension et réalisera son « vaste programme. C'est aux vrais chrétiens à « apporter dans ce mouvement les sentiments

« des premières associations chrétiennes. Ils de-
« vront combattre l'égoïsme sous toutes ses for-
« mes, chercher à développer autour d'eux les
« sentiments de fraternité, faire comprendre à
« chacun ses devoirs sociaux. Ils laisseront ainsi
« une trace lumineuse qui éclairera la route de
« ceux qui les suivront ; ils auront démontré une
« fois encore que les disciples du Christ sont
« capables de tous les dévouements. »

CONCLUSION

Nous venons de passer rapidement en revue les tentatives faites par les protestants, pour essayer de résoudre les problèmes sociaux.

L'impression générale qui se dégage de cette étude est que l'on se trouve en présence de beaucoup de bonne volonté, d'un grand nombre d'esprits généreux, enflammés par le désir de faire le bien, mais que les résultats de ces efforts n'ont pas toujours été en rapport avec la foi intense et la valeur de ceux qui les ont accomplis.

Quelle est la cause du demi-insuccès de ces courageuses tentatives ?

Une des conditions essentielles de la prospérité d'une œuvre, est le nombre de ses adhérents. Quand une organisation rêve de réformer la société, on conçoit que plus elle est puissante, plus elle a de chances d'atteindre son but.

Or, l'exode de plusieurs centaines de milliers de protestants après la révocation de l'édit de Nantes, a certainement porté par avance un coup sensible aux œuvres de rénovation sociale que devaient entreprendre les fils des persécutés.

Au premier abord on peut méconnaître l'importance de cet événement historique ; il n'en est pas moins vrai que ceux qui partirent représentaient une force incomparable, qui a été perdue par notre pays pour les luttes économiques, industrielles et commerciales de l'avenir.

Rappelons les faits. Alors qu'au lendemain de la Saint Barthélemy, de cette nuit sanglante du dimanche 24 au lundi 25 août 1572, toutes les autorités catholiques de l'Europe, y compris le Pape, accueillaient avec faveur la nouvelle d'un tel crime, les protestants voyaient commencer pour eux une période, durant laquelle ils allaient être, pour ainsi dire, mis au ban de la société française.

La date du 13 avril 1598 marqua la fin de leurs malheurs. L'Edit de Nantes, rendu par le roi Henri IV, établissait que : « Amnistie pleine et « entière était accordée pour le passé, et libre « exercice pour la religion réformée, sauf pour « Paris, avec un rayon de cinq lieues, et dans les « camps militaires. Les protestants jouissaient « d'une juridiction spéciale, et ils étaient admis « à toutes les charges et dignités. »

Bien que cet édit accordât aux protestants beaucoup plus de liberté que ne leur en laissaient les précédents, il ne les satisfaisait cependant pas complètement, car il contenait plusieurs dispositions restrictives. Il eut le sort de bien des choses, il mécontenta tout le monde ; les uns, parce qu'ils n'avaient pas assez, les autres, parce que les premiers, à leurs yeux, avaient trop.

Un siècle après, le parti catholique ultramontain, à la tête duquel se trouvait le confesseur du roi et Mme de Maintenon, obtenait de la faiblesse du grand roi, le 25 avril 1688, l'édit de révocation.

Les dispositions en étaient très dures, et de nature à pousser à la révolte même les plus patients et les plus résignés : « Démolition de tous « les temples ; défense de s'assembler pour l'exer- « cice du culte en aucun lieu ou maison parti- « culière, à peine de confiscation de biens ; in- « jonction à tous les ministres de la religion pré- « tendue réformée, qui ne voudraint pas se sou- « mettre, de quitter le royaume dans les 15 jours : « confiscation des biens de ceux qui sortiront du « royaume ; peine des galères pour les laïques « qui seront convaincus de tentatives de fuite ; « enfin nombreuses faveurs pour ceux qui se « convertiront. » Une grande barbarie et une extrême sévérité, dont les dragonnades dans les Cévennes ne furent qu'un épisode, accompagnèrent l'application de cet édit.

On comprend dès lors que les protestants aient émigré en grand nombre, malgré la surveillance militaire et les dangers que cette fuite leur faisait courir.

La France perdit beaucoup de ses sujets les plus actifs, les plus intelligents et les plus travailleurs, qui emportèrent avec eux, à l'étranger, les secrets de son industrie. Des manufactures et des usines furent fermées ; des régions tout entières furent dépeuplées.

Tels sont les résultats de cet acte impolitique, qui demeure un des trop nombreux exemples de ce que peut faire le fanatisme.

La conclusion, au point de vue national, a été dite par Henri Martin dans son *Histoire de France :* « La France baissa de ce qu'elle perdit « et de ce que gagnèrent ses rivales ».

Depuis trois siècles, l'on a vu s'établir une tolérance de plus en plus large. Mais la France se trouve toujours sous le coup de la faute de Louis XIV, puisque les protestants qui formaient alors une très notable partie de sa population, ne comptent actuellement que pour 600.000 âmes environ.

C'est là qu'il faut chercher la cause principale de l'action relativement faible, que les initiatives protestantes ont exercé, en dehors de leur milieu. Le petit nombre des protestants français suffit à tout expliquer.

Faut-il s'arrêter encore sur l'absence de cohésion qu'on leur reproche parfois, sur les divisions, les méfiances qui existent entre certains groupes d'églises et qui empêchent, dit-on, ceux qui les uns et les autres veulent le bien, de s'unir contre les puissances de mal et de destruction !

Ce serait peut-être empiéter sur le terrain du dogme et de l'organisation ecclésiastique, que de discuter ces affirmations. Remarquons toutefois que les protestants sont, en fait, bien moins désunis qu'on ne le croit parfois et que ne le font supposer certaines polémiques. Qu'il s'agisse de

répondre à des attaques venues de l'extérieur, ou d'entreprendre quelque œuvre de salut social, on voit aussitôt se reformer, non pas l'unité au sens romain du mot, mais une fraternelle fédération, dans laquelle chacun, mettant de côté ce qui divise, considère le but qui ne saurait être atteint que par l'union de toutes les énergies protestantes.

Le principe du libre examen est d'ailleurs trop profondément enraciné dans l'âme protestante, pour qu'on puisse penser qu'elle accepterait jamais, quelque règle uniforme, imposée par une autorité extérieure. C'est en s'attachant à conserver son autonomie, qu'elle entend au contraire cultiver l'énergie morale et la vie intérieure.

Ajoutons du reste que le domaine de l'action sociale est un de ceux où, des hommes venus de toutes les fractions du protestantisme français, se sont toujours rencontrés, pour travailler en commun.

Quoi qu'il en soit, on a pu se convaincre de l'effort tenté par le protestantisme français, pour réaliser un progrès appréciable dans les conditions de la vie sociale.

Il serait puéril de prétendre que tout ce travail a été inefficace : loin de là, et d'ailleurs à côté des résultats matériels obtenus, qui saurait mesurer l'effet moral de cette action, qui saurait dire l'influence exercée, dénombrer les exemples suivis et déterminer jusqu'à quel point l'initiative des protestants a stimulé celle de bien des citoyens ?

N'oublions pas que le protestant d'aujourd'hui se fait souvent remarquer par sa grande indépendance d'idées et son souci toujours croissant de la justice. D'autre part, l'organisation même du protestantisme facilite merveilleusement son rôle social ; ce qui a pu faire dire que « par ses « origines, par sa nature et par son caractère « fondamental, il est une religion de progrès, « favorisant toutes les tendances et toutes les « aspirations qui ont pour but d'arriver au per- « fectionnement progressif des individus et de la « société. » (Enrico Meynier. *Considération sur la question sociale.)*

Vu :
Edouard Dolléans.

Vu :
Le Doyen de la Faculté de Droit
de l'Université de Dijon,
E. Bailly.

Vu et permis d'imprimer :
Le Recteur de l'Académie de Dijon,
E. Boirac.

BIBLIOGRAPHIE

H. Appia. — *Le Christianisme social.*

J. Bianquis. — *Le devoir des Chrétiens français en face de l'Alcoolisme.*

C. Bouglé. — *Le Solidarisme.*

J. Bourdeau. — *Les Maîtres de la Pensée contemporaine.*

J. Bourdeau. — *Le Socialisme allemand et le Nihilisme russe.*

L. Bourgeois, P. Budin, Ch. Gide, H. Monod, G. Paulet, A. Robin, J. Siegfried, P. Brouardel. — *Les applications sociales de la Solidarité.*

Coignet. — *L'évolution du Protestantisme français au XIX^e^ siècle.*

L. Comte, Mouchon, J.-E. Roberty. — *La question religieuse et sa solution libérale.*

J. Dejarnac. — *Le Devoir de l'abstinence totale au point de vue chrétien.*

M. Diéterlen. — *Les bons et les mauvais moments dans le travail de la Croix-Bleue.*

P. Diéterlen. — *La Psychologie du buveur.*

A. Ducros. — *Le mouvement social actuel dans le protestantisme français.*

Ellero. — *La Question sociale.*

P. Eltzbacher. — *L'Anarchisme.*

E. Faguet. — *L'Anticléricalisme.*

T. Fallot. — *Les fraternités de demain.*

T. Fallot. — *Le Dieu masqué.*

T. Fallot. — *Simple explication; Trois lettres à un ami.* (Cette brochure n'est pas mise en vente.)

Ch. Gide. — *Les Sans-Travail.*

Yves Guyot. — *Etude sur les doctrines sociales du Christianisme.*

H. Hollard. — *L'Education religieuse de l'abstinent.*

H. Joly. — *Le Socialisme chrétien.*

De Laveleye. — *Le Socialisme contemporain.*

M. Lelièvre. — *Jésus-Christ et la Croix-Bleue.*

M. Lichtenberger. — *L'Assistance par la Terre.*

E. Loux. — *Les œuvres du Protestantisme français.*

Jos. de Maistre. — *Considérations sur la France.*

H. Martin. — *Histoire de France.*
O. Messines. — *Etude sur le protestantisme social, ou de la mission sociale du protestantisme en France.*
J.-E. Néel. — *Les origines du christianisme social au sein du protestantisme français.*
Quiévreux. — *Le passé de l'Etoile-Blanche.*
Eug. Rambert. — *Alexandre Vinet; Histoire de sa vie et de ses ouvrages.*
P. Reyss. — *Christianisme et doctrines économiques.*
E. Robin. — *Hospitalité et Travail* ou *Des moyens préventifs de combattre la mendicité et le vagabondage.*
L.-L. Rochat. — *Nos principes et la parole de Dieu.*
Ch. Secrétan. — *La Civilisation et la Croyance.*
F. Schaer-Vézinet. — *L'art de bien se porter.*
A. Schatz. — *L'individualisme économique et social (ses origines, son évolution, ses formes contemporaines).*
E. Souche. — *Le Christianisme et l'action sociale.*
Todt. — *Le Socialisme radical allemand et la Société chrétienne.*
Wagner. — *Le devoir actuel de la Jeunesse française.*
G. Weill. — *Histoire du mouvement social en France (1852-1902).*
G. Weill. — *Histoire du parti républicain en France (1814-1870).*
Abbé Winterer. — *Le Socialisme contemporain.*

REVUES, PÉRIODIQUES & DIVERS

Actes de l'Assemblée de Jarnac (24-26 octobre 1906).
Actes du 1er Congrès des Diaconats et Sociétés protestantes de bienfaisance, tenu à Lille les 23 et 24 octobre 1902.
Agenda annuaire protestant. — Renseignements relatifs aux Eglises et aux œuvres du protestantisme de langue française, par H. Gambier.
Annuaire de la Croix-Bleue.
Annuaires des Unions chrétiennes de jeunes gens.
Association Men. — Jubilee Anniversary of the North american young men's christian associations (1851-1901).
Collection du journal *L'Avant-Garde* (15 octobre 1899-15 février 1908).

Rapports sur les différents exercices de la Colonie agricole de Sainte-Foy (1894-1908).

Revue chrétienne.

Revue de théologie pratique et d'homilétique (15 juillet 1887 — 15 avril 1888).

Revue de théologie pratique et d'études sociales (15 juillet 1888 — 15 mai 1889).

Le Christianisme pratique (Revue de théologie pratique et d'études sociales — 15 juillet 1889).

Revue du Christianisme pratique (15 septembre 1889 — 15 novembre 1895).

Revue du Christianisme social (15 janvier 1896 — décembre 1908).

Le Christianisme social (15 janvier 1909).

Revue des Deux-Mondes.

Souvenir du Jubilé de la Colonie agricole évangélique protestante de Sainte-Foy (Dordogne). — Compte rendu de la réunion tenue à la colonie le 11 juin 1893, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, sous la présidence de M. Alfred André, président du Conseil d'administration.

Travaux des 13 Assemblées générales ou *Congrès tenus par l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales.*

TABLE

des principaux rapports qui ont été présentés aux différents Congrès de l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales.

Congrès de Nîmes (1888) :

Du rôle pratique des pasteurs dans les questions sociales. (Rapporteur : M. Ch. Gide.)

Congrès de Lyon (1889) :

La coopération au point de vue chrétien. (Rapporteur : M. de Boyve.)

La transformation des idées économiques en Angleterre et en Allemagne. (Rapporteur : M. Francis de Pressensé.)

La question sociale, le paupérisme et la mendicité. (Rapporteur : M. le pasteur Trial.)

Congrès de Montbéliard (1890) :

L'assistance dans les campagnes. (Rapporteur : M. le pasteur Minault.)

La responsabilité des accidents au point de vue chrétien. (Rapporteur : M. Gruner.)

Les sursalaires, la participation aux bénéfices, la coopération de production. (Rapporteur : M. Charles Robert.)

Congrès de Marseille (1891) :

Les résultats actuels et futurs de la coopération. (Rapporteur : M. le pasteur Comte.)

Le protestantisme français et l'enfance moralement abandonnée. (Rapporteur : M. F. Puaux, pasteur.)

La question des heures de travail et la législation ouvrière appliquée en Europe aux femmes et aux enfants. (Rapporteur : M. R. Waddington, sénateur.)

Congrès du Hâvre (1893) :

La loi du travail d'après l'Ecriture sainte. (Rapporteur : M. le pasteur Babut.)

La responsabilité civile de l'homme devenu père en dehors du mariage. (Rapporteur : M. le professeur Sabatier.)

Les associations ouvrières en Amérique. (Rapporteur : M. de Billy.)

La phtisie pulmonaire dans les villes et sa connexion avec les logements insalubres. (Rapporteur : M. le docteur Gibert.)

La recherche de la paternité naturelle. (Rapporteur : M. le pasteur Aguilera.)

Les caisses de retraites ouvrières. (Conférence de M. Georges Berger.)

Congrès de Montauban (1894) :

La lutte contre l'alcoolisme. (Rapporteur : M. le pasteur Bianquis.)

L'expropriation collectiviste. (Rapporteur : M. Ch. Gide.)

Congrès de Bordeaux (1895) :

La désertion des campagnes. (Rapporteur : M. le professeur R. Allier.)

La juste répartition des fruits du travail. (Rapporteur : M. Ch. Robert.)

Congrès de Rouen (1897) :

Le socialisme nécessaire et le collectivisme. (Rapporteur : M. Wuarin.)

Les cercles populaires. (Rapporteur : M. de Courteville.)

Le devoir colonial. (Rapporteur : M. Gide.)

Congrès de Nîmes (1900) :

Les solidarités. (Rapporteur : M. le pasteur Quiévreux.)

Les règles de l'assurance ouvrière et particulièrement de l'assurance contre la vieillesse. (Rapporteur : M. Merlin.)

La condition légale de la femme en France. (Rapporteur : M. Sarrut.)

La pénétration des classes. (Conférence de M. le pasteur Comte.)

Congrès de Roubaix (1903) :

La campagne contre l'immoralité. (Rapporteur : M. le pasteur Comte.)

L'instruction pratique des filles. (Rapporteur : M. Benoît-Germain.)

Le profit. (Rapporteur : M Gide.)

Les habitations ouvrières à bon marché. (Rapporteur : M. Siegfried.)

Congrès de Nantes (1904) :

Le rôle social de la presse et l'individualisme protestant. (Rapporteur : M. Chastand.)

L'examen des principes qui doivent guider dans l'étude des questions sociales. (Rapporteur : M. Kuntz.)

La question des maîtres et des serviteurs. (Rapporteur : M. Louis Méjan.)

Le chômage. (Rapporteur : M. Durand-Gasselin.)

La solidarité. (Rapporteur : M. le pasteur Comte.)

Congrès de Genève (1906) :

L'art social. (Rapporteur : M. Willy Rehberg.)

Justice et charité. (Rapporteur : M. Chastand.)

Le collectivisme. (Rapporteur : M. Paul Passy).

La portée sociale des missions protestantes. (Rapporteur : M. R. Allier).

Congrès de Paris (1908) :

Le but, l'esprit et l'activité du Christianisme social. (*Pourquoi nous sommes chrétiens sociaux*). (Rapporteur : M. le pasteur Gounelle).

Nos devoirs envers les indigènes et les atrocités commises au Congo. (Rapporteurs : MM. Challaye et Jean Bianquis).

TABLE DES CHAPITRES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I^er^. — Les bases religieuses et philosophiques du protestantisme social. 5

CHAPITRE II. — Causes du mouvement social dans le protestantisme français 17

CHAPITRE III. Le mouvement social parmi les protestants et les origines du protestantisme social 29

CHAPITRE IV. — L'alcoolisme. 63

CHAPITRE V. — Le vagabondage et la mendicité. 83

CHAPITRE VI. — L'immoralité et la pornographie 101

CHAPITRE VII. — La protection des femmes et des jeunes filles 119

CHAPITRE VIII. — Les logements ouvriers. — Les habitations à bon marché. — Les cités-jardins et les jardins ouvriers 139

CHAPITRE IX. — Solidarités et Unions chrétiennes. . . . 157

CHAPITRE X. — La coopération. 177

CONCLUSION 197

Imp. Barbier. — L. MARCHAL, s^r^, 5, rue Docteur-Chaussier, Dijon.

ERRATA

Page 17 —. Dans le titre du chapitre, lire *Causes* du mouvement..., au lieu de *Cause*.
— 24. — Lignes 5 et 6, lire *toute espèce* de prières, au lieu de *toutes espèces*.
— 24. — Dans la dernière ligne de la note, lire *1889*, au lieu de *1883*.
— 45. — Ligne 11, lire faire *acception*, au lieu de faire *exception*.
— 99. — Ligne 6, au lieu d'*œuvre philanthropique* aussi *belle*, lire *œuvres philantropiques* aussi *belles*.
— 104. — Ligne 14, au lieu de *le* plus générale, lire *la* plus générale.
— 115. — Ligne 11, au lieu de *faire faire* rendre gorge, lire *faire* rendre gorge.
— 130. — Ligne 23, au lieu de *enscmbe*, lire *ensemble*.
— 163 — Ligne 10, au lieu de *exquisse*, lire *esquisse*.
— 175. — Ligne 18, au lieu de sont *ouver-*, lire sont *ouvertes*